BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
C
63
NAPOLI

LIV
C.
63

L. 100. 9.

HISTOIRE
DE
HENRY TROIS.

Par Monsieur DE VARILLAS.

TOME SIXIE'ME.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais,
sur le second Perron de la Sainte
Chapelle.

M. D C. X C V.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

ARGUMENT
DU
ONZIE'ME LIVRE.

LES Etats s'ingerent d'affoiblir l'autorité du Roy, qui pour se maintenir passe jusqu'au sacrilege, en feignant de se reconcilier avec le Duc & avec le Cardinal de Guise; mais il change d'avis sur quelques paroles échappées à ce Duc, qui font resoudre le Roy de s'en défaire. On rapporte icy les extraits de diverses Relations de cette mort, & on ajoûte plus de foy à celle de Benoise Secretaire du Cabinet. Le Nonce

du Pape intimidé feint d'approuver le meurtre du Duc de Guiſe, & détermine par là le Roy à ſe défaire du Cardinal de même nom. Les Favoris qui contribuerent le plus à la mort de l'un & de l'autre leur étoient redevables de leur fortune, & l'on en rapporte icy les cauſes. La mort du Cardinal eſt plus nuiſible à la Cour que celle du Duc de Guiſe, à cauſe qu'elle donne pretexte aux Liguez de publier que l'on en veut à la Religion. L'Armée du Duc de Nevers l'abandonne, & la pluſpart des Députez des Etats Generaux s'étant ſauvez de Blois, contraint le Roy de licentier le reſte. Sancy eſt envoyé en Suiſſe, où aprés de bizarres evenemens, il leve partie à ſes dépens une Armée qui

ſauve la Monarchie Françoiſe. Thoulouſe ſe declare pour la Ligue ; & l'on y tuë Duranti premier Preſident, & Daffis Avocat General. La Sorbonne en faveur de la Ligue declare Henry Trois déchû du droit de regner, & le Duc de Mayenne ruine l'authorité des ſeize, aprés avoir eſté reconnu pour Lieutenant General de l'Etat. La Ligue fournit au Duc de Mayenne plus de ſeize cens mil écus qui ſont diſtribuez à des particuliers, au lieu d'eſtre donnez aux gens de Guerre. Cette faute eſt d'autant plus irreparable, que ſi les Soldats de la Ligue euſſent reçû de l'argent, ils auroient marché droit à Blois & fini la guerre en ſe ſaiſiſſant de la Cour. Le Cardinal de Joyeuſe, le Marquis de Piſani, &

l'Evêque du Mans sollicitent en vain Sixte Quint d'absoudre le Roy pour le meurtre du Cardinal de Guise, parce que ce Pape veut profiter en toute maniere de l'occasion qui s'offroit de donner atteinte aux Libertez de l'Eglise de France. Mais ces trois Ambassadeurs sont si intelligens & si fermes, que la Cour de Rome ne peut tirer d'eux aucune parole, ni les porter à aucune démarche préjudiciable à leur Roy. Le refus de la Cour de Rome oblige Henry Trois de traiter avec le Roy de Navarre. Le Nonce l'apprend & se charge de reconcilier la Cour de France avec la Ligue; mais il s'en avise trop tard. La Cour de Rome en est informée & publie un sanglant Manifeste contre Henry Trois,

qui pour s'empêcher d'estre accablé par la Ligue appelle le Roy de Navarre, & lui donne Saumur pour place de seureté. Le Duc de Mayenne s'approche de de Tours, & les Rois de France & de Navarre forment la resolution d'assieger Paris. Le Grand Duc de Florence leur prête de l'argent sous des noms supposez, & le Roy d'Espagne abandonne Henry Trois lorsqu'il le voit joint avec le Roy de Navarre. Le Duc de Mayenne manque d'enlever par ses Coureurs Henry Trois, & n'auroit pas néanmoins laissé de le prendre dans Tours, si le Roy de Navarre ne fût arrivé à son secours. Sancy leve pour Henry Trois une Armée de Suisses & d'Allemans, & Sa Majesté envoye au devant d'eux le Duc

de Longueville & la Nouë, qui gagnent en chemin faisant la Bataille de Senlis. Chastillon surmonte Saveuse dans un combat fort obstiné ; & le Roy aprés la jonction des Troupes de Sanci avec les siennes forme le Siege de Paris. La Ligue qui qui se voit perduë excite un Jacobin à le tuer ; & ce Religieux commet le parricide aprés avoir trompé les précautions de ceux qui l'observoient.

HISTOIRE
DE
HENRY TROIS.

LIVRE ONZIE'ME.

Où l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus important en France durant la fin de l'année 1588. *& les ſept premiers mois de l'année* 1589.

LES Etats Generaux aprés avoir maintenu les libertez de l'Egliſe de France, preſſerent le Roy Henry Trois de rabaiſſer les Tailles ; & les Partiſans n'en furent pas plûtoſt in- 1588.

1588. formez, qu'ils fermerent leurs bourſes à Sa Majeſté. Ses pourvoyeurs eurent ſi peu de credit, que ſes tables n'euſſent plus eſté ſervies, ſi le Tiers Etat pour y remedier n'eût avancé cent mil écus. Les Députez de la Ligue en prirent occaſion de remontrer aux autres, que la Cour tiroit les affaires en de ſi grandes longueurs, que les Etats ſe termineroient infailliblement, avant que l'on eût reglé la centiéme partie des griefs contenus dans les cahiers des Provinces. Ils attribuerent cet inconvenient à ce que le Roy les obligeoit de communiquer à ſon Conſeil leurs propoſitions avant qu'elles fuſſent decidées; que ce Conſeil n'y répondoit jamais ſur le champ, & qu'aprés avoir affecté des délais inſupportables, il ne répondoit qu'à deux ou trois chefs, & paſſoit les autres ſous ſilence; que pour y remedier il falloit imiter les Etats des Couronnes du Nord, de qui les deciſions avoient la force de Loix fondamentales, indépendamment

du Conſeil de leurs Rois. 1588.

Henry Trois qui voyoit par là ſon authorité ruinée, en fut ſi ſurpris qu'il reſolut de ſe décharger du Gouvernement ſur la Reine Mere & ſur le Duc de Guiſe, & de ne ſe méler deſormais que de prier Dieu & de faire penitence. Comme il étoit d'autant plus violent dans ſes deſſeins, qu'il en changeoit ſouvent, il pouſſa celuy qu'il venoit de former dans une telle extremité, qu'il ſe reconcilia ſincerement avec le Duc de Guiſe; & que pour le mieux convaincre que c'étoit tout de bon, il voulut que le Cardinal de Guiſe celebrât une Meſſe ſolemnelle, & qu'il partageât la ſainte Hoſtie en trois; qu'il en conſumât une partie, & qu'il donnât les deux autres à Sa Majeſté & au Duc de Guiſe. Mais le Roy peu de jours aprés changea d'avis, ſur ce que Sancy de Harlay luy rapporta que le Duc de Guiſe luy avoit fait confidence qu'il n'entreprendroit rien contre le ſervice de Sa Majeſté tant qu'elle ſeroit en vie, mais qu'a-

1588. prés ſa mort il avoit autant de courage & d'eſperance qu'aucun autre.

Le Roy ajoûta foy à cette menace toute imprudente qu'elle étoit, parce que d'un coſté Sa Majeſté avoit reconnu par experience, que plus des deux tiers des Députez des Etats étoient dévoüez au Duc de Guiſe; & que d'un autre coſté, le Clergé, la Nobleſſe, & le Peuple avoient ſuſpendu la recherche de toutes les autres matieres, pour s'arrêter uniquement à preſſer le Roy qu'il mît entre les mains de ce Duc le Commandement abſolu des Armes; qu'il luy donnât le titre auſſi bien que la fonction de Conneſtable; & que l'on declarât le Roy de Navarre incapable de ſucceder à la Couronne. Les Favoris ajoûterent à cela que la Ligue avoit intention de mener le Roy en triomphe à Paris; de luy oſter toute ſon authorité, & de ne luy laiſſer que cent mil écus par an pour ſes menus plaiſirs. Enfin il y eut des ennemis de la Maiſon de

Lorraine qui perſuaderent Sa Majeſté qu'on la raſeroit & l'enfermeroit dans un Monaſtere à l'exemple de ſon predeceſſeur Chilperic, & que les Etats ne ſe ſepareroient qu'aprés avoir couronné le Duc de Guiſe. 1588.

Les raiſons que l'on vient de rapporter, & d'autres plus foibles que l'on juge à propos de ſupprimer, obligerent le Roy de ſe renfermer un jour dans ſa Chambre avec le Maréchal d'Aumont, Ramboüillet & Beauvais-Nangis, & de leur propoſer la neceſſité indiſpenſable où il ſe trouvoit de ſe défaire du Duc de Guiſe. Il la fonda ſur l'ambition de ce Prince qui n'avoit jamais eu de bornes, & il leur découvrit qu'il luy avoit donné conſeil avant ſon voyage de Pologne, de ſe revolter contre le Roy Charles Neuf; Qu'il avoit entretenu d'étroites liaiſons avec Jean d'Aûtriche; Qu'il avoit ſollicité tous les Mécontens de s'unir à luy pour troubler la France; Qu'il avoit offert au Roy de Navarre de luy mettre la Couronne ſur la teſte, & de luy

1588. donner quatre Princes de ſa Maiſon pour oſtages de ſa fidelité ; Qu'il étoit entré dans l'intrigue de Salcede; Qu'il avoit voulu tramer avec le Duc d'Alençon des conſpirations contre l'Etat ; & que ce Duc ne l'ayant pas voulu écouter, il luy avoit rendu toutes ſortes de mauvais offices ; Qu'il avoit formé la Ligue dans Peronne, & qu'il l'avoit confirmée dans Nancy ; Qu'il avoit pris les armes non-ſeulement ſans la permiſſion du Roy ſon Maiſtre, mais encore contre luy ; Qu'il s'étoit entendu ſans la participation de la Cour avec le Pape, avec le Roy d'Eſpagne, avec le Duc de Savoye, avec Fifer, & avec les autres Colonels Suiſſes des petits Cantons ; Qu'il s'étoit emparé des principales Villes du Royaume ; Qu'il avoit ouvertement ſollicité la diſgrace de quelques Seigneurs les plus chers au Roy ; & que des perſonnes qui luy étoient dévoüées avoient aſſaſſiné Saint-Maigrin, tué en duel Quelus, & mis le Duc d'Epernon durant quarante heu-

res dans un extrême danger de sa vie; & qu'enfin il avoit comblé la mesure de ses crimes par la journée des Barricades. 1588.

Le Maréchal d'Aumont, Rambouïllet & Beauvais-Nangis, remontrerent en vain au Roy qu'il ne pouvoit perdre le Duc de Guise sans violer la seureté des Etats, & sans contrevenir aux sermens qu'il avoit faits & confirmez par le plus auguste mystere de la Religion Catholique. Mais Sa Majesté leur repartit d'un ton décisif, qu'il étoit permis de rompre la foy à quiconque la rompoit le premier, sur tout quand il s'agissoit d'un Souverain à l'égard de son sujet; Que le pardon des vieilles fautes étoit revoqué, lorsqu'il en survenoit de nouvelles; Que Sa Majesté avoit dans sa Monarchie un pouvoir sans limite, & qu'il n'y avoit point de lieu si sacré où les criminels de leze-Majesté, & les perturbateurs du repos public pûssent estre exempts des rigueurs de la Justice, bien loin que l'Assemblée des Etats Generaux

1588. ſuffiſt pour les en garantir. Il ne fut donc plus queſtion que de déliberer ſur la maniere dont on oſteroit la vie au Duc de Guiſe ; & le Maréchal d'Aumont fut d'avis qu'on l'arrêtât priſonnier, & qu'on luy fiſt le procés dans les rigueurs de la Juſtice.

Il ſe fonda ſur ce qu'il y avoit beaucoup plus de preuves qu'il n'en falloit pour le faire condamner à mort ; & que d'ailleurs ſi l'on procedoit à ſon égard dans les formes ordinaires, la Ligue n'auroit ni ſujet ni pretexte plauſible de s'en plaindre ; Qu'on attireroit les benedictions de Dieu ſur le Roy & ſur le Royaume ; Qu'on donneroit de la terreur aux autres Rebelles ; Que les nations Etrangeres concevroient une haute idée de la puiſſance & de la juſtice de Henry Trois ; & que le ſang d'un ſeul homme verſé ſur l'échaffaut, gueriroit ſi parfaitement tous les maux de la France, qu'elle recouvreroit ſon ancienne reputation. Au lieu que ſi l'on uſoit de l'aſſaſſinat ou du poiſon, on ſe chargeroit

roit de la haine publique, aprés s'être couvert d'infamie ; on irriteroit les esprits en pensant les appaiser ; on exciteroit en France une generale revolte, & l'on scandaliseroit toutes les nations Chrestiennes. 1588.

Le Maréchal d'Aumont avoit déja donné cet avis au Roy, lorsque Sa Majesté l'avoit voulu charger de faire executer le meurtre du Duc de Guise ; mais le Roy, Ramboüillet & Beauvais-Nangis, y trouverent des obstacles insurmontables, & pretendirent qu'il falloit prevenir le Criminel, & le condamner ensuite tout à loisir. Ils ajoûterent qu'il n'y avoit en France aucune personne assez hardie pour se declarer son accusateur, pour faire les informations, pour donner un decret, pour se saisir de luy ; Qu'il n'y avoit point de prison assez seure pour le garder, ni de témoins qui osassent luy estre confrontez, ni de Juges assez autorisez pour luy faire son procés, ni de lieu assez fort pour les garantir d'insulte pendant qu'ils y travailleroient ; Que

1588. puiſqu'il étoit Duc & Pair, il auroit droit de demander que les Chambres aſſemblées du Parlement de Paris le jugeaſſent, & néanmoins qu'il ne ſeroit poſſible ni de l'y conduire de Blois, ni quand il y ſeroit, d'empêcher la Bourgeoiſie de le délivrer ; Que puiſqu'elle avoit pris les Armes pour ſa querelle aux Barricades, elle les reprendroit infailliblement avec plus d'ardeur lorſqu'il s'agiroit de luy ſauver la vie ; Que cependant les puiſſances Etrangeres qui avoient intereſt de le conſerver, quand ce ne ſeroit que pour entretenir la France dans ſes diviſions, employeroient à l'envie leurs offices en ſa faveur ; Que la Ligue courroit aux Armes pour le délivrer, & que les ſerviteurs du Roy ne ſe trouveroient point en aſſez grand nombre pour le retenir dans la priſon ; Qu'il étoit bon dans les crimes ordinaires que la Sentence precedât l'execution, mais non pas dans ceux de leze-Majeſté au premier chef que le droit divin & humain condamne

roit à mort sans qu'il fût besoin d'attendre le Jugement des Magistrats, & qu'il n'y avoit point d'expedient qui ne dust sembler honneste, lorsque le salut de l'Etat en dépendoit uniquement. 1588.

Le Roy conclut sur les mesmes raisons que l'on vient de rapporter, que la voye de l'assassinat seroit plus prompte, plus seure, plus aisée & plus infaillble que celle du poison; & parce qu'il se défioit assez de luy-mesme pour apprehender qu'il ne retombât dans son inconstance ordinaire, il appella Crillon Mestre de Camp du Regiment de ses Gardes, & luy donna l'ordre de faire arquebuser le Duc de Guise à la porte du Louvre la premiere fois qu'il se presenteroit pour y entrer. Mais Crillon qui n'étoit pas sujet de Sa Majesté parce qu'il étoit né dans le Comtat d'Avignon, luy repartit qu'il étoit prest de tout entreprendre pour son service, à l'exception d'une lâcheté telle qu'étoit l'assassinat qu'on luy proposoit; Qu'il y avoit d'autres

1588. moyens que celuy-là pour la satisfaire ; & que si elle vouloit, il appelleroit en duel le Duc de Guise ; Qu'il le connoissoit assez brave pour ne pas refuser son appel ; & que quand ils seroient sur le pré, il ne répondoit pas que le Duc de Guise ne le tuast, mais il répondoit qu'il tuëroit le Duc de Guise, parce qu'il ne pareroit que son cœur, & que luy abandonnant toutes les autres parties de son corps, il enfonceroit son épée au dedans ; & qu'alors Crillon qui auroit son poignard à la main gauche, viendroit aux prises avec le Duc de Guise, & le luy enfonceroit dans le sein avant que ce Prince eût achevé de le tuer.

Cette repartie ne satisfit pas le Roy, qui pria Crillon de luy garder au moins le secret ; & Crillon le luy ayant promis en blasphemant à son ordinaire, Sa Majesté s'adressa aux plus déterminez des quarante-cinq, qu'elle connoissoit ennemis irreconciliables du Duc de Guise, non seulement à cause que le Duc d'Epernon

les avoit introduits à la Cour, mais encore parce que la Ligue ſollicitoit actuellement qu'on les caſſaſt. Il falloit pourtant prevenir les inconveniens qui ſuivroient le meurtre dont il étoit queſtion, & le Roy qui ſe flattoit dans ſon imagination bleſſée, les reduiſit à trois : L'indignation du Pape, la vengeance des Princes de Lorraine, & la revolte de la Ligue. Pour le premier, il étoit à croire que Sixte-Quint ſe ſcandaliſeroit dautant moins du meurtre du Duc de Guiſe, qu'il avoit écrit au Roy, que les plus grandes extrêmitez ſembloient luy eſtre permiſes dans l'état où ſes ſujets l'avoient réduit. * Quant au ſecond, le Colonel d'Ornano eut ordre de ſe tenir preſt à courir la poſte auſſi-toſt que le coup ſeroit fait, & de ne s'arrêter qu'à Lyon où il poignarderoit, ſelon quelques Memoires, le Duc de Mayenne, frere du Duc de Guiſe, ou s'aſſureroit ſeulement de ſa perſonne ſuivant d'autres. Le premier Preſident de Harlay devoit en meſ-

1588.

* Dans la negociatiõ de M. de Meſſe à Rome. Elle eſt à la Biblioteque de Saint Victor.

1588. me temps arrêter le Duc d'Aumale à Paris ; Lavardin avoit ordre de ſe ſaiſir de la Chaſtre, qui faiſoit la fonction de Maréchal de Camp dans l'Armée du Duc de Nevers, & Roſmadec, le Duc de Mercœur dans Nantes.

Pour le troiſiéme, le Roy s'imagina que s'il pouvoit étouffer la Ligue dans Paris, elle ſe détruiroit d'elle-meſme dans les autres Villes de France ; & pour y parvenir, il inſiſta plus fortement que le Duc de Guiſe ſe contentât de Dourlans, & luy laiſſât Orleans avec laquelle il ſe propoſoit d'humilier les Pariſiens, de ſorte qu'ils viendroient luy demander pardon la corde au cou. Mais le Duc de Guiſe, bien loin d'accepter le change qu'on prétendoit luy donner, ſollicita la Reine Mere qui avoit eſté preſente lorſqu'on luy avoit promis Orleans, de luy faire tenir parole. La Reine Mere qui n'oſoit diſconvenir de la verité, & qui craignoit d'irriter le Roy, ſe contenta de repartir qu'il falloit s'en-

rapporter au Traité par écrit ; & le Duc de Guiſe piqué de cette défaite, alla trouver le Roy pour luy demander la permiſſion de ſe retirer hors du Royaume, ſans autre condition, ſinon que Sa Majeſté donnaſt à ſon fils aîné, qui n'avoit encore que treize ans, les ſurvivances de ſa Charge de Grand Maiſtre, & de ſes Gouvernemens de Champagne & de Dauphiné. 1588.

Le Roy s'imagina durant quelques momens que ceux des quarante-cinq auſquels il s'étoit adreſſé l'avoient trahi. Mais il ſe raſſura bien-toſt ſur les preuves qu'il avoit de leur fidelité, & pour empêcher que le Duc de Guiſe ne luy échapât, il le combla de careſſes & de promeſſes, il luy fit d'agréables reproches, en l'accuſant de douter de ſon affection, ou en ne l'eſtimant pas aſſez puiſſant pour le garantir de la violence de ſes ennemis ; & ſur la fin de leur entretien, comme le Duc de Guiſe perſiſtoit dans ſa reſolution, le Roy en ſe ſeparant de luy pour aller dîner, luy

1588. dit en riant ; Qu'il l'aimoit trop pour luy accorder ſon congé ; Qu'il dormît ſur ſa colere, & que la nuit luy donneroit conſeil. Le Duc de Guiſe feignit de ne pas entendre ce qu'on luy diſoit, & le Roy craignant qu'il ne ſortît le lendemain de Blois, voulut le faire tuër le ſoir dans la Maiſon de l'Archevêque de Lyon, qui l'avoit convié avec le Cardinal ſon frere à ſouper ; mais il s'y trouva des obſtacles qui retarderent l'execution juſques au 23. de Decembre.

Il n'eſt pas croyable combien le Duc de Guiſe reçut d'avis de ce qui ſe tramoit contre luy. La fille du Duc de Lorraine que l'on élevoit à la Cour de France, l'avertit que les quarante-cinq n'attendoient qu'une occaſion favorable pour le poignarder; & lorſqu'il ſe mit à table le 22. Decembre pour dîner, il trouva ſous ſa ſerviette un billet qui contenoit ces mots : *Si vous ne vous ſauvez, on vous jouëra un mauvais tour*, & qu'il ſe donna la peine de demander une plume à ſon Secretaire pour écrire au

bas

bas du billet, *On n'oſeroit.* Nully & la Chapelle le conjurerent la l'arme à l'œil de déferer aux ſentimens de tous ſes amis, & de mettre en ſeureté ſa perſonne, & celle du Cardinal ſon frere. Le Cardinal de Guiſe joignit ſes prieres aux leurs; & ne pouvant le fléchir, luy demanda au moins en grace qu'il le laiſſât ſeul à Blois pour y veiller aux intereſts de la Ligue, & qu'il s'allât mettre en ſeureté dans Paris. Le Duc de Guiſe avoit trop d'eſprit & d'experience pour s'imaginer que tant d'avertiſſemens fuſſent faux; mais il ſuppoſoit que la colere du Roy n'aboutiroit qu'à de vaines menaces, comme elle avoit fait depuis trois ans; que ſa mort avoit eſté plus de cent fois reſoluë dans le conſeil étroit, & autant de fois differée; que la Cour ne prétendoit que luy faire peur & le mettre en fuite, afin de le perdre de reputation, & faire travailler à ſon procés durant ſon éloignement. 1588.

Il croyoit de plus connoître ſi parfaitement le genie de Henry Trois,

1588. qu'en continuant de le charger d'inquietudes & d'affaires embarraſſantes, il le contraindroit enfin de renoncer aux affaires, & de ſe confiner dans une Cellule. Et de fait Sa Majeſté en avoit fait bâtir cinq ou ſix au deſſus de ſa Chambre pour y loger des Capucins ; & elle s'appliquoit ſi generalement aux fonctions de la vie Religieuſe, qu'il ſembloit qu'il ne luy manquoit plus qu'un Capuchon. On ajoûte que l'Archevêque de Lyon s'oppoſa ſeul au conſeil de tous les autres amis du Duc de Guiſe, & qu'il luy perſuada d'attendre juſqu'à quel point iroit ſa bonne fortune & la foibleſſe du Roy, ſur ce que ce Prelat devoit eſtre creé Cardinal à la premiere promotion, & qu'il craignoit que l'éloignement du Duc de Guiſe ne donnât occaſion au Roy de revoquer la priere que Sa Majeſté en avoit faite au Pape. Quoiqu'il en ſoit, le ſoir du vingt-deux de Decembre, le Roy ſe fit lire par Ruſé-Beaulieu un memoire de toutes les affaires qu'il vouloit expedier

avant les Feſtes ; & commanda enſuite à tous ceux qui devoient aſſiſter au Conſeil, & ſur tout au Duc & au Cardinal de Guiſe & à l'Archevêque de Lyon de s'y trouver dés le matin le lendemain, à cauſe que Sa Majeſté vouloit dîner de bonne heure, pour quelques devotions qu'elle vouloit pratiquer l'aprés-dîné à Nôtre-Dame de Clery. 1588.

Le Roy dit en particulier au Maréchal d'Aumont, à Montigny, à Ramboüillet-Maintenon, à d'Ornano, & à quelques autres, de ſe trouver dans ſon Cabinet, & il avertit vingt des quarante-cinq de venir à la porte de ſa Chambre dés les cinq heures du matin. Il mit entre les mains de Larchant Capitaine de ſes Gardes du Corps une Requeſte, & le chargea de la preſenter au Duc de Guiſe. Elle contenoit qu'il étoit deû pluſieurs montres à ſes Soldats, qui s'adreſſoient à luy comme au principal Chef des Armées, pour le ſupplier d'avoir ſoin de leur payement ; Que dans peu de jours ils ſeroient

1588. hors de quartier ; Que lorſqu'ils avoient preſſé le Treſorier de les payer il leur avoit répondu qu'il n'avoit point de fonds ; & que ſi l'on n'avoit pitié d'eux, ils ſeroient reduits à vendre leurs Chevaux pour s'en retourner chacun dans ſa Province.

Le deſſein du Roy étoit d'empêcher le Duc de Guiſe de ſe défier du malheur qui le menaçoit, lorſqu'il appercevroit le lendemain le même Larchant avec ſes Gardes du Corps, ſe ſaiſir du grand Eſcalier, & d'un autre qui alloit à coſté du Cabinet du Roy, afin que perſonne ne pût aller ni par l'un ni par l'autre ſans leur permiſſion. Le Roy paſſa la nuit ſans dormir * & ſe leva dés les quatre heures du matin ; il deſcendit pluſieurs fois une petite bougie allumée à la main pour voir ſi les quarante-cinq venoient : Il les conduiſit dans les Cellules dont on a parlé, & il les y enferma à la clef. Le Conſeil fut aſſemblé devant le jour, & le Roy y envoya le Maréchal d'Aumont, ſous pretexte d'y propoſer quelques

* Dans la Relation manuſcrite de Benoiſe Secretaire du cabinet, entre les manuſcrits de Bethune.

affaires, mais en effet pour arrêter le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lyon aprés que le Duc de Guise auroit esté tué. Ensuite Sa Majesté tira des Cellules les quarante-cinq, & les mena dans sa Chambre l'un aprés l'autre. Elle leur demanda s'ils vouloient faire le coup, & aprés qu'ils s'y furent offerts avec joye, elle en chosit neuf, & leur distribua des poignards; elle les laissa dans sa Chambre avec Longnac, & elle en fit entrer dix autres dans son Cabinet où étoient déja Montigny & d'Ornano; elle leur commanda de tenir leurs épées nuës, afin de percer le Duc de Guise s'il étoit assez vaillant ou assez heureux pour se dégager des neuf. 1588.

L'imprudence de ce Duc étoit parvenuë à cet excés, qu'il s'étoit laissé persuader de loger dans le Château, sans considerer que les Gardes n'en étoient point à sa disposition, & que le Roy l'y pouvoit enfermer quand il luy plairoit. Il luy étoit même survenu deux occasions de

1588. s'appercevoir qu'il n'étoit pas trop assuré dans cet appartement ; car les laquais du Cardinal de Bourbon ayant pris querelle avec les siens, avoient poussé le tumulte jusqu'à la porte de sa Chambre, & l'avoient contraint de s'y barricader. De plus les Soldats des Gardes s'étans battus, il y en eut un qui tout blessé qu'il étoit se sauva dans sa Chambre l'épée à la main, & les autres le poursuivirent jusques à la porte. Le même Duc receut le soir cinq billets de toutes les precautions que l'on venoit de prendre pour le perdre, & il se contenta de les mettre sous le chevet de son lit sans y reflechir avec plus d'attention. On écrit qu'il passa la meilleure partie de la nuit avec la plus belle Dame de la Cour, & qu'il dormit le reste dans son lit d'un si profond sommeil, qu'il étoit déja huit heures du matin lorsque ses domestiques le réveillerent.

Roissieu Ecuyer du Duc de Mayenne, étonné d'avoir veu quatre cens Suisses dans la basse-court, outre

deux Compagnies Françoiſes, & d'avoir remarqué que leurs Chefs donnoient des ordres ſecrets, rencontra le Duc de Guiſe au ſortir de ſon logis, & luy dit qu'il alloit pourvoir à ſes affaires au dehors, & qu'il prioit Dieu que celles de ce Prince allaſſent mieux au dedans qu'il ne penſoit. En effet à peine Roiſſieu fut-il ſorti que l'on ferma les portes du Château. Larchant aborda le Duc de Guiſe dans la court, & le pria de ſe ſouvenir de la Requeſte qu'il luy avoit preſentée le jour precedent. Enſuite il marcha devant luy ſous pretexte de luy faire honneur, & le fit environner par les Gardes du Corps. On luy marcha rudement ſur le pied au haut du degré, & lorſqu'il fut entré dans la ſalle du Conſeil, un ſecret preſſentiment de ſa derniere heure prochaine luy leva tout d'un coup le bandeau qu'il avoit eu pour ainſi dire juſques là devant les yeux. Le friſſon & la ſueur froide le ſaiſirent : Il demanda 1588.

1588. qu'on luy fit du feu, & il pria Hottemant Treſorier de l'épargne, d'envoyer un de ſes Pages luy chercher un mouchoir. On permit bien au Page d'aller à la Chambre du Duc de Guiſe, mais à ſon retour on le foüilla, on luy trouva le mouchoir noüé par un bout, où l'on avoit enfermé un petit billet qui contenoit ces mots : *Sauvez-vous, ou vous eſtes mort*, & l'on retint le Page, le mouchoir & le billet.

Hautefort & Pericard Secretaires du Duc de Guiſe allerent alors chez la Ducheſſe de Nemours ſa Mere, pour la prier d'aller trouver la Reine Mere, & l'engager s'il étoit poſſible à courir au Conſeil ; mais la Ducheſſe trouva ſur un des eſcaliers qui conduiſoit à l'appartement de la Reine Mere, d'Entragues avec dix Suiſſes, & ſur l'autre Rouvré Lieutenant de Larchant avec vingt Gardes du Corps qui l'empêcherent également de paſſer outre. Le Duc de Guiſe mangeoit des prunes de brignoles qu'un Valet de Chambre du

Roy luy avoit apportées quand on luy vint dire que Sa Majeſté le demandoit. Il ſe leva auſſi-toſt de devant le feu où il étoit : Il paſſa dans l'allée, & il grata à la porte de la Chambre : Un Huiſſier luy ouvrit & ferma incontinent aprés la porte à la clef. Les neuf des quarante-cinq deſtinez à le maſſacrer le ſaluërent d'abord avec aſſez de civilité, & feignirent de le conduire à la porte du Cabinet ; mais l'un d'eux au lieu de lever la tapiſſerie qui en couvroit le haut de la porte, ſe ſaiſit de la garde de ſon épée ; un ſecond perſuadé qu'il avoit ſous ſa caſaque une cotte de mailles, luy donna un coup de poignard dans la gorge ; un troiſiéme ſe jetta à ſes jambes pour le faire tomber ; un quatriéme ſur ſon dos, & les cinq autres le percerent avec autant de violence, que les Hiſtoriens Romains en avoient attribué aux vingt-trois conjurez qui tuerent Jules-Ceſar. 1588.

Juſques icy les Relations conviennent aſſez, mais elles ne s'accordent

1588. pas dans les particularitez ſuivantes. Celle de Benoiſe Secretaire du Cabinet qui paroiſt la plus ſincere, porte que le Duc de Guiſe ne s'étonna ni du nombre de ſes aſſaſſins, ni des avantages qu'ils avoient ſur luy, ni des playes qu'il receut d'abord; Qu'il fit de merveilleux efforts contre huit des quarante cinq; Qu'il ſecoüa le neuviéme contre les murailles, & qu'il les traîna tous d'un bout de la chambre à l'autre, tant ceux qui luy tenoient les pieds que les autres qui luy avoient ſaiſi les bras pour le mieux percer; & l'on s'en étonnera moins ſi l'on conſidere qu'il étoit ſi fort, qu'il avoit ſouvent nagé contre le courant de la Seine, quoiqu'il fût armé de toutes pieces; mais qu'enfin il receut un coup d'épée dans les reins qui le fit tomber & expirer aux pieds du lit du Roy. Le Cardinal de Guiſe, & l'Archevêque de Lyon qui entendoient le bruit, renverſerent leurs chaiſes, & s'ingererent de courir; le Cardinal à la porte de la Chambre du Conſeil pour ſe ſauver, & l'Ar-

chevêque vers la Chambre du Roy pour y mourir avec le Duc de Guiſe qu'il avoit retenu à Blois de crainte que ſon abſence ne le fruſtât de la pourpre ; mais le Maréchal d'Aumont arrêta l'un & l'autre, en mettant la main ſur la garde de ſon épée, & en jurant qu'il les tueroit au moindre mouvement qu'ils feroient. Il les mit enſuite entre les mains de Larchant, qui les enferma dans un galletas où ils demeurerent long-temps ſans ſieges & ſans feu. 1588.

D'autres Relations diſent que les neuf des quarante-cinq ſortirent de derriere une tapiſſerie où ils étoient cachez ; que le Duc de Guiſe voyant auprés de la cheminée Longnac qu'il ſçavoit eſtre ſon mortel ennemi, fit quelques pas en arriere pour mettre l'épée à la main ; qu'il ſe debarraſſa d'abord de ſes aſſaſſins, & que Longnac appercevant qu'il venoit droit à luy, luy donna dans le ventre un grand coup d'épée qui le renverſa ; qu'il mourut quelques momens aprés, & que les dernieres paroles qu'il pro-

1588. nonça furent celles de *traiſtre Roy.* Enfin d'autres Relations contiennent que le premier coup de poignard qu'il receut ſous le menton, luy fit regorger le ſang dans le goſier, & l'empêcha de prononcer aucune parole ; qu'il jetta ſeulement un ſi fort & ſi profond ſoûpir, que tous ceux qui étoient au Conſeil l'entendirent.

Le Roy qui attendoit l'execution avec impatience, demanda lorſqu'il n'entendit plus de bruit, ſi c'en étoit fait. Il voulut enſuite voir le corps mort : Il commanda à Ruſé de foüiller dans ſes poches ; & l'on n'y trouva, dit-on, qu'un ſeul billet où il étoit écrit, que pour entretenir la guerre en France, il falloit ſept cens mille livres par mois. Ruſé remarqua qu'il luy reſtoit encore quelques ſimptomes de vie, & il luy cria de demander pardon à Dieu & au Roy: Il luy vit rendre l'ame à l'âge de trente-huit ans, & il le couvrit d'un manteau ſur lequel on mit une Croix de paille. Le corps demeura deux

heures en cette posture, exposé à la raillerie des Courtisans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris. On arrêta dans le même temps le Cardinal de Bourbon, la Duchesse de Nemours, le Prince de Joinville, les Ducs de Nemours & d'Elbeuf, Hautefort, Saint-Aignan, la Bourdaisiere, Brissac, Bois-Dauphin, & Pericard Secretaire du Duc de Guise. 1588.

Richelieu grand Prevost de l'Hôtel alla à l'Hôtel de Ville, où le Tiers Etat étoit assemblé : Il dit qu'il y avoit dans la Compagnie des traîtres qui avoient voulu tuer le Roy. Il tira de sa poche un billet qui contenoit les noms du President de Nully, de la Chapelle-Marteau, de Compan & de Cotte-blanche Echevins de Paris, de Leroy Lieutenant d'Amiens, & de Loüis d'Orleans Avocat General de la Ligue, & il se saisit de leurs personnes. Les autres amis du Duc de Guise se sauverent la plusparт à Orleans ; & la Reine Mere extraordinairement tourmentée de la goute dans une Chambre immediatement

1588. au dessous de celle du Roy, avoit entendu tout le tumulte de l'assassinat, & en étoit demeurée d'autant plus surprise, que c'étoit là la seule affaire d'importance que le Roy luy avoit celée ; mais elle le fut bien davantage lors qu'elle apperceut le Roy, qui seul entra dans sa Chambre, & sans luy preparer autrement l'esprit, luy dit : Madame, je suis presentement Roy, & je n'ay plus de Compagnon, puisque le Duc de Guise ne vit plus.

Ce triste discours frappa la Reine Mere, de sorte qu'elle ne pût user de la profonde dissimulation qui luy étoit ordinaire ; elle répondit nettement au Roy, qu'elle prioit Dieu qu'il se trouvât bien de l'action qu'il venoit de commettre, mais qu'elle n'osoit esperer d'estre exaucée : Elle luy demanda ensuite s'il avoit pris toutes les precautions pour s'assurer des Villes où la Ligue étoit la plus forte, & il repartit froidement qu'il avoit si bien pourveu à tout, qu'elle n'avoit pas lieu de s'en mettre en

peine. Il la quitta immediatement aprés pour luy laiſſer digerer à ſon aiſe une ſi cruë viſite ſans l'entretenir davantage, & ſans luy donner aucune marque du reſpect & de la tendreſſe dont il avoit accoûtumé d'uſer en luy parlant ; ce qui la toucha, de ſorte qu'elle en mourut le cinquiéme Janvier mil cinq cens quatre-vingt-neuf. 1588. 1589.

Le Roy trouva au bas du degré le Legat du Pape, que le Cardinal de Gondy venoit d'informer du meurtre du Duc de Guiſe. Sa Majeſté le tira à l'écart, & l'entretint une demie-heure, pour faire accroire aux ſpectateurs que ce qu'elle venoit de faire avoit eſté de concert avec la Cour de Rome. Le Legat avoit eſté l'intime ami de ce Duc, ſoit que le Pape le luy eût commandé, ou qu'il eût ſeulement ſuivi ſon inclination ; & la crainte que le Roy ne le maltraitât, l'obligea de diſſimuler. Il feignit d'applaudir avec une mine riante aux raiſons de Sa Majeſté, pour excuſer le meurtre. Il luy parla quelque-

1589. fois à l'oreille pour luy témoigner plus d'approbation & de confidence; & il ne prit pas garde que cette conduite détermina le Roy à ſe défaire encore du Cardinal de Guiſe, ſur l'eſperance qu'il conçut que le Pape ne ſe mettroit pas beaucoup en peine de la mort de ce Prelat, puiſque ſon Legat avoit eu de la complaiſance pour celle du Duc de Guiſe ſon frere aîné.

Le Cardinal de Guiſe étoit ſans comparaiſon plus violent, & par conſequent plus haï que ne l'avoit eſté le Duc de même nom ſon frere. On luy reprochoit d'avoir ſouhaité auſſi bien que ſa ſœur la Doüairiere de Montpenſier, de tenir la teſte du Roy quand on le raſeroit pour l'enfermer dans un Monaſtere, & on luy en faiſoit un crime d'autant plus énorme, que ſa ſœur avoit occaſion de ſe plaindre de Sa Majeſté, que l'on diſoit avoir mal parlé contre ſon honneur, au lieu qu'il n'y avoit rien de ſemblable à l'égard du Cardinal.

De

De plus, au moment qu'il entendit le bruit des assassins de son frere, il entra dans une telle fureur qu'il prononça contre le Roy des injures que la bien-séance ne permet pas de rapporter icy. Cependant elles vinrent aux oreilles de Sa Majesté, qui commanda à la Bastide & à Valence, deux Gentilshommes des quarante-cinq, de l'aller dépêcher : la Bastide le supplia de ne le point charger de cette commission ; & Valence moins scrupuleux ou plus soûmis, l'accepta. Il monta avec six Soldats jusques à la porte du galletas où le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lyon étoient enfermez, mais ni luy ni ses Soldats n'oserent commettre le meurtre. 1589.

Ils ne jugerent pas non plus à propos de retourner auprés du Roy, & ils demeurerent si long-tems dans le galletas, que la colere de Sa Majesté se seroit refroidie, si les mêmes Courtisans qui avoient opiné à la mort du Duc de Guise, & qui craignoient avec raison que le Cardinal son frere

1589. ne la vengeât ſur eux, n'euſſent remontré que ce Prelat étoit irreconciliable, orgueilleux, élevé dans la débauche, plus aimé des factieux que le Duc de Guiſe ne l'avoit eſté, & plus redoutable que tous les autres Princes de la Maiſon de Lorraine enſemble, à cauſe qu'il n'avoit point eſté marié, & qui par conſequent ne ſeroit retenu par aucune conſideration naturelle, de pouſſer à bout ſa vengeance auſſitoſt qu'il ſe trouveroit en état de la faire. Ils ajoûterent qu'il avoit executé ce que le Duc de Guiſe n'avoit oſé entreprendre, en chaſſant de la Ville de Troyes les Officiers Royaux; Qu'il y avoit fait avec les plus goinfres du menu peuple, des débauches dans leſquelles on avoit bû à la ſanté du Duc de Guiſe, en le traitant de Monſieur ſans queuë, pour exprimer qu'il ſuccederoit infailliblement au Cardinal de Bourbon aprés la mort de Henry Trois; Qu'il avoit contre les anciennes formes brigué la Preſidence du Clergé dans

les Etats Generaux, pour pouſſer cet Etat à faire d'inſolentes propoſitions; Qu'on l'avoit ſouvent oüi prononcer les vers d'un Epigramme ſatyrique, dont la pointe étoit que Henry Trois avoit poſſedé deux Couronnes, & qu'on luy en reſervoit une troiſiéme qui ſeroit faite par la main d'un Barbier. 1589.

Mais toutes ces conſiderations n'euſſent pas achevé de déterminer le Roy; ſi on ne luy eût dit que non ſeulement il ne tireroit aucun avantage de la mort des Ducs de Guiſe & de Mayenne; mais que de plus elles luy ſeroient tout à fait nuiſibles s'il laiſſoit en vie le Cardinal de Guiſe, puiſque la Ligue le mettroit d'autant plus volontiers à ſa teſte, qu'elle ſçavoit par experience qu'il luy avoit toûjours eſté impoſſible de porter le Duc de Guiſe aux dernieres extremitez contre la perſonne du Roy, au lieu que le Cardinal s'étoit toûjours moqué de la moderation de ſon frere. Ainſi Dugaſt fut chargé en troiſiéme lieu de tuer ce Cardinal, & donna

1589. quatre cens écus à quatre Soldats de ſon frere Capitaine aux Gardes, pour luy aider à commettre ce meurtre. Le Cardinal & l'Archevêque avoient paſſé le jour precedent & la nuit en prieres, & à s'exhorter l'un & l'autre à ſouffrir la mort, juſqu'à ce que le Cardinal preſſé du ſommeil s'étoit laiſſé tomber ſur une paillaſſe où il avoit dormi quelques heures.

Un des Soldats de Dugaſt luy vint dire que le Roy le demandoit, & il le ſuivit ſans demander ce qu'on vouloit faire de luy. L'Archevêque de Lyon l'avertit de penſer à Dieu, & ſe jetta luy-même aux pieds d'un Crucifix ſur la preſuppoſition qu'on l'alloit auſſi égorger. Le Cardinal eut fait à peine quelque pas dans l'allée qui aboutiſſoit au galletas, qu'il y fut percé de pluſieurs coups de pertuiſanes, ſans qu'on luy entendît prononcer un ſeul mot, ni jetter aucun ſoupir, tant il avoit de peur ou de patience. La pluſpart des perſonnes indifferentes ſe plaignirent auſſi bien que le Duc de Guiſe ſon frere,

de ce que les Courtisans qu'ils avoient le plus obligez, avoient le plus contribué à leur perte. Et de fait le Duc de Guise avoit sauvé la vie à Dugast le jour de la Saint Barthelemy. Il avoit long-tems protegé d'Entragues & Dunes son frere à la Cour contre les Favoris resolus de les ruiner, dans la seule veuë de s'enrichir de leurs dépoüilles; & il parut depuis par les comptes de la Maison de Guise, qu'il leur avoit donné plus de cinquante mille écus de son argent. Larchant avoit fait profession de la plus étroite amitié pour luy, & Richelieu étoit redevable de sa fortune au second Duc de Guise. 1589.

La Duchesse de Nemours demanda les corps de ses deux fils pour les ensevelir; mais on prévit que les Liguez s'en serviroient pour exciter des séditions, & qu'ils les exposeroient en veuë dans des postures qui inspireroient de la compassion aux gens de bien, & de la rage aux factieux; & qu'ensuite l'on en feroit des reliques, qui sous pretexte de pieté

1589. fomenteroient la revolte par tout le Royaume. On jugea donc plus à propos de les brûler & de jetter leurs cendres au vent. Richelieu les mit entre les mains d'un Chirurgien qui les coupa par quartiers, les jetta dans de la chaux vive pour en consumer les chairs, & mit les os dans un grand feu. Le Legat en fut informé deux heures aprés, & alla trouver le Roy. Il luy dit avec toute la gravité d'un Officier de la Cour de Rome, qui trouve occasion de signaler son pouvoir, que Sa Majesté avoit encouru la plus terrible des Censures Ecclesiastiques, & l'exhorta d'en demander l'absolution au Pape, qui seul pouvoit la donner.

Le Roy reconnut par les discours du Legat, que la mort du Cardinal de Guise luy seroit plus nuisible que celle du Duc; & ce fut apparemment pour en adoucir les premieres conséquences, qu'il sauva la vie à l'Archevêque de Lyon. Sa Majesté s'étoit imaginée qu'il reveleroit tous les secrets de la Ligue, & même qu'il ne

refuſeroit pas de le faire en forme judiciaire, c'eſt à dire, en ſubiſſant un interrogatoire. Mais il ne voulut répondre ni devant deux Conſeillers du Grand Conſeil, ni devant le Cardinal de Gondy, ni à l'Evêque de Beauvais, & il s'en excuſa ſur ſon privilege en qualité d'Archevêque & Primat des Gaules, & ſur ce qu'il ne connoiſſoit rien de plus honteux que de trahir ſes amis même aprés leur mort. Pericard Secretaire du Duc de Guiſe, ne témoigna pas tant de generoſité, puiſqu'il racheta ſa vie & ſa liberté, & qu'il conſerva les grands biens qu'il avoit acquis aux dépens ſecrets de ſon Maiſtre, ſuppoſé que le memoire qu'il en donna, & qui ſubſiſte encore * fût ſincere. 1589.

* Entre les Manuſcrits de Bethune.

On ne doute point que ſi le Roy, aprés les deux executions que l'on vient de particulariſer, ſe fût approché de Paris, il s'en ſeroit rendu le maiſtre, & y auroit éteint la Ligue dans le ſang des principaux factieux. Mais il ſe contenta de menacer ceux qu'on luy rapportoit chaque jour

1589. avoir pris les armes au premier avis de la mort des Guiſes, & de faire publier une Declaration qui imputoit la mort de ces deux Princes à leurs attentats contre l'autorité Royale, & qui accordoit une Amniſtie generale à tous les Perturbateurs du repos public, pourveu qu'ils renonçaſſent à la Ligue dans le tems qui leur étoit marqué. Mais les Etats Generaux s'étant raſſurez de la crainte qu'ils avoient euë d'eſtre enveloppez dans la ruine de la Maiſon de Lorraine, refuſerent au Roy d'inſerer dans leurs cahiers de nouveaux articles ſur le crime de leze-Majeſté, qui auroient ſervi pour faire le procés à la pluſpart d'entr'eux.

Leur hardieſſe étoit fondée ſur ce qu'aucun des ordres que Sa Majeſté avoit donnez, pour prevenir les fâcheuſes ſuites des deux meurtres, n'avoit eſté accomply. Car Roiſſieu avoit prévenu de trois heures le jeune d'Entragues, & fait revolter Orleans. Il avoit encore dépêché au Duc de Mayenne un Courrier dont

là

la diligence avoit eſté ſi grande, que ce Duc informé de la mort de ſes deux freres, étoit ſorti de Lyon par une porte pendant que d'Ornano y entroit par une autre. Il s'étoit refugié dans la Ville de Chaalons ſur Saone, que le Baron de Lux avoit engagée dans le parti de la Ligue, & il étoit delà retourné dans ſon Gouvernement de Bourgogne. Le Duc de Mercœur avoit eſté ſi preciſément informé par la Reine ſa ſœur, des embûches que la Cour luy dreſſoit, qu'il avoit eu le loiſir de les éviter, & le Duc d'Aumale par bonheur, ou par preſſentiment, étoit parti de Blois quinze jours avant les morts du Duc & du Cardinal de Guiſe, & s'étoit retiré à Paris, où il les avoit ſçûës, avant le Premier Preſident de Harlay, à qui le Roy envoyoit ordre de l'arrêter. 1589.

Mais la plus dangereuſe revolution pour le Roy, comme il parut par l'évenement, fut celle de Paris, où les ſeize apprirent le maſſacre de Blois dés la veille de Noël. Ils en ſup-

1589. primerent la nouvelle jusques à ce qu'ils se fussent rendus les plus forts. Ils s'assurerent des Portes par de bons Corps-de-garde qu'ils y poserent, & ils manderent au Duc d'Aumale, qui entendoit aux Chartreux la Messe de Minuit, qu'il revint dans son Hôtel en toute diligence. Ils y tinrent Conseil avec luy, & la plus-part d'entr'eux témoigna tant de frayeur & d'incertitude sur ce qu'ils avoient à faire, que s'ils eussent appris que la Cour venoit droit à eux, ils eussent pourveu par la fuite à leur propre seureté. Mais quand ils sçeurent au vray qu'elle demeuroit immobile, & que le jour de Noël les soûpirs sur la mort du Duc & du Cardinal de Guise, avoient esté si grands & si generaux dans les Eglises, que l'on n'y avoit pû entendre les Sermons des Predicateurs, ils se rassurerent, & se proposerent de changer en fureur la pitié de la Bourgeoisie. Ils convoquerent à l'Hôtel de Ville une Assemblée, où le peuple étant accouru de toutes parts, malgré les

efforts du Premier Preſident de Harlay, & de Thou Preſident à Mortier; le Duc d'Aumale fut élû Gouverneur de Paris. 1589.

L'exemple de Paris fut ſuivi par les meilleures Villes de France, parce que les bons Bourgeois qui s'y trouvoient, & qui étoient juſques-là demeurez fermes dans l'obéïſſance du Roy, apprenant qu'il avoit fait mourir un Cardinal, crurent que Sa Majeſté en vouloit à la Religion, & ſe jetterent dans la Ligue avec un concours d'autant plus univerſel, qu'ils penſoient que tout leur fût permis pour la pretenduë deffenſe des Autels. Il n'y eut que le Roy de Navarre qui ſe réjoüit de la mort du Duc de Guiſe, encore ne fût-ce qu'à cauſe qu'on l'avoit vengé du plus formidable ennemi qu'il avoit au monde, ſans qu'il y eût rien contribué. Pleſſis Mornay luy conſeilla de ſe mettre en ſi bonne poſture, que Henry Trois ne le pût abandonner à la Ligue pour ſe reconcilier avec elle, & les Calviniſtes luy accorde-

1589. rent dans cette veuë de l'argent pour lever de nouvelles Troupes, qui furent plus utiles à leur parti qu'ils n'avoient osé esperer.

Il surprit la Ville de Niort la nuit du vingt-neuf au trente de Decembre, & Maillezais & Saint Maixant ensuite, mais il ne put secourir la Ganache. Le Duc de Nevers avoit reduit cette place à l'extremité, quand Henry Trois se proposa de le rappeller avec son Armée pour la seureté de sa personne. Mais le Maréchal de Rets l'en dissuada, sur ce que les trois quarts de cette Armée étoient dévoüez à la Ligue, & que si elle approchoit de Sa Majesté, elle s'en saisiroit au lieu de la garder. Le Duc de Nevers prit à la verité la Ganache par composition; mais son Armée immediatement aprés se revolta contre luy, & le contraignit de s'en retourner presque seul à Blois, d'où la Cour luy permit d'aller dans son Duché. Le Roy couvrit le peu de regret qu'il avoit de la mort de sa Mere par les magnifiques funerailles

qu'on luy fit par ſon ordre, & par le ſoin qu'il prit de demeurer pluſieurs jours dans une chambre parée de noir, & ſeulement éclairée par des flambeaux, ſans ſe laiſſer voir à qui que ce fuſt, excepté les domeſtiques qui luy étoient abſolument neceſſaires. 1589.

Il croyoit avoir irrité le ſecond Corps des Etats qui étoit la Nobleſſe, en faiſant arrêter ſans ſa participation Briſſac & Bois-Dauphin, qui étoient actuellement Députez, & rendit la liberté à l'un & à l'autre, ne prévoyant pas qu'il mettoit par là en état de luy nuire deux des plus dangereux ſuppoſts de la Ligue. Il employa le quinze & le ſeize de Janvier à recevoir les Cahiers des mêmes Etats, & à oüir les Harangues de l'Archevêque de Bourges, de Briſſac, & de Bernard, qui parlerent pour le Clergé, pour la Nobleſſe, & pour le peuple. Les Députez qui recevoient chaque jour de fâcheuſes nouvelles de leurs Provinces, demanderent la permiſſion d'y retourner; & le Roy

1589. aprés avoir eſſayé par toute ſorte d'artifice de les retenir, fut contraint de les congedier le vingtiéme, parce qu'il apprit qu'il s'en ſauvoit chaque nuit un ſi grand nombre, que les trois Chambres demeureroient bien-toſt vuides.

La ſeule précaution qu'il prit à cet égard, fut que pour empêcher que toute la France ne crût qu'il ne les avoit aſſemblez que pour dreſſer un piege au Duc & au Cardinal de Guiſe; il accorda quelques articles des moins conſiderables de leurs cahiers, & il remit le quart des Tailles que les Partiſans n'auroient pû lever à cauſe des troubles. Il apprehenda peu de jours aprés que la Ligue ne luy enlevât ſes priſonniers, s'il les gardoit plus long-tems dans Blois, & il ſe donna luy-même la peine de les mener à Amboiſe, dont il confia le Gouvernement à Dugaſt. Mais le Duc de Nemours s'étoit déja ſauvé traveſti en Marmiton de Cuiſine. Sa Majeſté délivra quatre jours aprés la Ducheſſe de Nemours, ſur

l'eſperance qu'elle luy ſerviroit à gagner le Duc de Mayenne ſon fils, qu'Ornano n'avoit pû aſſaſſiner. Sa Majeſté mit encore en liberté le Lieutenant d'Amiens, & Cotte-Blanche, ſur les promeſſes qu'ils luy firent d'aſſurer à ſon obéïſſance Amiens Ville capitale de Picardie. 1589.

Les autres priſonniers perſuaderent à Dugaſt que le Roy étoit entré en ſoupçon de ſa fidelité ; qu'il prétendoit ſe juſtifier par ſa mort de celle du Cardinal de Guiſe, & qu'on publioit déja dans Blois qu'il ne l'avoit point tué pour obéïr à Sa Majeſté, mais pour ſe venger d'une querelle qui luy étoit ſurvenuë en joüant avec ce Prelat. Ils ajoûterent à cela l'offre de cinquante mille écus ; & des Memoires portent que les priſonniers auroient eſté élargis à ce prix, ſi leur indiſcretion ne les eût retenus en captivité. Il arriva à quelques-uns d'entr'eux de trancher des Maiſtres dans le Chaſteau d'Amboiſe, & de boire à la ſanté du Gouverneur. Le Roy le ſçeut, & n'oſa pour-

1589. tant aller à Amboiſe pour les retirer des mains de Dugaſt ; mais il luy fit repreſenter par un de ſes plus intimes amis, que s'il délivroit les priſonniers, il deviendroit le leur ; & qu'aprés qu'il auroit trompé Sa Majeſté, il ſe trouveroit reduit à la diſcretion de la Ligue, qui luy oſteroit auſſi-toſt l'argent qu'il auroit reçû, & vengeroit ſur luy la mort du Cardinal de Guiſe.

Dugaſt retenu par cette conſideration qu'il n'avoit pas préveuë, ſuſpendit l'élargiſſement des priſonniers pour quelque temps, durant lequel le Roy convint avec luy qu'il les luy rendroit pour trente mil écus qu'il toucheroit argent comptant, ſans y comprendre la rançon de l'Archevêque de Lyon qu'il luy ſeroit permis d'exiger, & des autres, excepté du Cardinal de Bourbon, du Duc d'Elbeuf, & du Prince de Joinville, que l'on commençoit à nommer Duc de Guiſe. Le contre-coup de ces deux conventions rejallit ſur Longnac, qui ne demeura pas longtems à la Cour ſans éprouver com-

bien il étoit dangereux d'avoir esté employé pour des violences, dont les suites étoient plus fâcheuses qu'on ne les avoit estimées en les commettant. Le Roy se dégoûta insensiblement de luy ; & quoique Sa Majesté eût jusques-là tenu la balance égale entre le jeune Bellegarde & luy, comme elle avoit fait autrefois entre les Duc de Joyeuse & d'Epernon ; elle la fit pencher tout d'un coup du costé de Bellegarde, en refusant à Longnac la Charge de Grand Ecuyer pour la luy donner. Le chagrin qu'il en eut le porta à dire trop ouvertement à Sa Majesté, que puisqu'il étoit assez malheureux pour avoir irrité la Ligue au dernier point, en tuant le Duc de Guise, sans pouvoir obtenir une Charge qui le mît à couvert du ressentiment des Princes Lorrains, il demandoit pour derniere grace une place de seureté qui luy servît de retraite. Le Roy extraordinairement choqué par la liberté de ce langage, luy répondit brusquement qu'il sortît à l'instant de la Cour, 1589.

1589. & qu'il ne le viſt jamais, puiſqu'il étoit aſſez imprudent pour deſirer une autre ſeureté que celle de ſe tenir auprés de luy.

Sa Majeſté recevoit à toutes heures de nouveaux avis des progrez de la Ligue ; & la crainte qu'elle ne l'enlevât enfin, la Cour la contraignit d'avoir recours aux Cantons Proteſtans qu'elle connoiſſoit tout à fait animez contre le Duc de Savoye, parce que ce Prince aprés avoir uſurpé le Marquiſat de Saluſſes, ne ſe contentoit pas de redemander aux Cantons de Berne & de Zurich les trois Bailliages de Vaux, & les autres lieux qu'ils avoient oſtez à ſon Ayeul en mil-cinq cens trente-cinq ; mais de plus il travailloit à rompre leur communication avec la France, en ſe ſaiſiſſant de Geneve. Harlay-Sancy fut choiſi pour cette negociation, non ſeulement à cauſe qu'il avoit eſté Ambaſſadeur auprés des treize Cantons, qui s'étoient ſi bien trouvez de luy qu'ils en avoient fait par écrit au Roy de grands remercimens qui ſubſiſ-

tent encore ; * mais de plus parce qu'il n'y avoit point alors à la Cour de Miniſtre en qui il eût plus de confiance.

1589.

* Entre les papiers de M. le Premier Preſident.

La Commiſſion que l'on expedia pour Sancy, fut ſi ample qu'il y avoit pluſieurs années qu'il n'en avoit paſſé de ſemblable par les mains des Secretaires d'Etat. Son pouvoir s'étendoit à traiter avec les treize Cantons en general, ou avec les Cantons Catholiques ou Proteſtans à ſon choix, où enfin avec chaque Canton en particulier. S'il y trouvoit des difficultez inſurmontables, il luy étoit permis de s'adreſſer aux Princes d'Allemagne de quelque religion qu'ils fuſſent, & de leur repreſenter qu'ils avoient un ſi grand intereſt d'aſſiſter Henry Trois contre la Ligue ; que s'ils y manquoient, il leur ſeroit impoſſible d'empêcher la Maiſon d'Aûtriche de les aſſujétir.

Les principales circonſtances du voyage de Sancy ſont tellement ſingulieres, que cette Hiſtoire manqueroit d'un de ſes plus beaux ornemens.

1589.

si elle ne les rapportoit de la même maniere qu'il s'eſt donné la peine de les mettre par écrit & de les donner au public, * puiſqu'il eſt tres-certain que ſi ſa negociation eût échoüé, ç'en auroit eſté fait de la Monarchie Françoiſe. Le Treſor du Roy étoit ſi vuide que Sa Majeſté ne pût donner d'argent à Sancy. Elle le preſſa pourtant de partir ; & toute la reſſource de cet Ambaſſadeur extraordinaire conſiſtoit dans un diamant de tres-grand prix, qui a juſques à preſent retenu ſon nom.

* Dans un petit livret que je leus dans la Bibliotheque du Roy, en 1661. J'avois appris de Meſſieurs Dupuy que Sancy n'en avoit fait tirer que douze exéplaires.

La Ligue obſedoit tellement les chemins, qu'il ne crût devoir mener avec luy que le plus affidé de ſes domeſtiques, & dans la penſée qu'il étoit moins connu que luy, & que par conſéquent on l'obſerveroit moins, il luy confia ſon diamant. Il l'envoya faire un long détour, & prendre le chemin de Straſbourg, pendant qu'il alloit luy-même traveſty par la Franche Comté. Ni Sancy ni ſon domeſtique ne furent arrêtez ; & ils arriverent heureuſement,

Sancy à Geneve par les Montagnes de Saint Claude, & ſon domeſtique en Alſace ; mais il leur fut impoſſible d'avoir aucune nouvelle l'un de l'autre. Le domeſtique fut malade à Straſbourg, & le Miniſtre de l'Egliſe Calviniſte de cette Ville qu'il avoit mandé, parce qu'il étoit Calviniſte auſſi bien que Sancy, l'avertit de ſe diſpoſer à la mort. 1589.

Comme il ſentit approcher ſon dernier moment, il n'oſa confier à perſonne le diamant qu'il portoit, & il jugea plus à propos de le mettre dans ſa bouche. Il mourut & fut enterré dans le Cimetiere, où il y avoit déja ſix ſemaines qu'on l'avoit mis, lorſque Sancy ne recevant aucun avis de luy, & n'oſant commencer ſa negociation ſans avoir ſon diamant, alla luy-même à Straſbourg. Il y apprit la mort de ſon domeſtique ; & n'ayant autre choſe à faire qu'à le déterrer, il en obtint la permiſſion du Magiſtrat. Il le fit exactement ouvrir, & ce ne fut qu'à la fin de l'operation que l'on s'aviſa de foüiller

1589 dans ſa bouche ; on y trouva le Diamant, & Sancy l'engagea pour des ſommes qui ſuffirent aux levées dont la France avoit un extrême beſoin.

Mais dans le même tems qu'il y travailloit, Geoffroy de la Martonie Eveſque d'Amiens, & Vincent le Roy que l'on venoit de mettre en liberté, obligerent cette Ville capitale de Picardie à ſe declarer pour la Ligue, & contraignirent la Ducheſſe de Longueville de leur payer vingt mil écus pour ſa rançon, & pour celle de ſes deux enfans.

Abbeville ſuivit l'exemple d'Amiens, & peu s'en fallut que la Normandie ne ſe revoltât toute entiere. Les Liguez de Roüen forcerent le Veneur Carrouges leur Gouverneur, de leur en remettre le Chaſteau, & le chaſſerent immediatement aprés. Toutes les places ſcituées ſur la Riviere de Seine dans cette Province imiterent Roüen, excepté le Pont-de-l'Arche, qui fut conſervé par la fidelité de Rolet. Bois-Dauphin ſans

se souvenir de la parole qu'il avoit donnée au Roy en recouvrant sa liberté, s'empara de la Ville du Mans. La presence du Duc de Mayenne luy ouvrit toutes les Portes des Villes de la Bourgogne, excepté celles de Semur & de Flavigny. La ville de Lyon aprés avoir déliberé six semaines entieres sur ce qu'elle feroit, pencha du costé de la rebellion ; & celle de Toulouse la poussa dans un excés plus grand qu'aucune autre de celles qui étoient idolâtres, pour ainsi dire, de la memoire du Duc & du Cardinal de Guise. 1589.

Les deux principales personnes du Parlement étoient Estienne Duranty Premier President, & Jacques Daffis Avocat General. Duranty avoit témoigné dés sa jeunesse une extrême aversion pour l'heresie, & un tres-grand attachement à la Religion Catholique, sur les Ceremonies de laquelle il avoit composé un Livre plus considerable par les recherches tout à fait curieuses qui s'y trouvent, que par son style. Il

1589. avoit introduit dans Toulouſe la Compagnie de Jeſus, appellée les Capucins d'Italie, & nourri les Peres de cette Reforme, juſques à ce qu'on leur eût bâti un Convent. Il avoit excité les plus devots de ſes Compatriotes à ſe rendre penitens de trois couleurs, & fondé les deux Hôpitaux du Saint Eſprit pour marier de pauvres filles, & de la Miſericorde pour viſiter & pour aſſiſter les priſonniers. Son integrité & ſon exactitude à rendre la Juſtice luy avoient acquis tant d'authorité dans Toulouſe, qu'il n'en étoit preſque point reſté ni au Duc de Montmorency Gouverneur de la Province, ni au vieux Joyeuſe Lieutenant de Roy dans le Languedoc.

Cependant Urbain de Saint-Gelais-Lanſac échappé de Blois, où il étoit Député aux Etats Generaux & reſolu de venger en toute maniere la mort du Duc de Guiſe ſon ami; alluma dans Toulouſe une ſedition, qui paſſa plus avant qu'il ne l'avoit prévû. Il gagna le Preſident Paule

ſous

sous promesse de le rendre successeur de Duranty ; & quand il eut achevé sa brigue, il fit presenter au Parlement une Requeste qui demandoit la permission d'assembler le Conseil de l'Hôtel de Ville, pour aviser aux moyens de la conserver durant les Troubles de la France. Duranty qui craignoit d'augmenter le tumulte par un refus à contre-tems, fut d'avis que l'on accordât cette Requeste, à condition que l'Assemblée ne prendroit aucune resolution importante sans la participation & sans le consentement du Parlement ; mais on n'eut plus d'égard à cette condition, aprés que l'Evêque de Comminges & le President Paule eurent introduit dans l'Assemblée un si grand nombre de factieux, que leurs suffrages l'emportoient sur ceux des Capitouls & des autres Officiers de la Ville. 1589.

Ils resolurent de se défaire du premier President & de l'Avocat General Daffis ; & une Troupe des plus déterminez d'entr'eux environna le carosse de Duranty qui sortoit du Par-

1589. lement. Le courage d'un de ſes Laquais, & la reſolution de ſon Cocher qui fendit la preſſe, les écarterent pourtant, & le ramenerent à ſa maiſon, d'où pour plus de ſeureté ſes amis l'enfermerent dans le Convent des Jacobins, & où il auroit peut-eſtre eſté garenti du malheur qui le menaçoit, ſi l'imprudence du meilleur de ſes amis n'eût hâté leur commune perte. Daffis écrivit à ſon pere & au Maréchal de Matignon, pour leur demander un prompt ſecours; & pour les en ſolliter davantage, il inſera dans ſes lettres que Duranty étoit priſonnier, & que le Parlement avoit dépêché vers le Roy pour luy repreſenter le danger des meilleurs ſerviteurs qu'il eût dans Toulouſe. L'une & l'autre de ces lettres furent interceptées, & les ſeditieux n'en demanderent pas davantage pour traîner Daffis en priſon.

Ils s'aſſemblerent au nombre de quatre mille, ils petarderent la porte des Jacobins, ils maſſacrerent

Duranty & le pendirent la teſte en bas, au lieu où l'on avoit accoûtumé d'executer les Criminels. Daffis fut enſuite aſſommé de coups, & l'on en fit autant au Valet de Duranty, par la ſeule raiſon qu'il avoit genereuſement deffendu ſon Maiſtre. La Ligue profita de ce ſuccés pour ſe ſaiſir des Places ſituées ſur la Garonne, entre Toulouſe & Bordeaux; & le voiſinage de Clairac & de Tonneins que les Calviniſtes tenoient, luy fournit le pretexte dont elle avoit beſoin pour devenir la plus forte dans Agen & dans Ville-neuve. Le reſte du Languedoc ne ſouffrit point d'alteration, parce qu'il étoit tenu par le Duc de Montmorency & par les Calviniſtes, qui vivoient alors en ſi étroite intelligence, qu'il y auroit eu de la folie pour la Ligue à les attaquer durant qu'elle avoit à craindre du coſté de la Cour. 1589.

Mais les mouvemens de la Ligue dans Paris l'emporterent ſur ceux des autres Villes Françoiſes revoltées, puiſque les ſeize ne ſe contente-

1589. rent pas be fournir un azile aux amis du Duc & du Cardinal de Guiſe ; ils obligerent de plus les Predicateurs à les traiter de Martyrs. Quinceſtre s'émancipa juſques à dire à la fin de ſon Sermon, que Henry de Valois n'étoit plus Roy, & qu'il s'étoit luy-même degradé par ſes parjures, & ſes Auditeurs au ſortir de l'Egliſe arracherent les Armes de Sa Majeſté pour les fouler aux pieds.

Le même Quinceſtre encouragé par cette heureuſe temerité, obligea dans le Semon ſuivant ſes Auditeurs à jurer qu'ils vengeroient de toutes leurs forces l'aſſaſſinat des Guiſes. Le premier Preſident de Harlay qui ſe trouva du nombre, fut contraint pour ſauver ſa vie de prêter le même ſerment, encore n'évita-t-il qu'à peine les poignards qu'on luy approchoit du ſein, tant les Pariſiens étoient perſuadez qu'il avoit ſçeu le deſſein du Roy contre les Guiſes, & qu'il y avoit confirmé Sa Majeſté, au lieu de l'en diſſuader. Enfin les ſeize pour combler leur attentat en prévc-

nant toutes les regles de la conſcience, qui euſſent pû ramener les eſprits à leur bon ſens, firent preſenter au nom de la Ville de Paris une Requête à la Faculté de Theologie, pour la conſulter ſur les articles ſuivans. Si les François pouvoient eſtre dégagez du ſerment de fidelité qu'ils avoient prêté à Henry Trois ; S'il leur étoit permis en ſeureté de conſcience de s'unir, de s'armer, & de faire des levées d'hommes & d'argent pour défendre la Religion Catholique contre ce Roy, aprés qu'il avoit violé la foy publique à Blois, au préjudice de l'Edit de la ſainte Union, & de la liberté des Etats Generaux. 1589.

La Faculté fut aſſemblée le ſept de Janvier mil cinq cens quatre-vingt-neuf, & l'on corrompit ou intimida de ſorte les Docteurs qui s'y trouverent, qu'ils deciderent que les François n'étoient plus tenus de garder le ſerment de fidelité qu'ils avoient prêté à Henry Trois, & qu'ils pouvoient prendre les armes contre luy. Ils ajoûterent qu'ils étoient d'avis que l'on

1589. envoyât leur reſolution au Pape, afin qu'il la confirmât. Il y eut pourtant dans cette action deux particularitez que les Hiſtoriens ne remarquent pas, & qui meritent pourtant d'eſtre ſçuës. L'une qu'il y eut un Docteur aſſez hardy pour s'oppoſer ſeul à toute l'Aſſemblée, & pour demander acte de ſon oppoſition ; que cet homme intrepide étoit des plus ſçavans ; qu'il avoit vêcu juſques-là, & qu'il acheva depuis ſans reproche une fort longue vie ; qu'il étoit né dans la Marche du Limoſin ; qu'il s'appelloit Pechant ; & qu'il fut aſſez malheureux pour ne recevoir de la Cour aucune récompenſe de ſon heroïque fermeté. L'autre particularité eſt que l'Aſſemblée fut aſſez ſincere pour exprimer dans ſon Decret, qu'il y avoit un Docteur qui n'en avoit point eſté d'avis. Ce Decret ne laiſſa pas néanmoins d'eſtre plus funeſte au Roy que tout ce qui s'étoit paſſé juſques-là, & qui ſe paſſa depuis contre Sa Majeſté, puiſqu'il acheva de ruiner dans les eſprits tant ſoit peu ſcrupu-

leux, l'autorité Royale, qui ſans cela n'auroit pû en eſtre tout à fait arrachée. 1589

On ajoûte que la Cour de Rome qui s'étoit juſques-là excuſée d'excommunier le Roy, nonobſtant les importunitez de la Ligue, ſe relâcha lorſqu'elle eut appris que les Cenſures que l'on attendoit d'elle, avoient eſté prevenuës par la Faculté de Theologie de Paris qui étoit la premiere de la Religion Catholique, & qui de tout tems l'avoit emporté ſur les autres pour la reputation de la Doctrine & de la vertu.

Le Parlement de Paris aprés la Declaration de la Faculté, reſta ſeul pour le Roy; & les ſeize perſuadez que pour l'attirer dans les intereſts de la Ligue, il en falloit oſter les plus dévoüez au ſervice de Sa Majeſté, en firent une liſte qui fut ſignée par le Duc d'Aumale; & Buſſy-le-Clerc, qui de Tireur d'Armes étoit devenu Procureur, ſe chargea de les aller prendre juſques dans le Palais. Il entra l'épée à la main & l'écritoire

1589. au coſté dans la Grande Chambre ; il fit quelques excuſes de ce qu'il violoit la Majeſté du lieu, ſur ce qu'il falloit purger la Compagnie des ſerviteurs de Henry de Valois ; il en tira de ſa poche la liſte, & il nomma à haute voix le Premier Preſident, les Preſidens à Mortier de Thou, Briſſon & Seguier, l'Avocat General de même nom, & dix ou douze des plus anciens Conſeillers. Les autres Conſeillers l'interrompirent, en luy diſant qu'il n'étoit pas beſoin qu'il continuât ſa lecture, puiſque toute la Compagnie étoit reſoluë de ne pas abandonner ſes Chefs. Et de fait elle ſuivit Buſſy-le-Clerc juſques à la Baſtille où il retint ceux qu'il voulut & renvoya les autres.

Le Parlement reſta de cette ſorte ſoûmis à la Ligue ; mais la pluſpart de ceux qui avoient eſté arrêtez s'étant ſauvez par divers moyens ; le Roy transfera le Parlement à Tours auſſi bien que la Chambre des Comptes. Les Pariſiens ne purent néanmoins empêcher que Melun & le Chaſteau

Chaſteau de Vincennes ne les bloquaſſent de deux coſtez, parce que Roſtaing & Saint-Martin qui commandoient dans ces deux places, furent également inflexibles à leurs offres & à leurs menaces. Le mécontentement qu'ils eurent du Duc d'Aumale pour un ſujet dont les Relations ne conviennent pas, les obligea d'appeller le Duc de Mayenne, & de le recevoir le dix de Février, avec les mêmes honneurs qu'ils avoient rendus à Henry Trois la premiere fois qu'il étoit entré dans leur Ville aprés ſon retour de Pologne. On luy offrit la Couronne, le Trône & le nom de Roy, mais il les refuſa, & les politiques furent partagez là-deſſus. Il y en eut qui crurent que s'il les eût acceptez dans la conjoncture d'alors où tout luy réüſſiſſoit, & qu'il eût autoriſé ſes ordres de l'imperieuſe qualité de Roy, la plus grande partie des Villes & des Contrées qui refuſerent depuis de le reconnoiſtre, luy euſſent obéï ; & tous les autres Seigneurs de la Ligue

1589.

1589. qui prirent auſſi bien que luy la qualité de Lieutenans de l'Etat, dans les contrées où ils ſe trouvoient les plus forts, l'euſſent affermi ſur le Trône, ſinon avec la même autorité que Henry Trois avoit euë, du moins aux mêmes conditions que Hugues Capet y étoit monté.

Mais d'autres eſtimerent au contraire que le Duc de Mayenne ſe ſeroit infailliblement perdu ; car outre qu'il ſe fût mis mal avec les Ducs de Mercœur, d'Aumale & de Nemours, qui vouloient bien eſtre ſes compagnons & non pas ſes ſujets, les autres Seigneurs de la Ligue n'étoient pas d'humeur de ſe ſoûmettre à la domination d'un ſimple Duc, aprés avoir renoncé à celle d'un Roy. Ils croyoient qu'ils ne leur ſeroit pas impoſſible de ſe maintenir auſſi longtems que les Seigneurs François l'avoient fait ſous la troiſiéme race ; & ils ne prévoyoient pas que les affaires n'étoient pas ſemblables, & que le Roy d'Eſpagne les auroit conquis l'un aprés l'autre en moins de dix

ans. Quoiqu'il en ſoit, le Duc de Mayenne commença ſon adminiſtration par diminuer avec adreſſe la trop grande puiſſance des ſeize, qu'il n'oſoit choquer directement. Ils avoient établi dans l'Hôtel de Ville un Conſeil compoſé de quarante perſonnes, dont ils étoient les Maiſtres; & il y ajoûta quatorze Liguez choiſis entre ceux qui luy étoient les plus dévoüez, outre les Princes de la Ligue, les Preſidens, les Avocats & Procureurs Generaux des Parlemens, le Prevoſt des Marchands, les Echevins & les Procureurs de la Ville, auſquels il donna entrée, quoi qu'ils n'y vinſſent auparavant que lorſqu'ils y étoient mandez. 1589.

Il oſta de cette ſorte aux ſeize la pluralité des ſuffrages, d'une maniere qui les priva de la liberté de s'en plaindre, parce que s'ils l'euſſent fait, ils auroient irrité la meilleure partie des ſuppoſts de la Ligue avec leſquels ils avoient intereſts de vivre en bonne intelligence. Le Conſeil de la Ligue ainſi multiplié, luy

1589. donna le titre de Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France, & luy en attribua toute l'autorité jusques à la plus prochaine convocation des Etats Generaux que l'on devoit tenir à Paris le 15. du mois de Juillet suivant. Il en prêta le serment à la Grande Chambre entre les mains du President Brisson, qui pour s'accommoder au tems avoit feint de prendre le parti de la Ligue ; & les conditions qu'on imposa au nouveau Lieutenant furent, qu'il conserveroit dans toute leur integrité la Religion Catholique, l'Etat, les Cours Superieures, les anciennes Ordonnances, & les Privileges de la Noblesse ; qu'il soulageroit le peuple, & qu'il le garantiroit d'oppression.

Le celebre Bodin disposa la Ville de Laon à se declarer pour la Ligue; & le Duc de Mayenne travailla aux fonds necessaires pour soûtenir la Guerre. Paris se cottisa à cent mil écus, Lyon à vingt mille, & les autres Villes à proportion. Les particuliers contribuerent à mesure de leurs ri-

theſſes, & l'on vendit les biens des Politiques & des Calviniſtes ſituez dans les Contrées où la Ligue ſe trouvoit la plus forte. On tira par ces voyes plus de ſeize cent mille écus ; mais cette prodigieuſe ſomme fut diſſipée par les Gouverneurs des Provinces qui en retinrent une partie, & l'on diſtribua le reſte aux Gouverneurs des Villes pour les retenir dans le parti, aux Seize, à la Ducheſſe de Mayenne, & à ſes domeſtiques. Ce fut là la premiere & peut-eſtre la principale cauſe du malheur de la Ligue ; car ſi les ſeize cent mil écus euſſent eſté donnez aux troupes du Duc de Mayenne, & qu'il les eût menées droit à Blois, il ſe ſeroit ſaiſi de la Cour, & la querelle auroit eſté finie. Au lieu que pendant qu'il s'amuſoit à faire dans Paris des reglemens qui n'étoient bons qu'aprés la Guerre ; le Roy eut le loiſir de mander les grands Seigneurs du Royaume qui luy étoient demeurez fideles, & qui luy menerent des Troupes plus que ſuffiſantes pour le preſerver d'inſulte. 1589.

1589. On l'avertit qu'il n'étoit pas en seureté dans Blois, puisque la Bourgeoisie y étoit irritée de ce qu'elle ne continuoit plus à faire le gain que les Etats Generaux luy avoient apporté ; & sur l'assurance que Souvré Gouverneur de Touraine luy donna que la Ville capitale de cette Province luy seroit plus soûmise, il y transporta son séjour : Il mit le Cardinal de Bourbon sous la garde de Chavigny le-Roy dans Chinon, le Duc d'Elbeuf dans le Chasteau de Loches, & le jeune Duc de Guise dans le Chasteau de Tours, sous la garde de Rouvray Lieutenant des Gardes du Corps. Son plus grand soin aprés cela fut d'appaiser la Cour de Rome, & l écrivit à Pisani & au Cardinal de Joyeuse, de pressentir si le Pape seroit aussi inflexible que Morosini le luy avoit dépeint. Pisani répondit à Sa Majesté * qu'on ne luy avoit rien dit que de veritable, néanmoins elle luy ordonna de se joindre au Cardinal de Joyeuse, & d'aller avec luy se jetter aux pieds de Sa Sainteté pour

* Sa lettre est à la Bibliotheque du Roy.

luy demander ſon Abſolution. 1589.

Piſani & le Cardinal de Joyeuſe s'acquitterent de leur commiſſion avec une extrême exactitude, & proteſterent qu'ils ne ſe leveroient point ſans avoir obtenu ce qu'ils demandoient ; mais le Pape perſuadé que l'affaire dont il s'agiſſoit, étoit de celles qui ne s'offroient qu'une fois en pluſieurs ſiecles, en vouloit tirer tout l'avantage qu'elle étoit capable d'apporter à la Cour de Rome. Et de fait il répondit avec ſa fierté ordinaire aux deux Supplians, qu'il paroiſſoit bien que le Roy de France fût coupable, mais non pas qu'il fût penitent ; & que d'ailleurs Sa Sainteté n'avoit point d'aſſurance que ce Prince demandât d'eſtre abſous. Piſani repartit qu'il avoit l'honneur d'eſtre ſon Ambaſſadeur, & que par conſequent il devoit eſtre crû, puis qu'il repreſentoit ſa perſonne : mais le Pape qui s'étoit attendu à cette raiſon, l'éluda par une diſtinction. Il prétendit que Piſani repreſentoit bien le Roy ſon Maiſtre pour les

1589. affaires ordinaires de l'Ambaſſade à Rome, mais non pas pour un fait ſi extraordinaire & ſi ſingulier, qu'il n'y en pouvoit avoir de plus rare dans la vie civile ; & qu'aprés tout il étoit ridicule à Piſani de pretendre que le Roy ſon Maiſtre l'eût envoyé pour confeſſer ſes pechez ; Que la Confeſſion étoit perſonnelle, & qu'elle ne valoit que par la bouche du penitent.

Il renvoya là-deſſus les deux Supplians au Conſiſtoire, où il convoqua le lendemain tous les Cardinaux qui ſe trouvoient à Rome. Il les harangua, & il ſentit de ſi violents tranſports de colere en racontant les circonſtances de la mort du Cardinal de Guiſe, qu'ils interrompirent deux ou trois fois ſon diſcours. Il fit des exclamations ſi peu convenables à ſa dignité, qu'il y avoit lieu de croire qu'il étoit hors de luy-même. Le Conſiſtoire, ſelon ſa coûtume, demanda du tems pour examiner l'affaire avant que de la decider ; & le Roy qui s'imaginoit que les deux Miniſtres

dont il s'étoit ſervi juſques-là, n'avoient point aſſez de credit en Cour de Rome, leur joignit Claude d'Angennes-Ramboüillet Evêque du Mans. Ils allerent tous trois à l'Audience du Pape, & l'Evêque du Mans luy remontra que les intentions du Roy pour la conſervation de la Foy Catholique, & pour la ruine de l'hereſie, étoient ſi ſinceres, que Sa Majeſté avoit reſolu de faire en perſonne la Guerre aux Calviniſtes, & de demeurer à la teſte de ſes Armées, juſques à ce qu'elle eût achevé de les ſoûmettre. 1589.

Il parcourut les attentats du Duc & du Cardinal de Guiſe; il juſtifia le Roy ſur la neceſſité indiſpenſable où il s'étoit trouvé, de prevenir deux Princes qui travailloient à luy ravir ſa Couronne; & il conclut qu'encore que Sa Majeſté ne fût obligée de rendre compte à perſonne de ſa conduite à l'égard de ſes Sujets, la reverence qu'elle avoit toûjours euë pour l'Egliſe en general, & pour Sa Sainteté en particulier, l'avoit obligée d'envoyer vers elle pour l'informer

1589. des moyens qu'elle avoit tenus pour assurer sa conscience ; Que Sa Saincteté avoit accordé au Roy un Brevet pour se faire absoudre de tout cas par le Prestre qu'il luy plairoit de choisir, & qu'il avoit jetté pour cela les yeux sur un Docteur en Theologie, dont il avoit reçû une absolulution des Censures qu'il pourroit avoir encouruës ; Qu'il auroit bien pû nier d'estre excommunié, non seulement à cause de son Privilege en qualité de Roy de France, mais encore parce qu'il avoit eu d'invincibles raisons pour faire tuer le Cardinal de Guise ; mais qu'il aimoit mieux s'humilier sous la main de Dieu, & sous celle du Saint Siege Apostolique ; Qu'il vouloit donner à Sa Saincteté de nouvelles preuves de son obéïssance, & qu'il la prioit de luy accorder sa benediction, & de l'assister des conseils salutaires qu'elle devoit au Fils aîné de l'Eglise.

Le Pape écouta ce discours avec plus de patience que l'on n'en atten-

doit de luy, & même y répondit d'abord avec assez de douceur. Mais comme la Ligue luy avoit envoyé quelque-tems auparavant le Commandeur Dieu, le Conseiller Coquelay, l'Abbé d'Orbais, & le Doyen de Reims, qui l'avoient prévenu d'une trop grande opinion de la puissance de la Ligue, & de la foiblesse du Roy qu'ils disoient perdu sans ressource; Sa Sainteté s'échauffa dans la suite, & declara qu'elle ne vouloit point entrer en discussion des choses passées, bien qu'elle sçût le contraire de ce que l'Evêque du Mans venoit de luy representer; Qu'elle ne se méloit point du meurtre du Duc de Guise, parce qu'il étoit sujet du Roy, quoique Sa Majesté fût sujette à l'Eglise & aux successeurs de saint Pierre pour un si considerable homicide; mais que par toute sorte de droits elle étoit bien fondée de demander satisfaction pour l'assassinat du Cardinal frere de ce Duc qui n'étoit plus sujet du Roy, mais le sien, non

1589.

1589. seulement comme Cardinal, mais encore en qualité d'Archevêque de Reims, qui luy avoit prêté serment aussi bien que tous les autres Evêques.

Le Pape conclut de là que le Roy avoit encouru les censures Ecclesiastiques, & que l'absolution que Sa Majesté avoit receuë en vertu du Bref, n'étoit pas suffisante; car outre que ces sortes de Brefs n'étoient bons que pour les pechez passez, & non pas pour ceux de l'avenir, il appartenoit uniquement à Sa Sainteté d'interpreter ceux qu'elle avoit accordez; & elle declaroit qu'elle n'avoit pas eu dessein de comprendre le meurtre d'un Cardinal dans celuy dont le Roy s'étoit prévalu; Que l'Evêque du Mans donnât par écrit ce qu'il demandoit au nom du Roy; qu'on le communiqueroit à la Congregation des Cardinaux, & qu'ensuite on luy rendroit réponse. Mais l'Evêque du Mans ne trouva pas son compte dans les dernieres paroles du Pape; il repliqua avec toute la

modeſtie imaginable, qu'il n'avoit aucun ordre de faire ce qu'on exigeoit de luy; & il promit que le Cardinal de Bourbon recouvreroit ſa liberté auſſi-toſt que les troubles ſeroient finis; & que ſi le Roy jugeoit à propos de proceder en Juſtice contre l'Archevêque de Lyon, il s'adreſſeroit à la Cour de Rome; mais il n'obtint du Pape autre choſe, ſinon que Sa Sainteté promit de raporter l'affaire à la Congregation, & qu'elle luy permit d'en ſolliciter les Cardinaux. 1589.

L'Evêque ſuivit le Conſeil du Pape, mais avec cette précaution, qu'il viſita les Cardinaux de la Congregation comme amis & non pas comme Juges; & il leur parla de ſorte qu'il auroit eſté impoſſible, quand ils l'auroient voulu, de tirer aucun avantage de la civilité qu'il avoit pour eux. Il leur prouva le plus délicatement qu'il put, que l'abſolution du Roy en vertu du Bref, avoit eſté valable; Que les Rois de France & leur Royaume, avoient des Privileges qui leur étoient ſi ſinguliers,

1589. qu'aucun autre Souverain, ni peuple Chrétien n'en poſſedoit de ſemblables ; Que ces privileges mettoient les François à couvert des Excommunications que la Juriſprudence appelloit *Latæ Sententiæ*, & que les Eccleſiaſtiques y avoient eſté ſoumis dés la premiere Race des Meroüées, aux Rois pour le temporel ; Qu'ils étoient pour cela juſticiables des mêmes Rois, & ſur tout pour crime de leze Majeſté, dont il n'étoit pas malaiſé de convaincre la memoire du Cardinal de Guiſe.

Le Pape toûjours perſuadé que le meurtre de ce Cardinal luy fourniroit un pretexte plauſible de donner atteinte en tout ou en partie aux Libertez de l'Egliſe de France, accorda une ſeconde Audience à l'Evêque du Mans, ſans qu'il l'eût ſollicitée. Sa Sainteté s'étendit plus qu'auparavant ſur la grandeur du meurtre dont il s'agiſſoit. Elle repeta pluſieurs fois, que ſi le Roy en vouloit eſtre abſous, il falloit qu'il confeſſât auparavant ſa faute auſſi

énorme qu'elle l'étoit ; Qu'il relâchaſt le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, & qu'il les mît entre les mains de ſon Legat, auquel il donneroit ordre de les envoyer ſeurement à Rome ; Qu'il en feroit bonne & brieve juſtice, & qu'on le connoiſſoit aſſez dans toute l'Europe pour homme qui ne relâchoit rien de la rigueur des Loix. Enſuite, le Pape prétendit engager l'Evêque du Mans à luy preſenter une Requeſte, & à conferer avec les Cardinaux de la Congregation, afin que ces deux démarches attiraſſent à la Cour de Rome la connoiſſance de l'affaire par le conſentement des parties. Mais Sa Sainteté ne put rien obtenir de l'Evêque du Mans, qui pour ne la pas mécontenter entierement, parce que dans ces rencontres elle étoit ſujette à des ſimptômes qui n'étoient gueres differens de ceux de la fureur ; il luy declara que tout ce qu'il pouvoit faire pour la ſatisfaire, conſiſtoit à ſe charger d'accomplir la penitence qui ſeroit im- 1589.

1589. posée au Roy, si l'on persistoit à ne pas vouloir absoudre Sa Majesté sans penitence, pourveu que Sa Sainteté declarât nul le Decret de Sorbonne qui choquoit son autorité, & qui fomentoit la rebellion dans une conjoncture ruineuse à l'Etat & à la foy Catholique.

Le Pape convint de ce que l'Evêque du Mans disoit; mais il ajoûta que c'étoit une juste punition de Dieu, que la pluspart des François se revoltassent contre le Roy, puis qu'il negligeoit d'obéïr à Dieu, & de se reconcilier avec l'Eglise. L'Evêque du Mans s'imagina sur la bonne foy qu'il avoit rèconnuë dans le Pape à la seconde Audience, que Sa Sainteté seroit plus flexible dans une troisiéme, & la demanda. Il y representa plusieurs raisons pour lesquelles le Roy n'avoit point encouru les censures, & il rapporta beaucoup de points de Droit, & diverses autoritez des plus habiles Jurisconsultes de l'Europe, qui décidoient que les Privileges accordez aux Cardinaux ne

regar-

regardoient point leurs souverains temporels. Il ajoûta néanmoins qu'il ne proposoit pas tout cela comme ayant ordre du Roy son Maistre, mais comme des articles que l'on mettroit en consideration dans la France, si l'affaire n'étoit promptement terminée à Rome. 1589.

Le Pape l'interrompit là-dessus, & luy dit en colere, qu'il s'amusoit à conter des fables, & qu'au lieu de demander pardon, il gâtoit tout; Qu'il pourroit bien estre cause que Sa Sainteté le feroit mettre en prison, & qu'elle délieroit tous les François du serment de fidelité qu'ils avoient prêté à Henry Trois. L'Evêque du Mans se tût à ces deux terribles menaces; mais Pisani qui avoit esté present aux trois Audiences que l'on vient d'abreger, répondit avec autant de moderation que de hardiesse, que l'Evêque & luy seroient toûjours prests de baiser la terre, quand il ne s'agiroit que de témoigner le profond respect qu'ils avoient pour Sa Sainteté; mais que pour les inte-

1589. reſts de leur Roy, ils les menageroient toûjours avec le plus d'exactitude que leurs propres vies; Qu'ils ne craindroient ni d'aller en priſon, ni de porter leurs teſtes au bout du pont ſur le Tibre, où l'on executoit les criminels.

Le Pape reconnut alors qu'il avoit trop pouſſé les deux Miniſtres du Roy, & ſe radoucit un peu en paroles; mais il ne relâcha rien de ſa ſeverité, & il conclut l'Audience en leur diſant, qu'ils donnaſſent leurs raiſons par écrit. Ils reçurent peu de jours aprés un ordre de la propre main du Roy * de demander pour luy l'abſolution au Pape; & ils obtinrent une quatriéme Audience, où l'Evêque du Mans, pour adoucir l'aigreur qu'il avoit pû donner au Pape durant la precedente, declara que ce qu'il luy avoit dit, n'avoit eſté que pour mieux faire connoiſtre l'extraordinaire reſpect du Roy pour le ſaint Siege, puiſque Sa Majeſté étoit reſoluë de ſatisfaire le Pape nonobſtant qu'elle crût n'avoir point encouru

* Dans la negociatiõ d'Angennes Ramboüillet Evêque du Mans.

les censures, ou qu'au moins elle en avoit esté absoute en vertu du Bref; & que néanmoins sur ce qu'elle avoit appris que le Pape desiroit qu'elle luy demandât l'absolution, elle luy avoit ordonné de la demander. L'Evêque du Mans en achevant ces mots, se mit à genoux devant le Pape, & luy dit qu'il demandoit l'absolution pour le Roy Tres-Chrétien son Maître, avec l'humilité, le respect & la reverence que pouvoit avoir un tres-devot & tres-obeïssant Fils de l'Eglise, à l'égard du Chef qui la regit, & du Pere commun des Chrétiens; Qu'il le supplioit de luy accorder sa sainte Benediction, de le recevoir luy & les siens en ses bonnes graces, & de les rétablir dans les mêmes honneurs & fonctions qu'ils avoient accoûtumé de recevoir & d'exercer. 1589.

Le Pape ravi d'avoir obtenu ce point, repartit que puisque le Roy avoit demandé l'absolution, il étoit prest de la donner; mais qu'il ne le pouvoit pendant que Sa Majesté persevereroit dans son peché, & que

1589. par conſequent il falloit qu'auparavant elle délivrât le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, ou que du moins elle avoüât par un écrit, ſans ſe deſſaiſir de leurs perſonnes, qu'ils étoient gardez par le Legat ſous le nom du Pape. Cette pillule étoit ſi difficile à avaler, que le Pape pour en corriger l'amertume, eſſaya de prouver à l'Evêque du Mans & à Piſani, que l'expedient qu'il venoit de propoſer étoit avantageux au Roy, puiſqu'il appaiſeroit toutes les intrigues qui ſe formoient en France pour la liberté de ces deux Prelats; mais l'Evêque du Mans & Piſani qui n'avoient garde d'accepter l'expedient qu'on leur propoſoit, ſans en avoir un pouvoir particulier, terminerent l'Audience, en diſant qu'ils l'alloient mander au Roy. Et ils écrivirent incontinent aprés à ſa Majeſté, que leur avis étoit que le Pape les amuſoit dans la ſeule veuë d'attendre quel ſeroit le ſuccés des mouvemens de la Ligue, afin de regler là-deſſus ſa conduite; & que

par conſequent Sa Majeſté devoit plus eſperer ſon abſolution du bon état de ſes affaires, que de la bonne volonté du Pape. 1589.

Il y a de l'apparence que le refus que fit le Pape d'accorder l'abſolution au Roy aprés qu'il s'étoit humilié juſqu'à la demander, fut un des principaux motifs qui le porterent à ſe reconcilier avec le Roy de Navarre. Les plus judicieux de ſon Conſeil l'approuvoient depuis la mort des Guiſes, & il ne reſtoit plus que des raiſons de conſcience, qui regardoient le ſcandale des Catholiques, & la derniere rupture avec la Cour de Rome; mais le hazard & le chagrin obligerent le Roy à paſſer par deſſus ces conſiderations. Le Roy de Navarre étoit parti de Niort avec trois cens Gentilshommes, cinq cens Arquebuſiers à cheval, quatre mil hommes de pied, & quelques pieces de campagne, à deſſein de ſurprendre Saumur. Il avoit manqué ſon coup; mais en récompenſe, Loudun, Thoüart, Mon-

1589. treüil-Bellay, l'Iſle-Bouchard, Châteleraud, & Argenton, luy avoient ouvert leurs portes.

La Ducheſſe d'Angoulême, ſœur naturelle du Roy, qui tiroit la plûpart de ſon revenu des places que l'on vient de nommer, en prit occaſion de negocier avec le Roy de Navarre, ſous pretexte de ne travailler qu'à ſes propres intereſts. Et de fait, elle ne parla que de cela juſques à ce qu'elle eût obtenu que l'on ne toucheroit point à ſes Terres. Mais enſuite, ſoit qu'elle n'agît que de ſon chef, ou qu'elle eût reçû un ordre ſecret de Henry Trois, elle preſſa le Roy de Navarre de ſe reconcilier avec luy. Ce Prince qui ne ſouhaitoit rien avec tant de paſſion que cela, & qui voyoit bien que s'il y manquoit la Ligue ſe perdroit ſans reſſource, propoſa d'abord des conditions qui ne le regardoient pas tant que le parti à la teſte duquel il ſe trouvoit. Le Conſeil de Henry Trois jugea qu'elles étoient trop dures; & ce fut pour les rendre ſupportables,

que Buſſy fut envoyé vers ſon frere Pleſſis-Mornay, qui étoit le Seigneur Calviniſte en qui le Roy de Navarre avoit plus de confiance. 1589.

Pleſſis-Mornay qui n'étoit pas moins perſuadé que le Roy de Navarre qu'il falloit ſe prevaloir à quelque prix que ce fût de l'occaſion qui s'offroit, obtint de luy la permiſſion d'aller trouver le Roy à Tours. Et pour uſer de plus de diligence, il negligea de s'aſſurer d'un paſſeport qui luy auroit fait perdre quinze jours ou trois ſemaines de tems. Il ſe traveſtit; il paſſa au milieu des Troupes du Roy, & il arriva à la Cour ſans avoir eſté reconnu de perſonne. Il eut diverſes conferences avec Henry Trois durant la nuit; il demeura caché les jours entiers, de crainte que s'il étoit vû le Legat n'en prît de l'ombrage. Et il convint de ces articles; Qu'il y auroit Tréve entre les deux Rois pour un an, & que celuy de Navarre aſſiſteroit le Roy Tres-Chrétien de toutes ſes forces; Que le Pont de Cée luy ſeroit accordé pour paſſage

1589. sur la Loire à deux conditions ; l'une qu'il ne toucheroit point à l'impoſt que l'on y levoit ; l'autre qu'il y en pourroit mettre un nouveau qui ne paſſeroit pas vingt mil écus ; Qu'il rendoit de bonne foy les places que luy, ou ceux de ſon parti prendroient ſur la Ligue, & que reciproquement le Roy n'y mettroit point de Gouverneurs qui fuſſent ſuſpects aux Calviniſtes ; Qu'il laiſſeroit au Roy de Navarre une place en chaque Baillage pour la retraite de ſes malades & de ſes bleſſez, & pour gages des frais que les Calviniſtes feroient en ſecourant Sa Majeſté Tres-Chrétienne, pourveu que cette place ne fût Siege, ni d'Evêché, ni de Baillage, ni de Sénéchauſſée.

Outre ces articles que l'on ne devoit publier que quand il plairoit à Henry Trois ; il y en eut de ſecrets qui contenoient que perſonne ne ſeroit recherché pour la Religion ; Que le Calviniſme ſeroit libre dans toutes les places accordées au Roy de Navarre, & que de crainte que la diverſité

diverſité du culte n'excitât du trouble entre les Soldats des deux Rois, ils les tiendroient éloignez les uns des autres de quatre lieuës pour le moins, ſi ce n'étoit que la neceſſité des affaires les preſſât de ſorte qu'ils fuſſent contraints de joindre leurs forces pour quelques heures ou pour quelques jours; mais on a déja remarqué qu'il n'eſt preſque jamais arrivé que le ſecret ait eſté gardé dans les Troupes civils avec autant d'exactitude qu'il auroit eſté neceſſaire. Pleſſis-Mornay prouve évidemment* que la faute ne vint pas de luy; mais il ne laiſſe pas la queſtion ſans difficulté, puiſque l'on ſçait d'ailleurs que ni le Roy Henry Trois, ni le Roy de Navarre, ne ſe mettoient pas toûjours en peine de celer à leurs Favoris les affaires de la plus grande conſequence. Quoiqu'il en ſoit, le Legat Moroſini fut informé non-ſeulement des articles publics, mais encore des ſecrets que l'on vient d'abreger, peu de jours aprés qu'ils eurent eſté conclus.

1589.

* Dans ſes Memoires.

1589. Il alla trouver le Roy, & il luy repreſenta avec la liberté naturelle à un Gentilhomme Venitien tel qu'il étoit, les extrêmes dangers où Sa Majeſté avoit expoſé ſa Couronne & plus encore ſa perſonne. Le Roy le voyant informé ſi preciſément de la verité, ne ſe contenta pas d'en convenir de bonne foy, il pouſſa à ſon tour la franchiſe auſſi loin que le Legat, & luy declara que ç'avoit eſté par la plus indiſpenſable de toutes les loix, qui étoit la neceſſité, qu'il s'étoit accommodé avec les Calviniſtes qu'il n'aimoit point & n'aimeroit jamais. Le Legat ravi de trouver le Roy dans cette diſpoſition d'eſprit, luy dit que la neceſſité n'avoit pas eſté ſi grande que Sa Majeſté l'avoit cruë, & que pour l'en convaincre par le plus ſolide des effets, il ſe chargeoit, pourveu qu'elle le voulût ſincerement, de la reconcilier dans quinze jours avec le Duc de Mayenne. Le Roy y conſentit; mais le Legat ne put obtenir de luy qu'il renvoyât Pleſſis-Mornay,

ce qu'il jugeoit néanmoins d'extrême conſequence, parce que la Ligue auroit une juſte défiance de la Cour, tant qu'elle y ſçauroit ce Gentilhomme le plus paſſionné de tous les François aprés la Nouë pour la nouvelle Religion. 1589.

Il alla pourtant vers le Duc de Mayenne avec une inſtruction en bonne forme qui l'autoriſoit pour offrir à la Ligue, * que le Roy luy rendroit tous ſes priſonniers ; Qu'il conſerveroit aux Princes & aux Seigneurs de ce parti leurs Charges, leurs Gouvernemens & leurs Penſions ; Qu'il leur laiſſeroit les Places de ſeureté qu'ils tenoient déja ; Qu'il y en ajoûteroit encore d'autres, & que pour les differends qui pourroient ſurvenir dans la ſuite entre Sa Majeſté & la Ligue, le Pape, la Republique de Veniſe, le Grand Duc de Toſcane, & les Ducs de Lorraine & de Ferrare en ſeroient Arbitres ; mais le Legat s'étoit aviſé trop tard de la negociation dont il ſe mêloit. S'il l'eût entrepriſe immediatement

* Elle eſt entre les Manuſcrits de Bethune.

1589. aprés le meurtre des Guiſes, le Duc de Mayenne n'auroit eu garde de le dedire ; mais il étoit depuis devenu ſi puiſſant par la negligence du Roy, qu'il répondit au Legat ; Qu'il ne pouvoit écouter aucunes propoſitions de la Cour ſans la participation, & meſme ſans le conſentement des Seigneurs intereſſez dans le parti de la Ligue ; Qu'il attendroit là-deſſus les Ordres du Pape, & qu'il ne croyoit pas que Sa Sainteté voulût l'obliger d'accepter des conditions également contraires à la Religion Catholique & à ſon propre honneur, puiſquil s'agiſſoit de vendre pour des intereſts temporels le ſang de ſes deux freres.

Le Legat honteux d'avoir donné au Roy une parole qu'il ne ſe voyoit pas en état de tenir, preſſa le Duc de Mayenne juſques à luy offrir des choſes dont il n'avoit aucun pouvoir ; mais ce Duc ſe deffendit toûjours ſur ce qu'il y auroit de la folie pour la Ligue de ſe fier à la Cour aprés l'attentat de Blois, & le Legat

n'ayant pû réussir auprés de luy, crût devoir y demeurer, par la raison que s'il retournoit à la Cour de France, celle de Rome le soupçonneroit d'avoir eu quelque part à l'accommodement de Henry Trois avec le Roy de Navarre. 1589.

Les bonnes nouvelles que le Duc de Mayenne venoit de recevoir de divers endroits, l'avoient confirmé dans son obstination. Car les Provençaux avoient chassé de leur païs la Valettte ; les Dauphinois s'étoient accordez avec Lesdiguieres pour reduire d'Ornano à demeurer sans action, & le Berry s'étoit hautement declaré en faveur de la Ligue, par la prudente politique de la Chastre.* On a vû que cet Officier faisoit la fonction de Maréchal de Camp dans l'Armée du Duc de Nevers au Siege de la Ganache, dans la conjoncture de la mort des Guises, & la suite des affaires veut que l'on ajoûte ici, qu'il en fut informé avant son General. La surprise où il se trouva ne luy osta pas le jugement, & il crût

* A la fin de ses Memoires manuscrits dans la Bibliotheque du Roy.

1589. que l'unique moyen d'éviter les embûches qu'on luy dreſſeroit, conſiſtoit à prévenir le Duc de Nevers, qu'il connoiſſoit pour Prince genereux, & ſi ennemi de toutes les violences accompagnées de lâcheté ou de cruauté, que s'il luy donnoit une fois parole de luy ſauver la vie, il la tiendroit à quelque prix que ce fût. Il l'alla trouver dans cette veuë, & il luy dit que la grande amitié qu'il avoit euë avec le Duc de Guiſe, l'avoit infailliblement rendu ſuſpect au Roy, & qu'il ſe mettoit entre les mains de ſon General pour juſtifier ſa conduite.

Le Duc de Nevers perſuadé que ſi la Chaſtre avoit eu de mauvaiſes intentions, il s'en ſeroit fuy au lieu de le venir trouver, l'embraſſa, l'aſſûra qu'il n'avoit rien à craindre, luy conſeilla d'aller trouver le Roy, & luy donna pour cela des lettres de recommandation.

La Chaſtre fut ſi bien reçû à la Cour, que le Roy n'exigea pas de luy un nouveau ſerment, comme il

avoit fait de plusieurs autres interes- 1589.
sez avec le Duc de Guise. Sa Majesté le renvoya dans son Gouvernement, & il y demeura deux mois sans se remuer ; mais le Roy de Navarre s'étant emparé d'Argenton & de Sancerre, la Chastre avoit appris certainement que ç'avoit esté du consentement de Henry Trois, & la crainte que son Gouvernement ne changeât de Religion aprés que les Calvinistes s'étoient saisis des deux meilleures places qu'il y eût, le fit rentrer par le principe de conscience dans le parti de la Ligue.

La Rochefoucauld, Randon, & l'Evêque de Clermont son frere, exciterent à la révolte presque toute l'Auvergne ; & le Maréchal de Matignon n'évita qu'avec peine la violence des factieux, qui avoient conspiré de le poignarder pour se rendre Maistres de Bourdeaux. Malicorne n'eut pas de la force de conserver au Roy la Ville de Poitiers ; mais Brissac aprés avoir violé le serment qu'il venoit de prêter au Roy, ne put non

1589. plus ſe ſaiſir d'Angers. De tous les ſoûlevemens néanmoins arrivez en France aprés la mort des Guiſes, il n'y en eut point de ſi ſenſible au Roy que celuy du Duc de Mercœur. Ce Prince n'étoit que le quatriéme fils du Comte de Vaudemont, frere puîné du Duc de Lorraine, & ſe voyoit par conſequent ſans bien & même ſans établiſſement. Cependant le Roy aprés luy avoir fait l'honneur d'épouſer ſa ſœur, luy avoit procuré le mariage de la plus riche heritiere du Royaume, qui étoit Marie de Luxembourg, heritiere de la Maiſon de Penthievre; & Sa Majeſté avoit ſurmonté là-deſſus deux difficultez qui ne pouvoient eſtre plus grandes. La premiere étoit venuë de la part du Prince de Dombes, fils unique du Duc de Montpenſier, qui recherchoit cette heritiere, & qui auroit infiniment augmenté le pouvoir de la Ligue, s'il ſe fût declaré pour elle. La ſeconde avoit eſté ſuſcitée par le Chancelier de Chiverny, qui tout adroit courtiſan qu'il étoit,

s'étoit opposé par des motifs que l'Histoire n'a pas sçûs, au mariage du Duc de Mercœur avec l'heritiere de Penthievre. 1589.

Il avoit d'abord prétendu que cette alliance n'étoit pas convenable, puisque le Duc de Mercœur n'avoit que l'épée & la cape; & lorsque le Roy pour rendre les parties à peu prés égales avoit donnné à ce même Duc le Gouvernement de Bretagne, le Chancelier s'y étoit encore opposé, sur ce que la raison d'Etat ne permettoit pas de donner le Gouvernement des Provinces à ceux qui avoient des prétentions dessus, comme auroit le Duc de Mercœur aprés qu'il auroit épousé l'heritiere de Penthievre, qui luy apporteroit celles de la Maison de Blois. L'obstination de ce premier Officier de la Robe avoit esté si grande, que le Roy pour la faire cesser, avoit esté contraint de luy donner une décharge des provisions qu'il expedieroit, signées des quatre Secretaires d'Etat.

Enfin le Roy pour achever de ga-

1589. gner le Duc de Mercœur, avoit permis que la Reine sa sœur luy mît en main les pierreries de la Couronne; & néanmoins tant de bien-faits ne l'empêcherent pas de se declarer pour la Ligue, sans qu'on en ait pû deviner d'autre pretexte, sinon qu'il étoit persuadé que la Monarchie Françoise étoit sur le point de se démembrer, & qu'il la partageroit plus aisément avec les autres Princes & Seigneurs du parti qu'il prenoit, que s'il eût attendu la mort du Roy.

L'ingratitude & l'infidelité du Duc de Mercœur exciterent le Duc de Mayenne à se mettre en campagne dés le commencement du mois d'Avril, pour dégager Paris des Villes sur la riviere de Seine qui l'affamoient. La principale difficulté qu'il y trouva vint de la part de Rostaing, qui deffendit Melun contre lui durant trois mois, quoiqu'il eût à se garentir des ennemis & de la Bourgeoisie en même tems. L'Armée de la Ligue s'avança immediatement aprés

jusqu'à Chasteaudun, qui n'étoit qu'à deux journées de Tours, & l'aproche des Liguez inspira tant de frayeur au Roy, que craignant d'être enlevé, il écrivit au Legat que s'il ne moyennoit promptement une Paix ou une Treve avec le Duc de Mayenne, Sa Majesté s'accommoderoit avec le Roy de Navarre. Le Legat repartit que la defection de la Bretagne avoit trop augmenté les esperances de la Ligue pour la porter à quelque accommodement ; & le Roy persuadé qu'il n'avoit plus rien à ménager du costé de ses Sujets, fit publier la Tréve avec les Calviniſtes. Il y apporta néanmoins cette modification, que pour garder quelques mesures avec la Cour de Rome, il y fit inserer cet article, qu'Avignon & le Comtat y seroient compris, comme ayant esté de tout tems sous la protection des Rois de France. 1589.

Le Roy de Navarre fit de tres-expresses deffenses aux siens d'entrer dans les Egliſes Catholiques, & de causer aucun dommage aux Eccle-

1589. siastiques. Les deux Rois publierent chacun son Manifeste pour excuser le Traité qu'ils venoient de conclure ; mais celuy de Henry Trois luy apporta plus de dommage que n'avoit fait le meurtre des Guises. Celuy qui en étoit l'Auteur avoit crû justifier tout à fait Sa Majesté en y inserant, *Que le Roy de Navarre étoit Prince Chrétien, & non pas Heretique, puisqu'il ne vouloit pas l'estre, & qu'il ne demandoit que d'estre instruit dans un Concile ; Que pour estre veritablement Chrétien, il suffisoit de croire purement & simplement à Jesus-Christ & à son Evangile ; & que les Peres de l'Eglise n'avoient tenu pour Heretiques que ceux qui avoient revoqué en doute sa Divinité ou son Humanité.* Cependant toute la Ligue & la plusparт des Catholiques restez fideles au Roy, prirent de ces mots occasion de croire que Henry Trois étoit Calviniste secret; & le témoignerent si generalement, que Sa Majesté reconnut la faute qu'elle venoit de faire. Elle essaya

de supprimer son Manifeste ; mais la Ligue en avoit plus de mil exemplaires. Elle en envoya un au Pape pour le convaincre qu'il falloit bien que celuy que Sa Sainteté traitoit encore de Fils aîné, n'eût point de Religion, puisqu'il s'accommodoit à toutes. Les Docteurs de la Faculté de Paris osterent le nom du Roy du Canon de la Messe ; & le Curé Boucher composa contre Sa Majesté la pire de toutes les Satyres. * Le Duc de Mayenne n'auroit pas pourtant profité d'une si belle occasion, si le hazard ne luy eût fourni l'argent dont il avoit besoin. Ses domestiques en foüillant dans la maison de Pierre Molan Tresorier de l'Epargne, y trouverent prés de quatre cens mil écus d'or ; & le Roy s'en mit d'autant plus en colere, que Molan qui se trouvoit alors à sa Cour, affectoit de paroître pauvre, & avoit refusé à Sa Majesté une mediocre somme d'argent qu'elle l'avoit prié de luy prêter. Elle le manda : elle luy fit

1589.

* *De justâ Henrici Tertii abdicatione.*

1589. un ſevere reproche ; & quoiqu'il ſe mît en devoir de luy perſuader que l'or que le Duc de Mayenne luy avoit enlevé, ne luy appartenoit pas, mais à quelques riches Bourgeois de Paris qui le luy avoient prêté, parce qu'il le faiſoit valoir à un intereſt plus haut que l'ordinaire, on ne laiſſa pas de le mettre en priſon, & de l'y tenir juſqu'à ce qu'il eût payé trente mil écus.

Le Pape reçût la nouvelle de la Tréve entre les Rois de France & de Navarre, dans le même tems que l'Evêque du Mans avoit eu ordre d'aller trouver Sa Sainteté, & de luy dire que le Conſeil de France n'avoit pas jugé à propos de mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, juſqu'à ce que les troubles du Royaume fuſſent appaiſez ; mais par malheur cet Evêque avoit promis au Pape dans la derniere audience qu'il avoit euë, tout le contraire de ce qu'il diſoit. Sa Sainteté s'en ſouvint, elle s'en plaignit avec toute l'aigreur dont elle

étoit capable, & les Envoyez de la Ligue qui la trouverent dans cette diſpoſition, eurent plus de facilité à luy declarer qu'ils formoient oppoſition au nom du Duc de Mayenne, de la Veuve du Duc de Guiſe, des Princes & des Villes liguées, afin que Sa Sainteté ne donnât point d'abſolution à Henry Trois, & à proteſter que ſuppoſé qu'elle le fiſt, il leur ſeroit libre, à cauſe de la dignité de la Maiſon de Lorraine, & de l'énormité de l'aſſaſſinat des deux Guiſes, d'en pourſuivre la juſtice par les armes. Le Pape ſous pretexte de rendre cette juſtice à la Ligue, fit publier le cinquiéme de May un Monitoire, dans lequel il exhortoit le Roy de mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon dans dix jours, & d'en aſſurer le Saint Siege par quelque témoignage autentique, & qu'autrement Sa Sainteté declaroit qu'il avoit encouru toutes les cenſures Eccleſiaſtiques dont il ne pourroit eſtre abſous par aucun autre qu'elle, hors le cas de

1589.

1589. l'article de la mort ; & qu'alors même il ſeroit obligé de donner caution d'obeïr s'il revenoit en ſanté à tout ce qui luy ſeroit ordonné par le Saint Siege ; elle étendoit les mêmes Cenſures à tous ceux qui l'avoient aſſiſté ou l'aſſiſteroient en quelque maniere que ce fût. Enfin elle le citoit pour comparoître à Rome dans ſoixante jours, & pour y dire les raiſons ſur leſquelles il prétendoit ne pouvoir eſtre excommunié, ni ſes Sujets abſous du ſerment de fidelité. * Le Conſeil d'Etat de France fut d'avis que l'on appellât comme d'abus de ce Monitoire au futur Concile ; mais Henry Trois aima mieux en pretendre cauſe d'ignorance de peur d'eſtre obligé de s'en venger ou d'y ſatisfaire. Les Calviniſtes le preſſoient de leur donner un paſſage ſur la Loire, ſans lequel ils ſoûtenoient que la politique ne leur permettroit pas de le ſecourir en tems & lieu, de crainte qu'ils ne ſe trouvaſſent enfermez entre cette Riviere & l'Armée de la Ligue. Cette raiſon parut juſte,

* Dans le quatriéme Volume du Bulaire.

juſte, & le Roy étoit reſolu de leur accorder Gergeau ; mais le Gouverneur de cette Ville aima mieux la vendre au Duc de Mayenne ; & le Roy fut reduit à ſe défaire de Saumur où les Calviniſtes établirent Pleſſis-Mornay, qui la garda juſqu'en mil ſix cens vingt, que Loüis Treize commença ſa premiere campagne par la reduction de cette place. 1589.

Le Roy de Navarre qui ſe voyoit deſormais en ſureté, traverſa la Loire avec ſon Armée, & alla chercher le Duc de Mayenne qui venoit de ſurprendre Vendoſme & les Officiers du Grand Conſeil que l'on y avoit établis. L'Armée de la Ligue marcha de là vers Saint-Oüen, où la Cavalerie du Duc d'Epernon, redevenu Favory de Henry Trois, étoit logée avec aſſez de negligence ſous le Commandement de Charles de Luxembourg Comte de Brienne. Le Duc de Mayenne en tua d'abord pluſieurs, & contraignit les autres de ſe retirer dans le Chaſteau

1589. qu'ils ne deffendirent que vingt-quatre heures. Les Vainqueurs se saisirent ensuite de Montoire, petite Ville située vis-à-vis de Saumur, à dessein d'empêcher que les Calvinistes n'achevassent de s'y établir; mais la prevoyance de Plessis-Mornay avoit déja rendu leur dessein inutile; & de plus le Duc de Montpensier par un bonheur sans exemple, avoit exterminé avec douze ou quinze cens Soldats seulement dans la Normandie, la faction des Païsans surnommez les Gautiers, qui ne s'étant d'abord soulevez que pour se garantir d'oppression, avoient enfin esté attirez par quelques Gentilshommes dans le parti de la Ligue.

On envoya pourtant des meilleures Villes du Royaume tant de Troupes au Duc de Mayenne, que celles du Roy n'étant plus capables de leur resister aprés la perte qu'elles avoient faites à Saint-Oüen, Sa Majesté fut contrainte d'appeller le Roy de Navarre campé aux environs de Maillé. L'entreveuë des deux Rois se

fit au Pleſſis-lez-Tours malgré les plus zelez des Calviniſtes, qui ne vouloient plus ſe fier à la parole de Henry Trois, aprés qu'il l'avoit violée à la Saint Barthelemy. La reſolution que l'on y prit fut que les deux Rois aſſembleroient toutes leurs forces pour aſſieger Paris, ſur la preſuppoſition qu'ils trouveroient dans cette Ville capitale du Royaume, les clefs de toutes les autres; & que de cette ſorte, ils termineroient la guerre en une ſeule campagne. Il falloit de l'argent pour cette importante entrepriſe, & les deux Rois n'en avoient point. Celuy de France eut recours au Duc de Florence, & luy fit offrir par la Clielle les droits de la France ſur le Marquiſat de Saluſſes, mais ce Prince étoit trop ſage pour irriter à contre-tems le Roy d'Eſpagne & le Duc de Savoye. Il promit ſans cela de prêter deux cens mil écus, & il en debourſa la moitié avec cette precaution qu'il ſe ſervit des Banquiers étrangers, afin de nier le preſt, ſuppoſé que le Pape & la 1589.

Ligue le luy reprochaſſent.

1589. Le Roy d'Eſpagne à qui l'on avoit envoyé du Freſne-Forget en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour luy demander du ſecours contre la Ligue, ou du moins pour le prier de ne la pas ſoûtenir, n'en uſa pas de meſme. Car il prit pretexte ſur la Tréve concluë avec les Calviniſtes, pour declarer qu'il ne pouvoit plus deſormais entretenir de commerce avec Henry Trois; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés de ce Prince, ſous pretexte d'aller à Paris pour en tirer le bagage qu'il y avoit laiſſé, ſortit de la Cour de France, & ſervit les années ſuivantes de Conſeil à la Ligue. Gaſpard de Schomberg & le Preſident de Thou eurent ordre d'aller vers les Proteſtans d'Allemagne, pour en obtenir une levée de dix mil chevaux & de ſeize mil hommes de pied, & pour les prier de prêter à la France l'argent neceſſaire pour mettre ſur pied cette Armée; mais les détours qu'ils furent obligez de prendre pour évi-

ter les embuſches de la Ligue & des Eſpagnols, retarderent de trois mois leur voyage pendant que le Roy leur Maiſtre courut un extrême danger dans Tours. 1589.

Il avoit peu de Troupes dans cette Ville, & ſes Officiers de Guerre avoient retranché avec trop de negligence, les trois principales avenuës de cette Ville. On pretend d'ailleurs que Deſcluſeaux qui les avoit reconnuës, avertit le Duc de Mayenne qu'il luy ſeroit aiſé d'enlever le Roy ſans beaucoup haſarder; Que le Preſident du Verger avoit formé dans Tours une puiſſante cabale qui devoit ſe ſoulever dans le même tems que la Ligue en attaqueroit les avenuës, & donner à dos au Roy quand il ſeroit empeſché à la repouſſer; & que cinq ou ſix des plus affidez domeſtiques de Sa Majeſté avoient comploté de la mener hors de la Ville, ſous pretexte d'une partie de chaſſe, & de l'engager dans une embuſche que le Duc de Mayenne luy auroit dreſſée.

1589. Ce Duc aprés une traite d'onze lieuës, ſans donner preſque de relâche à ſon Armée, parut avec elle ſur une coline à la veuë du Fauxbourg de Saint Symphorien, dans la conjoncture que le Roy invité par le beau tems étoit ſorti le matin ſeptiéme de May 1589. & avoit entendu la Meſſe à Marmouſtier. Comme il remontoit le côteau pour rentrer dans le Fauxbourg ; un Meuſnier effrayé demanda à ſa Troupe où elle alloit, & luy montra les Coureurs de la Ligue. Le Roy tournant la teſte apperçût des Cavaliers qui ſortoient de quelques fondrieres à cent pas de luy ; & il y a des Memoires qui portent qu'on les avoit là mis pour s'emparer de ſa perſonne ; mais il eſt plus vray-ſemblable que rien ne les auroit empêchez d'executer leur deſſein, s'ils l'euſſent eu, puiſque le Roy demeura plus de trois heures hors de Tours, & que ce tems étoit plus que ſuffiſant pour l'enlever & pour le mener au Duc de Mayenne. Sa Majeſté doubla le pas, & ren-

tra dans le Fauxbourg avant que les Cavaliers qu'elle avoit veus l'euſſent atteinte. 1587.

On donna l'alarme dans Tours, les barricades du Fauxbourg Saint Symphorien furent bordées de Soldats, & Crillon & la Curée s'avancerent au bout d'un chemin creux pour y reſiſter aux enfans perdus de la Ligue. Le Duc de Mayenne diviſa ſon Armée en trois corps pour attaquer en même temps les trois avenuës, & s'avança luy-même contre celle de Saint Symphorien. Le combat dura trois heures, ſoit que la Ligue trouvât plus de reſiſtance qu'elle n'avoit crû, ou que le Duc de Mayenne prétendît en le prolongeant attirer le Roy & les Suiſſes hors de la Ville. Mais le Roy bien loin de ſortir, avoit eu la précaution de laiſſer ſur le pont deux Exempts pour empêcher que perſonne ne ſortît, & retenu ſes Suiſſes auprés de luy. Ainſi ceux de la cabale de du Verger, qui s'ingererent de commencer le tumulte furent tuez, & les autres n'oſerent ſe ſoulever.

1589. Le Duc de Mayenne qui s'échauffoit à meſure qu'il trouvoit de la reſiſtance, manda qu'on luy menât deux Baſtardes, avec leſquelles il ſe rendit maiſtre des maiſons ſituées ſur le coſteau, & des avenuës de S. Symphorien. Mais les Troupes du Roy s'étoient cependant retranchées dans le Fauxbourg, & avoient dreſſé au bout du Pont des Gabions remplis de terre, pour arrêter dautant l'impetuoſité de leurs ennemis. Ils avoient de plus à demy coupé deux arches de ce Pont, afin qu'ils puſſent l'abbattre au moment qu'ils perdroient l'eſperance de le conſerver ; & il étoit déja quatre heures aprés midy quand le Duc de Mayenne, aprés avoir réüni les trois corps de ſon Armée, donna dans le Fauxbourg de Saint Symphorien par autant d'endroits. Il fut ſecondé dans cette derniere attaque par les Arquebuſiers qu'il avoit diſpoſez dans les maiſons gagnées ſur le coſteau, d'où ils tiroient le long des ruës & ſur le pont qu'il n'étoit pas poſſible de traverſer

traverſer ſans marcher trois cens pas à découvert. 1589.

Les Troupes du Roy lâcherent alors le pied, & ſe retirent de barricade en barricade. Il eſt ſans doute que la Ville de Tours auroit alors eſté priſe, & la Cour enleveé, ſi la Providence qui veille depuis tant de ſiecles à la conſervation des Loix fondamentales de la France, n'eût permis que la Trimoüille & Châtillon arrivaſſent tout à fait à propos pour arrêter les Fuyards. Ils n'avoient à la verité que cinquante Gentilshommes ; mais outre que c'étoit la fleur de la Cavalerie Calviniſte, le reſte de l'Armée du Roy de Navarre les ſuivoit de prés. Leur gayeté ranima de ſorte Henry Trois qu'il repaſſa le pont avec eux, aprés avoir fait diſpoſer quelques petites pieces de batterie dans l'Iſle qui ſe trouvoit là au milieu de la Loire. Il mena avec luy cinq cens Suiſſes pour ſeconder les efforts de cette Cavalerie. Mais Sa Majeſté reconnut bien-toſt qu'elle s'étoit engagée trop avant.

1589. Les Liguez avoient l'avantage du lieu & du nombre, & s'étoient rangez de sorte qu'une partie d'entr'eux descendoit des rochers sur les maisons du Fauxbourg, & l'autre partie perçoit celles qu'elle avoit gagnées, & battoit les Troupes du Roy en flanc & de front. Et de fait, il s'en falloit peu que les Royalistes ne fussent envelopez, lors qu'Henry Trois commanda à Crillon de faire la retraite.

Crillon y travailla, mais une arquebusade le mit hors de combat, & Chastillon prit sa place. Les ennemis se saisirent de toutes les maisons du Fauxbourg de Saint Symphorien, & le pillerent. Rien ne paroissoit plus en état d'arrêter leur violence, si le reste de l'Armée Calviniste ne fût arrivé assez à tems pour empêcher le Duc de Mayenne de penetrer du Fauxbourg dans la Ville. Chastillon les disposa dans l'Isle, & les fit travailler avec tant de diligence, qu'elles y furent à couvert en moins de deux heures, non-

obſtant les arquebuſades qu'on leur tiroit de toutes les maiſons du Fauxbourg de ſaint Symphorien. La nuit ſurvint là-deſſus, & ne fut pas ſi obſcure que le Duc de Mayenne n'eût pû continuer ſon attaque s'il avoit voulu ; mais il obſerva que toute l'Armée du Roy de Navarre étoit arrivée, & que ſa Cavalerie qui ne conſiſtoit qu'en mil ou douze cens Maiſtres, ne pourroit ſoûtenir celle des Calviniſtes, qui étoit la meilleure & la plus experimentée de l'Europe ; Que la pluſpart de ſon Infanterie étoit de nouvelles levées ; Qu'il venoit de perdre ſes meilleurs Officiers ; Qu'à la reſerve du Chevalier d'Aumale, il ne luy en reſtoit plus aucun qui fût aſſez accredité ; & que les Troupes Valonnes que le Duc de Parme luy avoit preſtées, refuſoient de continuer le combat ſous pretexte qu'elles n'étoient pas payées. 1589.

Ces raiſons l'obligerent de retourner le lendemain au lieu d'où il étoit venu, aprés avoir commandé que

1589. l'on mît le feu à quelques maiſons pour cacher ſa retraite. Le Roy de Navarre n'arriva que le lendemain ſur le midy à Tours ; & la Ligue fut ſujette à l'inconvenient des factions qui manquent leur premier coup. Elle perdit ſa reputation en un point que la pluſpart de la Nobleſſe qui attendoit à ſe declarer qu'elle viſt de quel coſté pancheroit le ſuccés, monta à cheval, & ſe rendit en ſi grand nombre auprés d'Henry Trois, qu'au lieu qu'auparavant il n'étoit pas en état de ſe tenir même ſur la deffenſive, il devint aſſez fort pour tenir la campagne. Le Duc de Mayenne quitta la Tourraine pour entrer dans la Province du Maine, où des Troupes du Duc de Mercœur le devoient joindre ; & le Roy s'avança avec ſix cens chevaux & deux mille Suiſſes ſeulement vers Poitiers, ſur la préſuppoſition que Boiſſequin Gouverneur de cette Ville l'y recevroit ; mais Boiſſequin ne put ou ne voulut pas accomplir ſa promeſſe ; & le Roy aprés avoir inutilement travaillé à le

ramener au devoir, se retira dans Chastelleraut. 1589.

Le Comte de Soissons se laissa mal à propos enlever par la Cavalerie du Duc de Mercœur ; & un Gentilhomme travesty en Chaudronnier porta au Roy un écrit caché entre les deux lames d'un poëslon double. Il étoit de la main de Sancy, qui donnoit avis à Sa Majesté, que la Ville de Geneve de peur d'estre soûmise par le Duc de Savoye, avoit promis de prêter cent mil écus à la France ; & que les Cantons de Zurich, de Basle, & de Scaffouse, l'Abbé de Saint Gale, le Duc de Virtemberg-Montbelliard, & le Senat de Strasbourg s'étoient cottisez pour la même somme ; que de tout cela & de la vente de son gros diamant, il avoit levé dix mille Suisses ; deux mille fantassins Alemans, autant de François, & douze cens Reistres ; qu'avec ces Troupes il avoit traversé le Comté de Bourgogne, & que Tavanes l'avoit renforcé de trois cens chevaux au passage de la Saone.

1589. Le Duc de Nemours avec quatre ou cinq mille François Liguez, & le Duc de Savoye avec ſon Armée de ſept à huit mille hommes, eſſayerent d'arrêter Sancy dans la Breſſe; & Henry Trois craignant qu'ils ne le taillaſſent en pieces, envoya au devant de luy le Duc de Longueville & la Nouë avec de la cavalerie, plus conſiderable par ſon experience que par ſon nombre, puiſqu'elle ne montoit qu'à douze cens chevaux tout au plus. L'ordre que ces deux Chefs receurent de Sa Majeſté en partant de Chaſtelleraut, fut de ne point combattre à moins qu'ils n'y fuſſent contraints ; mais ils expliquerent cet ordre, en pretendant qu'il ne regardoit que les Troupes des Ducs de Savoye & de Nemours, & non pas les autres de la Ligue. Ainſi lorſqu'ils paſſerent par Senlis ils trouverent que Bouteville, Boutillier, Moucy & Vigneüil ſon frere, avoient ramené cette Ville à l'obéïſſance du Roy, & que la Ligue qui en connoiſſoit l'importance pour la

conſervation de Paris, l'avoit promptement aſſiegée. 1589.

Le Duc d'Aumale & Balagny, qui depuis la mort de la Reine Mere prenoit la qualité de Prince de Cambray, y commandoient dix mille hommes pour le moins ; & pourtant la Nouë par les conſeils duquel le Duc de Longueville ſe gouvernoit entierement, à cauſe de l'eſtime qu'il faiſoit de ſa valeur, crut qu'il y auroit de l'inhumanité à laiſſer perir ſix ou ſept cens braves hommes qui s'étoient jettez dans Senlis avec une ferme reſolution de s'enſevelir plûtoſt ſous ſes ruines que de la rendre. Il n'avoit alors que huit cens chevaux & deux cens fantaſſins, y compris le ſecours que Givry luy avoit mené. Il falloit mettre dans Senlis les munitions de Guerre & de bouche dont elle manquoit, & la Nouë n'avoit point d'argent pour en acheter. Il s'adreſſa aux Partiſans qui avoient le plus gagné avec la Cour, & ſur le refus qu'ils firent de luy en prêter ; il leur dit, que c'étoit

1589. dans une occaſion comme celle-là où il s'agiſſoit du ſalut de l'Etat, que les biens & les vies des Sujets appartenoient à leur Souverain ; mais que puiſque ceux qui avoient épuiſé le Royaume negligeoient de le ſoulager dans ſon extrême neceſſité, il étoit de la bienſéance & de l'honneur de la Nobleſſe, qui haſardoit tous les jours ſon ſang pour luy, qu'elle prodiguât encore ſon propre bien ; & que tant qu'il auroit un arpent de terre il l'employeroit pour la conſervation de l'Etat dans lequel Dieu l'avoit fait naître.

Il joignit l'effet aux paroles, & il engagea une de ſes Terres aux Marchands qui luy prêterent les munitions neceſſaires à ravitailler Senlis. Sa prudence luy ſuggera enſuite de reconnoître, & de tâter les aſſiegeans, avant que de ſe déterminer s'il les combattroit, ou non. Il s'avança vers eux le neuviéme de May mil cinq cens quatre-vingt-neuf aprés midy ; & il apperçut que leur Infanterie avoit peine à former de juſ-

tes bataillons, & que leurs Cavaliers par ignorance ou par temerité, s'avançoient si loin au devant d'elle, qu'elle n'en pourroit tirer aucun service au besoin. Il apprit encore de quelques-uns de leurs Arquebusiers, qu'il avoit fait prendre dans une escarmouche dressée à cette fin, qu'ils avoient laissé leur artillerie braquée contre les murailles de Senlis, & que par consequent les Royalistes n'en seroient point incommodez. La Nouë n'en avoit que trois petites pieces; & de peur que les ennemis en les voyant ne s'avisassent de leur opposer les leurs, il avoit fait partir les siennes une heure aprés son gros, & il les avoit cachées dans le plus épais de ses bataillons. 1589.

Enfin, il avoit observé que les assiegeans portoient si mal leurs piques, qu'ils n'en feroient pas un grand usage dans la mêlée; & ce fut sur toutes les presuppositions que l'on vient de remarquer, qu'il resolut de donner bataille nonobstant l'inégalité des forces, & qu'il predit à

1589. ceux qui se trouvoient alors auptés de luy, qu'il la gagneroit sans difficulté. Les Liguez la commencerent avec leur seule Cavalerie, sur l'opinion qu'elle étoit plus que suffisante pour vaincre l'ennemy ; mais quand elle fut à portée, le bataillon où étoient les trois Canons de la Nouë s'ouvrit, & Sarmoise qui en avoit le soin, la fit tirer si justement qu'elle emporta trois rangs des escadrons de Balagny. Le Duc d'Aumale reconnut alors la faute qu'il avoit commise en negligeant ses Canons ; & ce fut pour la reparer qu'il courut au petit galop pour gagner celle de la Nouë ; mais il reçut encore plus de dommage d'une seconde décharge que la premiere n'en avoit causé à Balagny ; & comme il étoit à cinquante pas d'elle, trois cens Arquebusiers Royaux qui s'étoient mis le ventre à terre, se levant sur un genou, luy tuerent un si grand nombre d'hommes & de chevaux, qu'ils le mirent en desordre. Une troisiéme volée chargée de cartouches, fit de-

generer ce desordre en une entiere confusion, & la Nouë attaquant là-dessus les Liguez par trois endroits, dans le même tems que la garnison sortie de Senlis leur donnoit à dos, les defit sans rien hasarder.

Le Duc d'Aumale & Balagny furent tous deux blessez, & se sauverent vers Paris pour empescher que la nouvelle du malheur qui venoit de leur arriver, n'y excitât une dangereuse sedition. Maineville qui avoit commandé l'Infanterie de la Ligue, ne voulut point survivre à la perte de la bataille, & refusa le quartier que les Vainqueurs luy offroient. Le combat ne dura pas plus d'une heure, & nonobstant il demeura sur le champ plus de deux mille Liguez morts, outre douze cens prisonniers, & le gain du bagage & de l'artillerie des Vaincus.

La Nouë en devoit remporter la principale gloire, puisque le Roy luy avoit donné la conduite de sa petite Armée, & que le Duc de Longueville tenoit à honneur de faire sa pre-

1589. miere campagne ſous un ſi grand Chef de guerre que luy ; cependant il en uſa toûjours avec tant de moderation, qu'il ſe contentoit de prendre tout le riſque & toute la peine du Commandement, & qu'il en laiſſoit tout l'honneur au Duc de Longueville.

Ainſi dés que la bataille eut eſté terminée, il ſe retira dans ſon quartier, comme s'il n'eût eſté qu'un ſimple Officier. Il ne put ſouffrir les loüanges que la pluſpart de ceux qui avoient combattu ſous luy venoient luy donner : Il fit ranger quelques pierres pour manger deſſus ce que ſes gens luy avoient apprêté. Il pria les Officiers qui vinrent luy demander l'ordre, de s'aſſeoir auprés de luy ; & il leur dit qu'il iroit avec eux à Senlis pour recevoir ce qu'il plairoit à Monſieur de Longueville de leur commander. Le lendemain de la bataille de Senlis fut encore funeſte à la Ligue, puiſque Chaſtillon qui s'étoit propoſé de ſurprendre Chartres avec trois cens Salades, &

quatre cens Arquebuſiers à cheval, tous gens d'élite, rencontra en chemin Saveuſe & de Broſſe freres, qui menoient au Duc de Mayenne deux cens hommes d'Armes preſque tous nobles, mais qui n'avoient que cinquante Arquebuſiers à cheval. Les Liguez ne purent éviter le combat, parce qu'ils étoient trop proches de Chaſtillon, lorſqu'ils s'apperçurent de l'inégalité de leur nombre. 1589.

Saveuſe attaqua à Lincautin auprés de Bonneval, l'eſcadron de Chaſtillon & le renverſa aprés en avoir abbatu le Commandant de deſſus ſon cheval; mais l'eſcadron d'Harambure & de Charbonnieres Lieutenans de Chaſtillon le ſoûtinrent, & luy donnerent le tems de ſe rallier. Il arriva même que les Cavaliers de Chaſtillon que les hommes d'Armes de Saveuſe avoient demontez, ſe mélerent avec leurs propres Fantaſſins; & comme ils étoient fort experimentez, ils ſe ſervirent de mouſquets pour tuer les chevaux des ennemis, & pour tirer de bas en haut des coups

1589. si juſtes, qu'il leur échapa peu des Gentilshommes de Saveuſe. La reſiſtance de ceux-cy fut pourtant ſi obſtinée, qu'ils recommencerent trois fois le combat, & qu'ils furent autant de fois battus, ſans qu'ils s'aviſaſſent de fuir. Enfin n'étans plus en ordonnance, ils ſe battirent comme en duël contre ceux des ennemis qu'ils trouvoient les plus proches d'eux.

Il ne laiſſa pas d'en reſter environ cinquante, que Chaſtillon voulut traiter de priſonniers de Guerre, pourveu qu'ils promiſſent de ne plus porter les armes contre Henry Trois, mais aucun ne voulut accepter la vie à ce prix. On imputa cette terrible reſolution aux ſoins que prenoient les Curez de la Ligue, de n'adminiſtrer les Sacremens qu'aux perſonnes qui prêtoient entre leurs mains le ſerment de ne plus reconnoiſtre ce Prince pour leur legitime Souverain.

Les Troupes du Roy qui le jour precedent avoient gagné la bataille

de Senlis, marchoient cependant vers Paris, où leur petit nombre ne les empêcha pas de canonner cette grande Ville de dessus Montmartre. Elles degagerent le Bois de Vincennes qui s'étoit jusques-là deffendu contre la Ligue ; elles prirent le chemin de la Bourgogne ; elles y joignirent l'Armée de Sancy, & rendirent par ce succés le Roy maistre de la campagne dans la pluspart des Provinces de France. 1589.

Le Duc d'Epernon surprit Montereau-faut-Yonne, & frustra de cette sorte les Parisiens du vin qu'ils tiroient d'Auxerre. Ils n'étoient pas bien d'accord entr'eux à cause que la mesintelligence du Duc d'Aumale avec la Doüairiere de Montpensier continuoit ; & cette Princesse écrivit au Duc de Mayenne, que s'il ne revenoit bien-tost à Paris, le Duc d'Aumale y gâteroit tout. Le Roy de Navarre intercepta cette lettre, & l'envoya à ce Duc pour augmenter la division qui n'étoit déja que trop grande dans la Maison de Lorraine.

1589. Le Duc de Mayenne qui s'étoit proposé de mener dans l'Anjou, le Maine & le Perche, les Troupes qui luy avoient aidé à prendre la Ville d'Alençon, & à recouvrer celle de Montereau ; les conduisit à Paris, où il presuppoſoit que Henry Trois ne manqueroit pas de former un siege. Il se mit en état de le soûtenir, aprés avoir disposé la Doüairiere de Montpensier sa sœur & le Duc d'Aumale son cousin germain, à suspendre au moins pour quelque tems leur reciproque aversion.

Ces précautions n'étoient pas inutiles, puisque le Roy avoit laissé la Reine à Chinon, & s'étoit mis le premier jour de Juin à la tête de son Armée. Il assiegea Gergeau, sur l'opinion que la conqueste de cette place luy faciliteroit la reduction d'Orleans. Gergeau fut emporté de force, & Gien & la Charité intimidées par cet évenement se rendirent. Le Roy mit en usage toutes les voyes imaginables pour gagner la Chastre qui s'étoit jetté dans Orleans, mais

ce

premier Officier General de la Ligue ayant témoigné qu'il ne se rendroit qu'à la derniere extremité, le Conseil du Roy ne jugea pas à propos de former un siege regulier devant Orleans, par la raison que d'un costé il se rendroit volontairement si Sa Majesté prenoit Paris, & si elle ne le prenoit pas, la réduction d'Orleans luy seroit inutile. 1589.

L'Armée Royale marcha donc vers Piviers, qu'elle prit d'assaut au bout de quatre jours, & s'avança de là par Estampes à Poissy, dont les habitans pour avoir voulu se deffendre en lieu qui n'étoit pas tenable, furent tous égorgez ou pendus. Le Duc de Montpensier y renforça l'Armée Royale des Troupes qu'il avoit levées en Normandie, & le Maréchal de Biron par ordre du Roy forma le siege de Pontoise. D'Alincour & Hautefort que le Duc de Mayenne y avoit jettez, la deffendirent jusques au vingt-cinq de Juillet mil cinq cens quatre-vingt-neuf, que Hautefort ayant esté tué, & le Fauxbourg sur la

1589. Riviere où les Assiegez s'étoient retranchez, emporté ; d'Alincour fut contraint de capituler. On acheva dés le lendemain d'investir Paris, & les Relations imprimées & manuscrites ne conviennent pas du nombre des assiegeans. Celles qui en mettent le plus ne passent pas quarante & un mil hommes y compriſe l'Armée de Sancy ; & celles qui en mettent le moins disent, qu'il n'y avoit en tout que trente-trois mil hommes, dont les mieux faits étoient les six mil six cens que le Duc d'Epernon avoit menez au Roy.

Le camp de Sa Majesté étoit disposé de sorte que les Troupes qui venoient de prendre à coups de Canon sur la Ligue, Saint Cloud, & s'y étoient logées, s'étendoient depuis Meudon jusques au port de Neüilly ; & celles du Roy de Navarre occupoient le terrain depuis Vanvre jusques au Pont de Charenton. Le Duc de Mayenne depuis son retour à Paris en avoit fermé les Fauxbourgs de larges & profonds

retranchemens. La Chaſtre qui y étoit accouru d'Orleans auſſi-toſt que cette Ville n'avoit plus eſté menacée de ſiege, s'étoit chargé de garder ceux de ſaint Germain, de ſaint Jacques, & de ſaint Marcel ; & le Duc de Mayenne s'étoit reſervé le ſoin de ceux de ſaint Honoré, de ſaint Denys, & de ſaint Martin. Il y avoit pourtant apparence que les Pariſiens ſeroient bien-toſt las du ſiege, & qu'ils forceroient le Duc de Mayenne de capituler, ſi la Providence divine n'eût également confondu la prévoyance des aſſiegeans & des aſſiegez. 1589.

Il y avoit dans les Jacobins un Religieux nommé Jacques Clement, né dans le Village de Sorbonne en l'Evêché de Sens, & âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Il avoit receu l'Ordre de Prêtriſe depuis quelques mois ſeulement, & l'on ne ſçait s'il forma de luy-même le deſſein de tuer le Roy, ou s'il luy fut inſpiré par les Chefs de la Ligue. Mais il eſt conſtant qu'il ſe prepara à commettre ce

1589. Parricide par des auſteritez, des jeuſnes & des prieres ; & que le matin du dernier jour de Juillet qu'il ſortit de Paris il avoit celebré la Meſſe. Il avoit obtenu du Comte de Brienne priſonnier dans Paris un paſſeport, & on luy avoit fourni un coûteau fort tranchant qu'il portoit dans ſa manche, & une lettre contre-faite du premier Preſident de Harlay au Roy, afin qu'elle luy ſervît pour aborder Sa Majeſté, ſous pretexte qu'il avoit ordre de ne la donner qu'en main propre.

La Gueſle Procureur General le rencontra en chemin, le fit monter à cheval derriere ſon frere, & le conduiſit à la Cour. Il luy vint en penſée que ce pouvoit eſtre un eſpion, & il le pria de luy montrer ſon paſſeport & ſa lettre de créance. Clement y ſatisfit, & joüa ſi finement ſon perſonnage qu'il abuſa la Gueſle. Il luy fit croire qu'il n'avoit charge que d'aſſurer le Roy de la part du premier Preſident, & de pluſieurs autres gens de bien, qu'il avoit encore dans Paris

un grand nombre de Serviteurs resolus d'exposer leurs biens & leurs vies pour Sa Majesté, & de luy ouvrir une porte à l'heure qu'elle marqueroit. Il ajoûta que le même premier President luy en avoit découvert les moyens; mais qu'il luy avoit fait jurer de ne le dire qu'au Roy. La Guesle en alla faire son rapport au Roy, qui contribuant à son propre malheur, en témoigna beaucoup de joye, & commanda qu'on luy menât Clement le lendemain matin premier jour d'Aoust. 1589.

La Guesle prit le soin de dresser un procés verbal des principales circonstances que l'on met icy, & il rapporte * que Clement étoit si convaincu qu'il alloit devenir le plus grand Martyr qu'il y eût dans le Paradis, qu'il soupa gayement avec ses domestiques; & de peur que le coûteau qu'il portoit ne le rendit suspect si on l'en trouvoit saisi lorsqu'il entreroit chez le Roy, il eut la précaution de s'en servir à table. Un de ceux qui mangeoient avec luy s'avisa de

* Entre les Manuscrits de Lomenie.

1589. luy dire pour le ſonder, que cinq ou ſix de ſon Ordre avoient reſolu de tuer le Roy ; & il luy répondit ſans s'émouvoir & ſans changer de couleur, qu'il y avoit de bons & de mauvais Religieux dans tous les Ordres. La Gueſle ordonna pour derniere épreuve qu'on l'allât épier au milieu de la nuit, & on le trouva dormant d'un tres-profond ſommeil. Cette diſpoſition acheva de ſurprendre la prévoyance de ce Magiſtrat, parce qu'il s'imagina que ſi Clement eût eu l'intention d'attenter à la perſonne du Roy, il luy auroit eſté impoſſible de dormir, quand il l'eût voulu.

Et de fait il le mena le lendemain à l'heure qui luy avoit eſté marquée chez le Roy, qui étoit logé dans la Maiſon de Gondy, & l'introduiſit dans la chambre de Sa Majeſté. Ils trouverent le Roy qui ſe levoit de deſſus la chaiſe percée, & qui tenoit encore ſon haut de chauſſe d'une main. Clement ſe mit à genoux devant luy, & luy repeta avec beau-

coup de ſoûmiſſion ce qu'il avoit dit à la Gueſle ; mais il apperçût Bellegarde qui ſe tenoit ſi proche du Roy, qu'il pouvoit l'empêcher de faire ſon coup ; & ce fut dans la ſeule veuë d'éviter cet obſtacle, qu'il ajoûta qu'on l'avoit chargé d'informer Sa Majeſté d'une plus importante affaire ; mais qu'en même tems on l'avoit fait jurer de ne la reveler qu'à elle ſeule. La Gueſle ajoûte qu'il prit alors la parole, & qu'il avertit Clement de parler haut, puiſqu'il n'y avoit là que de tres-fideles ſerviteurs du Roy, & que Clement s'en étant excuſé ſur le pretendu ſerment qu'il avoit prêté, le même la Gueſle pria Sa Majeſté de ne pas permettre qu'il l'approchât ; mais le Roy ne put ou ne voulut pas s'imaginer que Clement cachât ſous un habit de Religieux, & ſous une mine extraordinairement mortifiée, l'intention de commettre le pire des parricides. Il le fit paſſer du lieu où il étoit à la place qu'occupoit Bellegarde ; & pour lors dans le moment que Sa

1589.

1589. Majesté luy tendoit l'oreille pour l'écouter, il tira de sa manche le coûteau, & luy en donna dans le ventre un coup dont la ceinture du haut de chausse auroit garanti le principal effort si elle eût esté attachée.

Clement laissa le coûteau enfoncé dans la playe, qui fut si grande que le sang & les boyaux en sortirent dans le même instant. Le Roy n'eût pas plûtost senti le coup qu'il s'écria qu'il étoit blessé; il arracha le coûteau de sa playe, & il en donna deux coups à Clement, l'un dans le front & l'autre dans la jouë gauche. La Guesle qui avoit une épée comme c'étoit alors la coûtume de tous les Magistrats qui alloient à la Cour depuis le siege de Paris d'en porter, la tira, frappa du pommeau Clement dans l'estomach, & le poussa dans la ruelle du lit. Deux ou trois des quarante-cinq survenus là-dessus, l'ôterent à la Guesle, & sans considerer qu'il étoit d'extrême importance de ne punir le coupable que dans les formes & qu'aprés qu'il auroit declaré ses

ſes compliſes, le percerent de tant de coups qu'il mourut ſans parler. 1589.

Les plus vray-ſemblables cauſes qui l'avoient porté dans l'effroyable extremité que l'on vient d'abreger, furent le Monitoire du Pape, le Decret de la Faculté de Theologie de Paris, & les perſuaſions de la Doüairiere de Montpenſier. Mais quant à ce que portent quelques Manuſcrits, * que cette Princeſſe s'étoit proſtituée à Clement pour l'engager à commettre le parricide; il y a ſi peu lieu de ſe l'imaginer quand on fait reflexion ſur le genie altier de la Doüairiere, & ſur la vie que Clement avoit paſſée juſques-là, ſans aucune inclination pour le ſexe, que l'on ne le rapporte que pour témoigner qu'on ne l'a pas ignoré, & pour accomplir le devoir d'Hiſtorien.

* Entre ceux de Bethune.

La pretenduë Couronne du Martyre étoit un aſſez grand appas pour l'imagination bleſſée de Clement; & quoique la Doüairiere de Montpenſier eût eſté tout-à-fait mal trai-

1589. tée par les discours du Roy, & qu'elle eût tout à craindre si Paris retournoit à la puissance de Sa Majesté ; elle étoit d'ailleurs trop fiere pour se venger & pour sauver sa personne aux dépens de son honneur. Les ennemis de la Guesle l'accuserent depuis d'avoir esté le premier à blesser Clement ; mais il s'en deffendit par une Apologie dans laquelle il soûtint, que bien loin d'avoir frapé Clement, il avoit crié aux quarante-cinq de ne luy pas toucher ; & que dans les transports de douleur & de honte dont il fut saisi, pour avoir introduit le coupable chez le Roy, il se jetta aux pieds de Sa Majesté, & il la supplia de le faire mourir, puisqu'il avoit esté assez malheureux pour contribuer à l'execution du plus detestable des crimes ; que le Roy feignant de ne le pas entendre, il s'adressoit à tous les Courtisans qui entroient dans la Chambre de Sa Majesté, & leur demandoit en grace une prompte mort ; Qu'un des

quarante-cinq nommé Savary de Saint-Pastour, fut sur le point de le faire ; mais que l'extrême regret dont il apperçût des marques sur le visage de la Guesle luy retint la main. 1589.

On jetta le corps de Clement par les fenestres, on le dépoüilla tout nud, & on l'exposa durant une heure à la veuë de tout le monde.

Les Jacobins pretendent que bien loin que Jacques Clement fût auteur du parricide, il étoit au contraire dans les interests du Roy ; Que d'intelligence avec le Pere Olivier Berenger du même Ordre, Predicateur de SaMajesté qui suivoit la Cour, & que la Ligue appelloit Apostat & faux Teston ; il portoit alors au Roy de la part de ses plus fideles serviteurs des lettres dont on se servit aussi bien que de son habit, en faisant disparoistre sa personne pour executer plus aisément le crime. Ils se fondent sur plusieurs attentats faits auparavant sur la personne du Roy, & ausquels Jacques Clement n'avoit nulle part ; sur ce qu'on perça de

1589. plusieurs coups de poignard dans le Cabinet du Roy, le coffret où les entrailles avoient esté enfermées ; ce qui marque, disent-ils, que les parricides n'étoient ni morts, ni bien loin. Sur la mort de Bourgoin leur Prieur, qu'il souffrit avec tant de constance & de si grands sentimens de pieté, mais accusant toûjours les témoins de faux, & protestant toûjours, tant dans la question, qu'en allant au supplice, qu'il n'avoit jamais eu aucune connoissance du meurtre du Roy, ce qui néanmoins n'auroit pas de vray-semblance, si Jacques Clement en avoit esté l'auteur : Car quelle apparence, disent-ils, qu'un Prieur aussi passionné pour la Ligue que l'étoit Bourgoin, n'eût rien sceu du tout d'une telle action faite par un de ses Religieux. Mais ils se fondent particulierement sur le grand soin que l'on a pris de répandre dans le public sans luy en donner aucune preuve valable, que Jacques Clement avoit fait l'action en même tems qu'on prenoit toutes les

précautions possibles pour en cacher le veritable auteur, en le tuant sur le champ, & en le jettant par les fenestres aprés l'avoir entierement defiguré par une infinité * de playes. Ce qui forme, disent les Jacobins, une espece de contradiction que Jacques Clement soit auteur de ce parricide, puisque d'un costé on voulut qu'il fût connu pour tel, & de l'autre on voulut que le meurtrier fut inconnu. 1589.

* *Statim innumeris confossum vulneribus interficiunt.*

Voilà pour ce qui regarde les Jacobins en general, mais un particulier d'entr'eux qui étoit le Pere Bernard Guyart, a fait imprimer un Livre à la teste duquel il n'a pas osé mettre son nom. Il y prétend justifier l'Ordre de Saint Dominique du meurtre de Henry Trois; & les principales considerations qu'il y rapporte sont fondées sur quelques Relations du tems, qui contiennent que celuy qui fit le coup étoit un Soldat que la Ligue avoit fait déguiser en Jacobin.

1589. Les Medecins & les Chirurgiens du Roy jugerent d'abord assez favorablement de sa playe, parce qu'ils ne trouvoient pas que les intestins fussent offensez, & sur leur raport on écrivit au dedans & au dehors du Royaume, que Sa Majesté monteroit à cheval dans huit jours; mais elle sentit bien-tost aprés une grande retraction de poulx accompagnée de sueurs froides par toutes les extremitez du corps, & d'autres simptômes qui ne donnerent que trop lieu de juger qu'elle étoit mortellement blessée. Elle fit dresser dans sa chambre un Autel, & elle y entendit la Messe avec une singuliere ferveur; ensuite elle se Confessa à un de ses Chapelains, qui la pria de se souvenir qu'il y avoit un Monitoire du Pape contr'elle, & l'exhorta de satisfaire autant qu'elle pouvoit à ce que Sa Sainteté exigeoit d'elle. Le Roy répondit qu'il étoit Fils aîné de l'Eglise; qu'il prétendoit mourir dans les disposition convenables à

cette qualité, & qu'il obeïroit au Pape en tout ce qu'il ſouhaiteroit de luy. 1589.

L'Aumônier luy donna là-deſſus l'abſolution que l'Egliſe ne refuſe jamais aux plus coupables dans cette rencontre. Le Roy ne parla plus le reſte du jour que de Dieu & des affaires de ſa conſcience ; mais au commencement de la nuit, il ſentit de violentes tranchées, qu'il prit pour les avant-courieres de ſa mort prochaine : Il ſe confeſſa encore une fois pour ſe mieux diſpoſer à recevoir le Saint Sacrement en qualité de Viatique : Il témoigna qu'il prenoit la mort en patience : Il établit ſa confiance dans les merites & dans la mort de Jesus-Christ ; & il proteſta qu'il mouroit dans la Religion Catholique, & qu'il pardonnoit à ſon meurtrier & à tous les autres qui y avoient eû part directement ou indirectement, de la même maniere qu'il deſiroit que Dieu luy pardonnât ſes fautes. Ses for-

1589. ces diminuerent de sorte qu'il n'en eut point assez pour achever sa seconde Confession, & l'Aumônier ne laissa pas de l'absoudre une seconde fois. Il perdit la parole à minuit, & sur les quatre heures du matin, second jour du mois d'Aoust, il expira en faisant le signe de la Croix.

On en dressa un procés verbal signé par les Officiers de la Couronne qui s'y étoient trouvez presens; & l'on prit cette derniere précaution pour appaiser la Cour de Rome, & pour empêcher la Ligue de publier qu'il étoit mort en desesperé. Il ne fut enterré que vingt-un an aprés, comme s'il eût esté necessaire de verifier par un exemple nouveau cette ancienne maxime, que les Rois n'oublient rien si aisément & si volontairement que la memoire de ceux qui les ont immediatement precedez. Benoise Secretaire de son Cabinet, en qui il avoit eu le plus de confiance durant les deux dernie-

res années de son Regne, fit enterrer son cœur & ses entrailles dans l'Eglise de Saint Cloud en un lieu secret, de crainte que les Liguez ne les en ostassent, & le corps fut porté dans l'Eglise de saint Cornille à Compiegne. 1589.

Fin du onziéme Livre.

ARGUMENT
DU
DOUZIE'ME LIVRE.

HENRY Trois poſſede toutes les vertus & tous les vices de ſes Predeceſſeurs de la branche de Valois. Il porte dans l'excés l'abus des Benefices. Le Secretaire d'Etat Villeroy en raporte pluſieurs circonſtances dont on ſe contente de mettre icy la plus ſinguliere. Le Roy avilit la Nobleſſe en luy retranchant ſes deux principaux Privileges, qui étoient de combattre à cheval, & d'exercer toutes les Charges. Il abandonne la France à la diſcretion des Partiſans. Il donne juſqu'à cinq cens mil écus en un jour au Duc d'Epernon, & prodigue à ſes Favoris l'argent & les graces qui ſervoient autrefois de récom-

penſe à la vertu. Il ſe rend dés l'âge de vingt-quatre ans incapable d'avoir des enfans. Il eſt lâchement abandonné par ceux qu'il avoit comblez de biens ; & les Dames qu'il avoit le plus aimées revelent les défauts de ſon corps. Il aime les gens de Lettres, & ſur tout les Poëtes François. Il eſt fort reglé dans ſa nourriture, & il remedie par là aux maladies où il étoit ſujet. Il eſt de méchante humeur dans le mauvais tems, & il diſgracie alors legerement. Il néglige de punir les Predicateurs qui le décrient. Il agrée quelquefois que les Magiſtrats n'executent pas ſes Ordres. Il a antipathie pour les chats. Il querelle un jour le Prince de Condé. La maniere dont il donne eſt plus engageante que ſes preſens. On doute de ſa Religion durant ſa jeuneſſe, mais il affecte enſuite de paroître bon Catholique. Il eſt naturellement éloquent; & il vient à la Couronne dans une conjoncture ſi difficile, que le plus habile des hommes quand il auroit eſté exempt de deffaut, auroit eu bien de

la peine à la ménager. Une des principales cauſes de ſes malheurs vient de ce qu'il ajoûte d'abord trop de foy à ſa Mere, ſans préſuppoſer que comme elle l'avoit appuyé contre Charles Neuf, elle appuyeroit le Duc d'Alençon contre luy. On particulariſe icy les divers degrez de foibleſſe qui ſe trouvoient dans le parti Calviniſte; & l'on en conclut qu'il auroit eſté facile de l'exterminer incontinent aprés le retour du Roy, ſi luy & la Reine Mere l'euſſent bien voulu. Le Roy ne diſſimule jamais plus profondement que dans la Cour Palatine, où il endure une infinité d'affronts ſans en rien témoigner. Il s'ennuye en Pologne, & il s'y comporte d'une maniere tout à fait bizarre. Les François qui l'avoient ſuivi l'obligent à s'enfuir de ce Royaume, & il trompe la vigilance des Polonois. Sa Majeſté rencontre le Comte de Tenezim, qui la traite avec une ſinguliere generoſité. L'Empereur la reçoit tout à fait bien, & luy donne des conſeils ſalutaires qui ſont negligez. La mauvaiſe humeur de l'E-

lecteur Palatin, & les Troupes que le Prince de Condé assembloit en Alsace, luy font prendre le chemin d'Italie. La Reine Mere fait disgracier Pybrac & Bellegarde, en suggerant au Roy son fils de fausses impressions contr'eux. Dugua devient Favory & Mestre de Camp du Regiment des Gardes. Le Cardinal de Lorraine engage le Duc de Guise à ne plus aimer la Dame de Sauves, & le reconcilie avec le Roy de Navarre. On ne trouve point de meilleure voye pour oster au Roy l'amour de la Princesse de Condé, que celle du poison. Sa Majesté en témoigne d'abord beaucoup de regret, mais depuis elle s'en console. Mode de la Cour de sçavoir les secrets des Princes par le moyen de leurs Maistresses, qui les vendoient à proportion qu'ils étoient importans. La Princesse d'Elbœuf supplante pour quelque tems la Princesse de Vaudemont dans l'esprit du Roy, mais la Reine Mere l'y rétablit par l'intrigue de la Reine de Navarre & de Dugua. Souvré, Dugua, & la Dame de Sauves donnent au Roy bien-tost

aprés ſes nôces tant de jalouſie pour la Reine ſa femme, qu'il eſt ſur le point d'en mourir de chagrin. La froideur du Roy pour la Reine dure deux ans, & le Comte de Brienne évite par ſa fuite d'épouſer la Demoiſelle de Châteauneuf. La Dame de Sauves broüille le Duc d'Alençon avec le Roy de Navarre, & la Reine de Navarre avec Henry Trois, qui dans un accés de fiévre commande que l'on tuë ce Duc. Saint-Luc ſe marie à condition de ſe bannir volontairement de la Cour, & tient à ſa femme la parole qu'il luy avoit donnée. Villequier poignarde ſa femme preſque à veuë du Roy, & Sa Majeſté ne l'en traite pas plus mal. Portrait du Duc de Guiſe, & ſes differentes démarches pour ſe rendre Chef de la Ligue. Il ſe moque de ceux qui luy veulent inſpirer de la jalouſie pour ſa femme, & ſes proches ne laiſſent pas de faire tuer pour cela Saint-Maigrin.

LES ANECDOTES DE HENRY TROIS.

LIVRE DOUZIE'ME.

L'Histoire de Henry Trois eſt un ſujet ſi propre pour des Anecdotes, que celles de Procope ne peuvent entrer en comparaiſon avec elle pour ce regard. Les vices qu'il impute à l'Empereur Juſtinien & à l'Impératrice Theodore ſon épouſe, ne ſont connus que par luy ; & s'il ne s'étoit donné la peine de les particulariſer, on n'en auroit eu aucune connoiſſance. Il s'en faut donc ne- 1589.

1589. ceſſairement rapporter à luy, & le croire ſur ſa ſeule foy dans des faits d'extrême importance. Au lieu que les deffauts de Henry Trois furent ſi publics quelques précautions qu'il prît pour les cacher, que toute la difference qu'il y a entre les Ecrivains qui les rapportent, conſiſte en ce que les Auteurs favorables à ce Prince, ſe contentent de les raconter naïvement, & les Auteurs qui luy ſont contraires les exagerent.

Il ne fut pas ſi malheureux pour la durée de ſa vie & de ſon Regne, que l'avoient eſté ſes deux freres, puiſque le Roy François Second n'avoit vécu que dix-ſept ans, & le Roy Charles Neuf, que vingt-quatre; & il vécut trente-huit ans onze mois, & regna ſeize ans deux mois. On a remarqué preſque dans tous les tems, que les Rois qui étoient les derniers de leurs branches en avoient poſſedé la pluſpart des vertus & des vices. Ainſi les douze Rois de celle des Valois predeceſſeurs de Henry Trois, avoient eſté tous magnifiques, libe-

raux,

raux, genereux, braves de leurs perſonnes, intrepides dans les plus grands dangers, & admirateurs des lettres & des arts; mais au reſte plus entreprenans qu'heureux dans leurs deſſeins, pour ce qui regardoit le dedans & le dehors de la France. On leur reprochoit encore qu'ils avoient commencé à charger d'impoſts leurs peuples; qu'ils avoient introduit la venalité des Offices, & oſté l'élection aux Benefices; qu'ils avoient permis aux Roturiers d'acheter les Terres Nobles, & qu'ils leurs avoient accordé les Charges de Judicature; & tout cela ſe verifia mieux dans la ſeule perſonne de Henry Trois, que dans celles de ſes douze predeceſſeurs enſemble. Il ne continua pas ſeulement la venalité des Charges, mais il les multiplia par de frequentes créations. 1589.

Il eſt pourtant vray que quelques-uns de ſes predeceſſeurs avoient eu recours avant luy à cette ſorte de moyens, pour recouvrer bien-toſt de l'argent; mais outre qu'ils ne

1589. l'avoient fait que dans des neceſſitez indiſpenſables, il étoit arrivé qu'ils s'en étoient repentis ; & que s'ils n'avoient reſtitué pendant leur vie, ce qu'ils avoient acquis par cette voye, ils avoient au moins ordonné par leurs Teſtamens qu'on les acquittât. Ces Teſtamens ſubſiſtent encore, * & l'on y peut aiſément remarquer que Henry Trois fut le premier qui n'en eut point, ou qui du moins n'en témoigna pas de ſcrupule. Les Favoris diſpoſerent preſque abſolument de tous les Benefices qui vaquoient à ſa Nomination, & ils les donnerent à des gens mariez, à des femmes & à des enfans, ſous pretexte d'œconomat. Le celebre Docteur Faure avoit dans ſa Bibliotheque un manuſcrit de la propre main du Secretaire d'Etat Villeroy, qui s'étoit donné la peine de faire un memoire tres-exact des Benefices qui avoient eſté donnez aux gens de ſa connoiſſance, & d'y particulariſer les motifs que l'on avoit eus de les leur conferer. Cet ouvrage eſt tout à fait curieux ; & s'il eſt

* Il y en a deux infolio dans la Bibliotheque du Roy.

veritable, comme il n'y a gueres d'apparence d'en douter, rien ne repreſente mieux la corruption de l'état Eccleſiaſtique vers la fin du ſeiziéme ſiecle. 1589.

Ce n'eſt pas que l'Abbé de Brantôme n'ait eu la hardieſſe d'écrire qu'il avoit eu ſous les predeceſſeurs immediats de Henry Trois, l'Abbaye dont il portoit le nom, & qu'il ne la poſſedoit que par le moyen d'un *Cuſtodinos*. Mais il eſt conſtant que cela étoit ſi rare, que l'on a peine d'en trouver un autre exemple que celuy-là ſous les Regnes de François Second & de Charles Neuf, au lieu que le deſordre devint preſque univerſel ſous le Regne de Henry Trois; & le commerce ſimoniaque ne pouvoit eſtre ni plus ordinaire ni plus libre. On voyoit au Conſeil des procés intentez par des Dames qui demandoient le prix de la vente des Evêchez & des Abbayes; & l'on raporte qu'un Gentilhomme qui avoit long-tems ſervi Henry Trois, & qui avoit eſté refuſé toutes les fois qu'il

1589. avoit demandé des Benefices, s'aviſa de ſe ſaiſir de la perſonne d'un Abbé, dont le Benefice de dix à douze mille livres de rente étoit fort à ſa bienſéance, & de l'enfermer dans une chambre de ſon Château à deſſein de le tuer auſſi-toſt que Sa Majeſté luy auroit accordé ſon Abbaye. Il courut avec une extrême diligence à la Cour ; & comme il avoit du credit, il fut aiſément introduit à l'Audience du Roy. Il demanda l'Abbaye dont il s'agiſſoit ; & le Roy qui ne vouloit ni la luy accorder, parce qu'elle étoit trop conſiderable, ni la refuſer, parce qu'il étoit homme de ſervice, prit l'expedient de repartir qu'il étoit au deſeſpoir de n'eſtre pas en état de luy faire plaiſir ; mais qu'il n'y avoit qu'un quart-d'heure qu'il avoit donné l'Abbaye à un ami de Bellegarde.

Le Gentilhomme entra pour lors dans une eſpece de furie qui luy oſta abſolument le reſpect. Il repartit en blaſphémant, que Sa Majeſté ne l'avoit point donnée ; que l'Abbaye

n'étoit point vacante ; que celuy qui la poſſedoit vivoit encore, & qu'il n'en mourroit point. Il n'eut pas plûtoſt lâché ces mots, qu'il reconnut ſon impudence, & de peur qu'on ne l'arrêtât il eſquiva le plûtoſt qu'il pût. Il retourna dans ſon Château avec la même promptitude qu'il en étoit parti : Il tira l'Abbé de la Chambre où il l'avoit enfermé, & il luy avoüa ingenuëment qu'il étoit redevable de ſa vie au refus qu'avoit fait le Roy de ſon Benefice. 1589.

Sa Majeſté eut ſi peu de ſoin de conſerver les privileges de la Nobleſſe, & principalement ceux de former toute la cavalerie du Royaume, & d'en poſſeder toutes les Charges & tous les Gouvernemens, que l'on ne voyoit preſque plus entre les hommes d'armes que les Gaſcons, les Provençaux & les Dauphinois, que le Duc d'Epernon prétendoit élever ; & les Charges ſe diſtribuoient aux plus offrans & derniers encheriſſeurs.

Les lettres de Nobleſſe furent miſes

1589. à prix, & l'on ne refuſoit aucun Roturier, ni mêmes aucun Bâtard, pourveu qu'il eût mille écus à donner à celuy des Partiſans auquel il s'adreſſoit. On reprocha encore à Henry Trois d'avoir trop reſſemblé à ſa Mere ; & on luy fit un crime de la prédilection qu'elle avoit pour luy. La Legende de cette Princeſſe raconte que ce fut elle qui mena les Partiſans d'Italie en France, & qui la leur abandonna en curée. Henry Trois encherit ſur ſa Mere, puiſqu'il ſe reduiſit à ne plus recevoir d'argent de ſon peuple que par leurs mains. L'Avocat Bernard luy en fit une reprimende auſſi ſevere que publique dans les ſeconds Etats de Blois ; & il eut la moderation de l'oüir ſans en témoigner, ni ſur l'heure, ni depuis aucun reſſentiment, ſoit qu'il ne penſât alors qu'à ſe défaire du Duc de Guiſe, ou qu'il apprehendât que les Etats ne ſe licentiaſſent d'eux-mêmes, s'il maltraitoit Bernard qui étoit Orateur du Tiers-Etat.

Ceux qui le connoiſſoient le mieux en attribuoient la cauſe au luxe qu'il aimoit conſtamment, quoiqu'il n'y eût point de Prince moins conſtant que luy dans le choix des choſes qu'il deſtinoit pour y contribuer ; & cela alloit ſi loin qu'il n'y avoit point de ſemaine dans laquelle il ne penſât à changer de mode. L'un des plus grands maux qui luy en arriverent, fut que les Partiſans mirent à deſſein tant de confuſion dans les Finances, que la dépenſe de la Maiſon Royale en tems de Paix, montoit beaucoup plus haut que n'avoit fait celle de ſes predeceſſeurs, ſans en excepter François Premier en tems de Guerre. Auſſi l'avidité de ſes Mignons étoit plus inſatiable ſans comparaiſon, que n'a eſté celle des Favoris des Rois precedens. Et ſi le Conneſtable de Montmorency s'étoit contenté de s'enrichir des Aubaines & des Confiſcations des Seigneurs criminels, les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon avoient voulu de l'argent comptant. Le dernier des deux avoit tiré du Tre- 1589.

1589. for Royal cinq cens mil écus en un seul jour. Et le Roy pour garder l'égalité entre ses deux Favoris, en avoit depuis autant donné au Duc de Joyeuse. Le prix que l'on mettoit aux Charges offençoit la Noblesse ; & les récompenses qui ne se donnoient plus au merite, mettoient au desespoir les Officiers & les Soldats qui avoient long tems servi dans les Armées.

Il ne faut donc pas s'étonner si dés la premiere année du Regne de Henry Trois ses Sujets eurent autant de haine pour luy qu'ils avoient eu d'affection pendant qu'il n'avoit esté que Duc d'Anjou. Sa façon de vivre qui passoit directement & sans milieu, des plaisirs lascifs aux marques exterieures de la plus rude penitence, luy attira un mépris presque égal de ses amis & de ses ennemis. Les calomnies des Catholiques zelez acheverent de le décrediter ; & si elles furent la principale cause de sa mort, elles le contraignirent aussi pour ainsi dire, de perdre l'homme qu'il avoit

le

le plus aimé, qui étoit le Duc de Guiſe. Il y a neanmoins apparence qu'il ſe ſeroit tiré d'affaires s'il eût pû ſe reſoudre à gouverner par luy-même ; mais quoiqu'il fût brave de ſa perſonne, il aimoit ſi naturellement à ne rien faire que de bas, que c'étoit-là ſa paſſion dominante. Et de fait ce fut elle ſeule qui le diſpoſa à choiſir des Favoris, & à leur abandonner toûjours la direction des plus importantes affaires. 1589.

La volupté qui ſeconde toûjours la negligence de s'acquitter de ſon devoir, luy affoiblit l'eſprit & le corps en un point, qu'il n'étoit plus dés l'âge de vingt-quatre ans, en état d'eſſuyer les fatigues qu'il avoit ſupportées dés l'âge de ſeize ans à Jarnac & à Montcontour. Si l'on doit ajoûter foy aux Satyres qui parurent contre luy durant ſon Regne & aprés ſa mort, c'eſt principalement en ce qu'elles rapportent qu'il autoriſa par ſon exemple le luxe & l'impureté ; & que ces deux vices furent plus grands ſous ſon Regne, qu'ils ne l'avoient

1589. eſté du tems des Ducheſſes d'Eſtampes & de Valentinois. Les Apologies que l'on écrivit pour luy, pretendirent qu'il y avoit eu en cela plus de ſon malheur que de ſa faute, puis qu'il étoit venu à la Couronne dans une conjoncture où la France étoit pleine de troubles, & diviſée en trois Factions à peu prés égales, qui avoient diminué l'amour & le reſpect des peuples, & accrû l'audace des grands. Mais ſi ces excuſes étoient legitimes, il n'y auroit point de Roy qu'il ne fût aiſé de juſtifier.

Il y a plus lieu de plaindre Henry Trois de ce qu'il avoit eu en Catherine de Medicis une Mere d'humeur à ſacrifier tout ſans choix & ſans reſerve à ſon ambition : Un frere en la perſonne de Charles Neuf, capricieux & jaloux de ſon autorité dans les tems, & à l'égard de ceux pour leſquels il le devoit moins eſtre : Une femme qui n'étoit pas à la verité capable de grandes méchancetez; mais qui d'ailleurs reſſembloit aux Princeſſes de la Maiſon d'Auſtriche,

puiſqu'elle avoit comme elles un ſi prodigieux attachement à ſa Maiſon, qu'encore qu'elle ſçût que les Guiſes fuſſent les plus grands ennemis du Roy ſon époux, elle ne pouvoit ni ſe reſoudre de les haïr, ni s'empêcher de les favoriſer. Mais tout cela ne fit rien en comparaiſon de ſes lâches & infideles amis, qui refuſerent de l'aſſiſter dans ſon extrême beſoin, des biens immenſes qu'ils ne tenoient que de ſes pures graces, qui l'abandonnerent honteuſement au plus fort des dangers ; & qui pour joindre la deſertion à la perfidie, paſſerent de ſon parti dans celuy de ſes ennemis. Les mêmes Dames dont il avoit eſté comme idolâtre durant ſa jeuneſſe, furent les premieres à reveler ce qu'il y avoit de foible dans ſon eſprit & dans ſon corps, & fournirent de memoires aux Satyres les plus outrageuſes contre luy. 1589.

La Ville de Paris luy étoit redevable du gain extraordinaire qu'il luy avoit procuré : cependant ce fut elle qui ſe declara la premiere contre

luy, & qui le chaſſa de ſon Louvre.
1589. Il paroiſt par les lettres écrites de ſa propre main, qui ſe trouvent encore dans les Archives de l'Abbaye des Feüillans, qu'il avoit tant de tendreſſe & de reverence pour les Religieux de cet Ordre, & même pour tous les autres, qu'il ſentoit une joye ſinguliere en les voyant, & néanmoins ce fut un Religieux qui luy oſta la vie. Il étoit né vaillant comme l'avoient eſté tous les Princes de la Maiſon de Valois. Sa liberalité étoit paſſée dans un ſi grand excés, qu'aprés qu'il fut arrivé en Pologne, & que la Nobleſſe de ce Royaume, ſelon ſa coûtume, luy eut fait un tres-grand nombre de preſens, il s'échauffa ſi fort à les diſtribuer, qu'il en eut la fiévre. Il aimoit la magnificence, & il s'entendoit ſi parfaitement à la témoigner, que l'on ne voit rien de plus auguſte dans le Ceremonial de France, que la maniere dont il parut dans les feſtes de ſon Sacre, de ſon Mariage, & de l'établiſſement de l'Ordre du S. Eſprit.

1589.

Dans les tems qu'il étoit devot, il pouſſoit ſon zele à d'incroyables extremitez. Il paſſoit les nuits entieres dans les Convens des Feüillans & des Capucins. Il y pſalmodioit avec les Religieux. Il faiſoit la Meditation. Il ſe donnoit la diſcipline ; & il diſtribuoit en ſecret de conſiderables ſommes d'argent pour aſſiſter les pauvres honteux. * Il avoit aimé la guerre avant que d'eſtre Roy ; & il n'avoit rien oublié pour diſpoſer les Polonois à la faire ; mais leur refus, & les ſix mois qu'il avoit paſſez avec eux dans une profonde oiſiveté, avoient ralenti ſon ardeur militaire. Enſuite les affaires qui luy étoient ſurvenuës en France, avoient achevé de le rendre pacifique, parce qu'il s'étoit imaginé qu'il auroit fallu pour les terminer, qu'il endoſſât la cuiraſſe pour pluſieurs années ; & cette prevention fut la principale cauſe qui l'empêcha d'éviter les plus grands maux qui luy arriverent.

* Dans ſes lettres au General des Feüillans.

Il aimoit les hommes doctes ; mais avec ce temperament, que comme

1589. il n'avoit pas luy-même beaucoup étudié, & qu'il comprenoit mieux les delicateſſes de ſa Langue maternelle que celles de la Grecque, de la Latine, de l'Italienne & de l'Eſpagnolle ; les Poëtes François avoient plus d'accés auprés de luy, & recevoient plus de ſes bienfaits que les autres Auteurs, témoins les ſept que l'on appelloit la Pleyade, qui s'étans divertis un mois entier aux dépens de Sa Majeſté dans un Cabaret prés de la porte de Neſle, en ſortirent chantant, *Vive la tyrannie, nous venons de manger trente ſix mil francs.* Cette ſomme étoit le prix d'une nouvelle Election établie dans le Languedoc.

Il étoit ſi ſobre, que ſes propres ennemis n'oſerent luy reprocher d'avoir jamais bû ni mangé juſques à perdre la raiſon. Il n'y a qu'à lire les harangues qui reſtent de luy pour juger qu'il étoit un des plus éloquens hommes de ſon tems ; & tout ce que l'on peut ajoûter icy, eſt qu'il les prononçoit avec autant de majeſté que

de grace. Il étoit de belle taille & auſſi adroit à tous les exercices du corps, ſans en excepter la danſe, & l'agilité à ſauter, que l'avoit eſté le Roy Henry Second ſon pere, & il le ſurpaſſoit dans la maniere charmante dont il s'acquittoit de ces deux exercices. Les traits de ſon viſage étoient doux, ſa bouche agreable, ſes yeux vifs, & une telle majeſté dans ſon port & dans ſes actions, qu'il ne falloit point demander où étoit le Roy quand on ſe trouvoit auprés de luy. Son temperamment avoit eſté extraordinairement délicat juſques à l'âge de ſeize ans; mais depuis il étoit devenu ſain & robuſte. 1589.

Ses Favoris l'avoient quelquefois mené en de mauvais lieux, & il y avoit contracté de fâcheuſes maladies, dont il s'étoit toûjours gueri par une exacte ſobrieté, à la reſerve du Fauxbourg Saint Germain, où il prit la Gonorée que les Medecins appellent formée, qui luy dura toute ſa vie & l'empêcha d'eſtre pere. Il obſervoit un regime de vie qu'il s'étoit

1589. luy-même preſcrit avec tant de ſoin, qu'il dînoit, ſoupoit, ſe couchoit, & ſe levoit à la même heure. Il ne faiſoit que deux repas par jour. Il ne beuvoit que de l'eau rougie; & il diſſipoit ſes mauvaiſes humeurs par des promenades reglées. Il étoit ſujet à un mal de rate qui l'incommodoit de tems en tems, luy cauſoit des flux de ſang & luy envoyoit de fâcheuſes vapeurs à la teſte. Il n'ajoûtoit pas tant de foy que ſa mere à l'Aſtrologie judiciaire; mais à cela prés il croyoit aiſément qu'on l'eût enchanté. Il ſe plaiſoit fort à ſe déguiſer comme François Premier ſon ayeul; mais il ne haïſſoit pas comme luy de ſe traveſtir en maſque. Il changeoit ſi ſouvent de fantaiſie, que ceux qui le ſervoient avoient peine à le ſatisfaire; tantoſt il étoit ſolitaire dans le Bois de Vincennes; tantoſt il paſſoit de là dans les grandes Aſſemblées avant que l'on eût ſçû qu'il étoit ſorti de ce Bois.

Il commençoit à bâtir des Monaſteres & les laiſſoit imparfaits pour

en entreprendre d'autres. Il aimoit durant quelques jours une sorte de Religieux & de Confreries, & il les quittoit ensuite pour d'autres, sans qu'il en sçeût luy-même la cause. Il n'étoit pas moins inconstant dans les modes des habits qu'il inventoit souvent, & dans les diverses occupations de son esprit. Il avoit quelquefois des pensées tout à fait sublimes & élevées au dessus de la portée ordinaire des hommes; & d'autres fois il en avoit d'aussi ridicules que s'il eût esté encore enfant. Ses domestiques avoient remarqué que quand il luy arrivoit de toucher en quelque lieu du pied ou de la main, il y retournoit deux ou trois fois pour y toucher encore. Il étoit plus sujet à cela durant les grands froids & durant les brouillards de l'hyver, que quand l'air étoit chaud & sec. Il étoit alors dangereux de le choquer; & les frequentes disgraces de ses Favoris arriverent toutes dans de semblables conjonctures. 1589.

Ceux qui le connoissoient parfai-

1589. tement ne l'abordoient que le moins qu'il leur étoit poſſible, dans les fâcheuſes ſaiſons où tout l'inquietoit & l'irritoit; il ne ſe divertiſſoit pour lors à rien, ſi ce n'étoit à faire lever ſon Chancelier & ſes domeſtiques plûtoſt que de coûtume, pour travailler avec eux à des bagatelles. Hors de là il étoit bon & familier à ſes domeſtiques, ſans perdre pourtant ſa gravité. Aucun de ceux qui luy avoient parlé ne ſe plaignoit de ſa facilité, & il ſouhaitoit de faire du bien à tout le monde. Il aimoit ſi peu la vengeance qu'il en paroiſſoit inſenſible ou timide. Et de fait il n'y avoit point de châtiment que ne meritaſſent les plus échauffez Predicateurs de la Ligue, & ſur tout le petit Feüillant * qui l'avoit dechiré en public d'une maniere ſans exemple dans la Chreſtienté. Cependant il les traita plus doucement que n'auroient fait leurs Superieurs, s'ils les euſſent offencez.

* Le Pere Perſin de Montgaillard.

Guillaume Roſe Evêque de Senlis parla un jour en pleine Chaire devant

un celebre Auditoire avec beaucoup d'insolence, de quelques galanteries que Sa Majesté avoit faites durant les nuits du precedent carnaval. Elle le manda, & luy dit sans émotion, & en riant : *Vrayment, Monsieur Rose, vous n'épargnez gueres vos amis ? On ne vous feroit pas plaisir si on vous traittoit de même. Il y a dix ans que je vous laisse courir les ruës sans vous scandaliser ; & pour une fois que cela m'est arrivé, vous m'avez diffamé dans un Saint lieu, où l'on ne devroit enseigner que la parole de Dieu. Je vous prie de n'y plus retourner : Il est encore plus tems pour vous que pour moy que nous soyons tous deux sages.* Le fin de la reprimande du Roy consistoit en ce que Rose étoit sujet à la mélancolie hipocondriaque, qui luy ostoit souvent le bon sens, & le reduisoit en tel état qu'il falloit le garder de crainte qu'il ne se fist du mal, ou qu'il n'en fist aux autres. 1589.

A quelques jours de là le même Rose reçût un second ordre d'aller au Louvre, & le Roy luy donna de

1589. ſa main cinq cens écus d'or, pour acheter, luy dit-il, du ſucre & du miel, qui luy aideroient à paſſer ſon Carême; & adouciroient ſa voix qui étoit trop aigre. Il honoroit les gens qui ſe diſtinguoient par le merite ou par la vertu, ſans s'arrêter à la baſſeſſe de leur naiſſance; & l'on ne doutoit point qu'il n'eût toûjours cedé à la juſtice & à la raiſon, ſi ſes Favoris & ſes Flateurs n'euſſent pas travaillé à corrompre ſes bonnes inclinations.

On luy vint dire un jour que le Parlement refuſoit de verifier un Edit qu'il trouvoit à la foule du peuple, & il crut ſurmonter cet obſtacle s'il gagnoit Chriſtophe de Thou, qui en étoit alors Premier Preſident. Il le tenta par tous les moyens poſſibles; & n'ayant pû le fléchir, il l'alla trouver un matin avant le jour, ſur la préſuppoſition qu'il en viendroit mieux à bout par un teſte à teſte. Il entra dans la maiſon de ce Magiſtrat, & ſe mit ſur un lit qu'il trouva dans la Salle en attendant le Preſident. Il ſe plai-

gnit à luy de la resistance du Parlement à l'execution de ses volontez. 1589.
Il témoigna l'estime particuliere qu'il faisoit de Christophe de Thou. Il le pria en particulier de ne pas retarder l'affaire dont il s'agissoit ; & il luy fit connoître qu'il sçavoit bien que c'étoit luy qui avoit animé les autres à s'y opposer, & que sans luy ils n'eussent osé en ouvrir la bouche. Le Premier Président répondit avec toute l'adresse & tout le respect si bienséant aux Magistrats qui parlent à leurs Souverains, Qu'il supplioit Sa Majesté de luy nommer celuy qui contre son serment avoit revelé le secret de sa Compagnie, afin qu'on luy fist son procés.

Le Roy s'en excusa, & le Premier Président ajoûta que le Parlement avoit eu de si fortes raisons de ne pas recevoir l'Edit, que si Sa Majesté les eût entenduës, elle ne l'auroit pas pressé davantage de donner son consentement à un impost, qui n'étoit pas moins contre le service du Roy, que contre la conscience des Presi-

1589. dens & des Conſeillers. Il les repeta toutes en peu de mots ; & le Roy les écouta avec une extrême attention. Il fit deux ou trois tours dans la Salle ſans repliquer, & ſe tournant enſuite vers le Premier Preſident, il luy dit : Qu'il continuât de faire ſon devoir, & qu'il luy ſçavoit bon gré d'en avoir uſé comme il avoit fait. La franchiſe de ce Premier Preſident fut tellement agréable à Sa Majeſté, que depuis elle le viſita ſouvent ; elle luy communiqua la meilleure partie de ſes ſecrets, & il ne tint pas à luy qu'elle n'évitât les malheurs où ſes Flateurs la précipiterent.

Le Roy avoit encore ce défaut naturel, qu'autant qu'il aimoit les chiens il haïſſoit les chats. Il tomboit en foibleſſe toutes les fois qu'il les voyoit, & même toutes les fois qu'il en ſentoit l'odeur ; & ſes Valets de pied avoient ſoin de viſiter exactement les maiſons avant qu'il y entrât, afin d'en chaſſer cette ſorte d'animaux. Il rendoit aux Princes de ſon

Sang l'honneur qui leur étoit dû ; & l'on remarque qu'il ne s'en dispensa qu'une seule fois en sa vie, encore y fut-il poussé par le plus violent de tous les motifs, qui est celuy de l'ambition lorsqu'il est accompagné de mépris. Le Prince de Condé aprés la premiere Guerre civile, eut la hardiesse de demander la Lieutenance generale de l'Etat, vacante par la mort du second Duc de Guise, ou du moins l'épée de Connestable. Le Duc d'Anjou sollicitoit la premiere de ces Charges, dans laquelle il prétendoit que la seconde fût compriſe; & il s'en étoit expliqué d'une maniere si publique, qu'aucun des Courtisans ne pouvoit l'ignorer. 1589.

On l'avertit que le Prince de Condé étoit son concurrent, & il le rencontra un soir au souper de la Reine Mere, logée pour lors dans l'Abbaye de Saint Germain des Prez. Il le tira en un coin de la chambre. Il luy dit tout ce que le dépit, quand il passe jusques à la fureur, inspire aux Superieurs qui se tiennent

1589. juſtement offenſez à l'égard de leurs inferieurs ; & l'on ajoûte qu'il mit quelquefois la main ſur ſon poignard, comme s'il eût eu deſſein de luy en percer le cœur. Le Prince de Condé au lieu de s'emporter comme le croyoit celuy qui luy parloit, uſa dans cette extremité d'une diſſimulation dont on ne l'avoit pas crû capable ; car non-ſeulement il reçut en bonne part tout ce que luy diſoit le Duc d'Anjou ; mais encore il eſſaya de luy perſuader, qu'il n'avoit aucune part dans la demande de la Lieutenance generale, ni dans celle de la Charge de Conneſtable ; & que les Calviniſtes l'avoient recherchée en ſon nom dans la ſeule veuë, que lors qu'il ſeroit le Maiſtre des armes, il obligeroit la Cour à executer avec plus de bonne foy le Traité de Paix qu'ils venoient de conclure avec elle. Le Duc d'Anjou n'ayant ainſi rien qui échauffât ſa bile, fut contraint de s'appaiſer ; mais le Prince de Condé s'en retourna chez luy avec un reſſentiment

ment qui luy dura tant qu'il vécut. *

Henry Trois ne se dispensa non plus d'observer les loix Militaires que dans une seule rencontre, encore y eut-il presque autant d'Experts en l'art de la Guerre qui excuserent son action, qu'il y en eut qui la blâmerent. Robert Stuart Gentilhomme Ecossois de la Garde du Roy s'étoit signalé par deux meurtres d'extrême consequence. Il avoit renversé mort d'un coup de pistolet le President Minart, lorsqu'il retournoit de la Mercuriale dans sa maison; & dans le plus fort de la bataille de S. Denys, lorsque le Connestable de Montmorency abbatu de dessus son cheval, & environné de tous costez par les Calvinistes, demandoit quartier. On avoit esté sur le point de le luy accorder à cause de sa dignité & de son âge de quatre-vingts ans, lors que Stuart survenant là-dessus, luy avoit déchargé un coup de pistolet dans les reins, qui l'avoit blessé à mort à cause que sa foiblesse l'avoit empêché de prendre une cuirasse qui

1589.

* Brantôme dans son Traité des Grands Capitaines.

1589. fût à l'épreuve. Le Connestable à qui il n'étoit resté pour toutes armes que la garde de son épée, avoit donné du pommeau un si grand coup à Stuart, qu'il luy avoit abbattu quatre dents, & l'avoit mis dans un tel état qu'il ne vêcut durant dix-huit mois que de boüillie ; mais Dieu qui ne voulut pas souffrir plus longtems que les assassinats de cet étranger demeurassent impunis, permit qu'il demeurât prisonnier à la bataille de Jarnac, & qu'on le menât au Duc d'Anjou. Il trouva sur le chemin le Marquis de Villars, beaufrere du Connestable de Montmorency, qui n'osa luy décharger son pistolet dans la teste comme Bobigny avoit déchargé le sien dans la teste du Maréchal de Saint André en une semblable rencontre ; mais il suivit Stuart, & il demanda au Duc d'Anjou la permission de venger la mort de son beau-frere.

Stuart ne manqua pas de presence d'esprit dans une si fâcheuse rencontre, & il representa au Duc

d'Anjou que la Guerre étoit declarée pour la troiſiéme fois entre les Calviniſtes & les Catholiques, & que le droit des Gens y devoit eſtre auſſi bien obſervé qu'il l'avoit eſté dans les deux precedentes ; Qu'il venoit d'eſtre pris dans une bataille reglée, & que les Vainqueurs luy avoient donné la vie ; Qu'il n'étoit plus ſur le champ de bataille, & que ſi on luy oſtoit la vie ce ſeroit de ſang froid ; Que le Duc d'Anjou qui ne commençoit qu'à entrer dans le monde avoit beſoin d'établir ſa reputation ; & qu'il ſe couvriroit d'une éternelle infamie, s'il abandonnoit un Gentilhomme étranger à la rage de ſon plus grand ennemi. Le Duc d'Anjou reſiſta quelque tems aux importunitez de Villars ; mais enfin il ſe laiſſa vaincre, & dit, *Or bien ſoit.* Le Duc d'Anjou n'eût pas plûtoſt lâché ces trois mots d'une ſyllabe chacun, que Villars oſta Stuart de ſa veuë, & le tua. 1589.

Il reſte encore des Memoires des frequentes charitez du Roy à l'égard

1589. des pauvres honteux, & des témoignages de plusieurs Religieux de divers Ordres, qui marquent qu'il avoit pratiqué dans leurs Monasteres de tres-grandes austeritez; mais il passoit, comme l'on a dit trop-tost & trop souvent de cette extremité dans l'excés des plaisirs, & il donnoit ainsi lieu de croire qu'il se fût proposé d'accommoder des choses aussi incompatibles qu'étoient celles que l'on vient de nommer. Il accompagnoit toûjours les presens qu'il faisoit d'excuses, sur ce qu'il les croyoit estre au dessous du merite de ceux qui les recevoient de luy, & il en promettoit d'autres plus grands à l'avenir. Ainsi ses propres ennemis étoient quelquefois forcez d'avoüer que la maniere dont il donnoit étoit plus engageante que ses dons.

* Dans ses Memoires.

La Reine de Navarre raporte, * qu'on luy avoit gâté l'esprit en luy persuadant de faire sa lecture ordinaire des Ouvrages de Machiavel; & que cet Auteur suffiroit pour le rendre le plus accompli Prince de son

tems. Elle impute ce mal à Dugua qu'elle dit en avoir esté justement puni par le Baron de Viteaux ; mais elle n'ajoûte pas que l'on avoit mis auprés de luy des Gouverneurs que l'on croyoit plus qu'à demi persuadez du Calvinisme, quoiqu'ils affectassent de paroître fort Catholiques, & que ces personnes luy avoient inspiré de pernicieux sentimens pour la Religion Catholique. Mais il est constant, qu'aussi-tost qu'il eut obtenu du Roy Charles Neuf son frere, la Lieutenance generale, il passa d'une extremité à l'autre, & qu'il eut autant d'aversion pour la nouvelle Secte, qu'il avoit eu jusques là de zele pour elle. On soupçonnoit pourtant qu'il étoit en ce point de l'avis du Maréchal de Biron, & qu'il ne desiroit pas plus que luy l'entiere ruine du parti Calviniste, de crainte que comme ce Maréchal seroit réduit à planter des choux dans son jardin à Biron, il ne fût aussi privé de sa Lieutenance generale faute d'employ. 1589.

Les plus raffinez politiques s'imagi-

1589. nerent qu'il ne desiroit pas plus fortement, quand il fut devenu Roy de France, l'oppression des Calvinistes, qu'il l'avoit souhaitée n'étant encore que Duc d'Anjou, lorsqu'ils virent qu'il n'employoit que les doux moyens pour les réduire à rentrer dans la Communion de l'Eglise Catholique, quoiqu'il fût évident qu'ils n'y retourneroient jamais que par force. On avoit eu soin de l'instruire durant sa jeunesse de la Morale & de l'Histoire ; mais on découvrit bien-tost que sa plus grande inclination étoit pour la Politique qu'il sçavoit assez pour en faire des leçons aux autres, quoiqu'il ne s'en servît presque jamais que mal à propos pour ce qui le touchoit. Il avoit reconnu par experience le besoin de la Langue Latine dans son voyage de Pologne, où il étoit souvent demeuré muet faute de la sçavoir. Il y avoit vû mépriser la Noblesse de France, par la seule raison qu'elle n'entendoit point cette Langue, & on luy en avoit tant vanté les beautez &

la delicateſſe, qu'il reſolut de l'apprendre aprés ſon retour en France. 1589.

Il en étudia la Grammaire, mais il ne profita pas beaucoup ; & cette étude hors de ſaiſon ne ſervit qu'à donner occaſion à un Poëte Satyrique de dire * qu'il declinoit en effet, quand il apprenoit à decliner, & qu'aprés avoir eſté deux fois Roy il deviendroit ſimple Maiſtre d'Ecole, comme l'avoit eſté le jeune Denys le Tyran. Il n'en alla pas de même de l'Eloquence ; & il y fit un tel progrés avec la diſpoſition naturelle qu'il y avoit, qu'on luy auroit pû reprocher qu'il parloit trop juſte : De même que le Comte de Gondemar Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre, oſa dire à Jacques Premier Roy de la Grande Bretagne, qu'il ſçavoit trop bien le Latin pour un Roy. Auſſi remarquoit-on qu'Henry Trois ſe plaiſoit aux grandes Aſſemblées & aux actions d'éclat, comme furent celles des deux Etats de Blois, où tout le monde convint que ſes harangues l'avoient emporté ſur celles des

* *Declinare cupit, verum declinat & ille. Qui rex bis fuerat, ſit modo Grammaticus.*

1589. Orateurs du Clergé, de la Nobleſſe, & du Tiers-Etat. Les réponſes qu'il faiſoit ſans s'y eſtre preparé aux Ambaſſadeurs, valoient mieux que ce qu'ils venoient de luy dire, quoiqu'ils y euſſent travaillé avec beaucoup d'art & d'attention ; & néanmoins il employa ſi mal les belles qualitez que l'on vient d'abreger, qu'il ne ſçeut jamais ni ſe faire aimer, ni ſe fraire craindre. Les Calviniſtes prétendirent que ſa mort avoit eſté un terrible effet de la punition divine, puiſqu'il avoit eſté tué dans la même Chambre, au même jour & à la même heure où il avoit conclu 17. ans auparavant le Maſſacre de la S. Barthelemy. Et la Ligue obſerva que le mot du guet qu'il avoit donné aux quarante-cinq pour le meurtre des Guiſes, avoit eſté le nom de S. Clement, & que le Religieux qui l'aſſaſſina ſe nommoit ainſi.

Il faut pourtant avoüer que Sa Majeſté avoit eu dés le commencement des affaires qui l'euſſent renduë malheureuſe durant pluſieurs années,

ſi

si elle se fût uniquement appliquée comme elle devoit à les terminer, avant que de se donner du bon tems. Le Duc d'Alençon son frere étoit d'humeur si capricieuse, qu'il ne sçavoit souvent ni ce qu'il aimoit, ni ce qu'il haïssoit. Il étoit si difficile à contenter, que les plus grandes graces qu'il auroit reçûës, ne l'eussent satisfait que pour vingt-quatre heures. Cependant la moindre offense le rendoit irréconciliable. La Maison de Lorraine ne cachoit plus son ambition depuis que la Reine Mere avoit obligé Charles Neuf à conserver au troisiéme Duc de Guise, nonobstant sa trop grande jeunesse, les Charges & les Gouvernemens que son Pere avoit possedez ; & de plus, cette Maison avoit interest de continuer les troubles, afin de ne pas déchoir de la Grandeur où elle s'étoit élevée sous les quatre Regnes précedens. 1589.

Les Princes du Sang avoient été jusques-là presque toûjours en possession des bonnes graces des Rois qui les avoient introduits dans les

1589. Conſeils les plus ſecrets, & n'avoient rien entrepris de conſiderable ſans le leur avoir communiqué. François Premier s'eſtoit diſpenſé de cette regle ; & l'on imputoit à ce manquement la plûpart des malheurs qui lui étoient ſurvenus. Son Fils & ſes deux petits-Fils l'avoient imité ; & ce n'avoit pas été ſans un extrême chagrin, que les Princes du ſang avoient vû en la perſonne du Maréchal de Rets un Italien, & par conſequent un Etranger avoit ſeul l'amitié & l'oreille de Charles Neuf. Il eſt vrai que cet Etranger n'en avoit point abuſé ; mais ſon exemple étoit ſi rare, qu'à peine en trouvoit-on un autre dans l'Hiſtoire. Il n'y avoit d'ailleurs pas lieu d'eſperer que Henry Trois rendît juſtice en ce point à ſes Parens paternels, puiſqu'avant que d'aller en Pologne, il s'étoit laiſſé gouverner par des Favoris : Que ces Favoris l'y avoient accompagné : Qu'il les en avoit ramenez, & qu'ils s'étoient rendus ſi Maîtres de ſa Chambre, que perſonne n'y entroit

que par leur ordre. Il n'étoit donc plus poſſible aux Princes du Sang, de recouvrer leur autorité par une autre voïe que celle des troubles ; & il leur étoit d'autant plus aiſé de les fomenter, qu'ils avoient dans les extrémitez du Royaume, des Gouvernemens, par leſquels les Eſpagnols ne manqueroient pas de leur envoyer les Troupes & l'argent dont ils auroient beſoin. 1589.

Le même peuple de France étoit accoûtumé aux ſeditions. Les Eccleſiaſtiques vivoient la plûpart dans une profonde ignorance, & dans une infame débauche : les ſoldats étoient en poſſeſſion de piller ; & les Gouverneurs de chaque Province d'exiger des preſens qui n'étoient guéres differens d'une ſeconde Taille. Enfin la Cour vivoit d'une maniere ſi ſcandaleuſe, que l'on ne s'y entretenoit que de fourberies, de trahiſons, d'aſſaſſinats, d'impuretez, & d'impietez qui paſſoient juſqu'à l'Atheïſme ; témoin ce Courtiſan qui fit devant le Roy un ſi beau Diſcours pour

1589. prouver l'immortalité de l'Ame, que Sa Majeſté aprés l'avoir entendu, lui avoüa de bonne foy, que quand elle ne l'auroit pas cruë, ſes raiſons l'en auroient convaincuë : le Courtiſan repartit auſſi-tôt, que ſi le Roy lui vouloit donner une ſeconde audience, il alloit prononcer un ſecond Diſcours auſſi fort que le premier, qui détruiroit abſolument tout ce qu'il venoit de dire : mais le Roy en eut horreur, & lui impoſa ſilence.

Il eſt donc vrai que la conjoncture dans laquelle Henry Trois parvint à la Couronne, étoit tres-fâcheuſe pour lui ; mais il eſt encore vrai que toutes les cauſes que l'on vient de rapporter, n'euſſent pas excité de ſi grands deſordres qu'elles firent, ſi Sa Majeſté eût eû la reſolution auſſi bien qu'elle avoit la force de les reprimer, ou du moins ſi elle eût pris le conſeil & la patience de ne les pas émouvoir d'abord, & d'établir ſa Puiſſance avant que de choquer aucun des trois Partis qui l'avoient di-

minuée. Les plus vrai-ſemblables Relations conviennent pourtant qu'il n'y fut pas tant excité par ſon naturel, que par les perſuaſions de ſa mere, dont le genie lui étoit d'autant moins ſuſpect, qu'elle l'avoit favoriſé autant qu'elle l'avoit pû ſous le Regne précedent. Au lieu qu'il devoit préſuppoſer que comme cette Princeſſe s'étoit ſervie de lui pour embarraſſer Charles Neuf, elle ſe ſerviroit du Duc d'Alençon pour le ranger à ſon tour ſous ſa dépendance. Il avoit, dit-on, occaſion de prévoir que Catherine de Medicis n'aſpiroit pas tant à faire regner ſes enfans, qu'à regner elle-même ſous leur nom : Qu'elle exciteroit toûjours pour cela de contraires Factions, & qu'elle diviſeroit ſes propres fils, dans la ſeule vûë qu'on la choiſiroit enſuite pour Arbitre des differens qu'elle auroit fait naître entr'eux. 1589.

Incontinent aprés que Charles IX. avoit eu les yeux fermez, elle avoit dépêché Chemeraud & Neuvy en Pologne, pour en informer Henry

1589. Trois, & pour lui donner conseil de partir aussi-tôt, sans en rien dire aux Polonois. Mais les Couriers du Prince de Condé & des Princes d'Alemagne ne furent pas moins diligens, pour avertir cette Nation que si elle n'y prenoit garde de bien prés, son Roy lui échaperoit, & la reduiroit à la necessité d'en élire un autre. Leur intention étoit qu'elle le retint le plus long-tems qu'il lui seroit possible, afin que la Reine Mere demeurât embarrassée dans l'extrême confusion, où la mort de Charles Neuf avoit mis les affaires publiques.

Les Calvinistes la haïssoient dans un excez qui ne pouvoit estre plus grand; & le nom le moins injurieux qu'ils lui donnoient étoit celui de Jezabel. Elle ne les craignoit pas neanmoins, parce qu'elle les voyoit dans un état si desuni, qu'ils se fussent ruinez d'eux-mêmes, si on eût passé quelque tems sans les attaquer, & sans leur permettre de s'agrandir. Leur ardeur guerriere s'étoit presque

entierement ralentie ; & l'on commençoit à reconnoître la verité de ce que la Nouë avoit dit d'eux, qu'ils avoient été des Anges dans leur premiere Guerre civile, des hommes dans la seconde, & des demons dans la troisiéme. Leurs principaux Chefs qui n'avoient obéï à l'Amiral de Chatillon, que parce qu'ils étoient convaincus de sa suffisance, n'avoient pû se resoudre à lui donner un successeur qui l'égalât en autorité. Ils étoient devenus aussi ambitieux & aussi interessez pour le moins qu'ils le reprochoient aux Chefs de l'ancienne Religion ; & la Reine Mere pouvoit à peu de frais entretenir auprés d'eux, des Espions qui les auroient desunis & portez à s'accommoder chacun en son particulier avec la Cour. 1589.

Il y en avoit de quatre sortes ; & l'on appelloit les premiers Consistoriaux, parce qu'ils étoient uniquement appliquez à conserver dans toute leur force les Edits qu'ils avoient obtenus de Charles IX. les seconds

1589. étoient les Pacifiques, & croyoient qu'il valoit mieux endurer les reſtrictions que la Cour avoit apportées à l'exercice de leur Religion, que de s'attirer une nouvelle Guerre ; les troiſiémes étoient les intereſſez, & ſe prévaloient du credit qu'ils avoient dans leur Parti, pour tirer de la Cour des Penſions & des gratifications proportionnées aux ſervices qu'ils lui rendoient ; & l'on traitoit ces derniers de Politiques, à cauſe qu'ils ne ſe mettoient pas beaucoup en peine que leur Religion fuſt vraie ou fauſſe, libre ou contrainte, tant ils étoient prévenus de l'opinion qu'elle faiſoit partie de l'Etat, & qu'on l'y devoit accommoder. Les mêmes Calviniſtes manquoient de Chefs, puiſque le Roy de Navarre étoit priſonnier, & le Prince de Condé refugié à Straſbourg où il avoit peine à ſubſiſter, bien loin d'aſſembler des troupes capables de maintenir ſon Parti.

Le maſſacre de la Saint Barthelemy leur avoit ôté leurs plus vaillans hommes ; & leur zele s'étoit

refroidi, de sorte qu'il ne se trouvoit presque plus personne qui voulût remplir la *Boëtte à Perrette*; ils appelloient ainsi le lieu destiné pour recevoir la taxe que les plus riches d'entr'eux s'imposoient volontairement pour survenir aux frais & dépenses publiques. Ils s'en excusoient sur ce qu'ils avoient contribué depuis l'année mil cinq cens soixante-deux plus de seize millions de livres, outre les sommes immenses que leurs Officiers Generaux avoient exigées des Provinces, des Villes, & des Territoires Catholiques, pour les exempter du pillage toutes les fois qu'ils s'y étoient trouvez les plus forts. Leurs Villes de la Rochelle, de Montauban, de Castres, de Nismes, & quelques autres vouloient établir chez elles un Gouvernement populaire, à l'imitation de celui des Provinces des Païs-Bas, & persistoient dans une perpetuelle défiance de la Noblesse de leur voisinage, dont elles étoient persuadées qu'elles s'accommoderoient avec la Cour aussi- 1589.

1589. toſt qu'elle y trouveroit ſon compte.

Ainſi la Reine Mere n'avoit qu'à entretenir les trois dernieres ſortes de Calviniſtes dont on vient de parler, dans les diſpoſitions, où ils étoient, juſques au retour de Henry Trois en France ; & qu'à propoſer enſuite à ce Prince de ſe prévaloir des deſordres qu'elle avoit remarquez entr'eux. Mais ſon intereſt particulier l'emporta ſur l'intereſt general du Royaume ; & elle perſiſta le reſte de ſa vie dans les maximes qu'elle avoit pratiquées avec tant de differens ſuccez depuis la mort de Henry Second. Elle laiſſa vivre Henry Trois à ſa mode, & elle ſe contenta de travailler à gagner ſes Favoris. Les Ducs de Nevers & du Mayne, le Marquis d'Elbeuf, le Maréchal de Rets, Tavanes, Villequier, Bellegarde, Quelus, les deux d'Entragues, & cinq cens autres des plus braves de la Nobleſſe Catholique l'avoient ſuivi en Pologne. Aucuns d'eux n'avoit aſſez étudié pour bien

entendre le Latin, & pour le parler aiſément; & il avoit falu pour ſupléer à leur défaut, que S. M. Polonoiſe menât avec elle l'Evêque de Saint Flour ſon grand Aumônier; & Gilles de Noailles Abbé de l'Iſle, & Maître des Requeſtes de ſon Hôtel, qui ſucceda depuis à François de Noailles ſon frere en l'Evêché d'Aqs; l'Abbé Gadagne, & Pybrac Avocat General au Parlement de Paris. Ces quatre derniers étoient chargez d'entretenir les Princes Alemans ſur les Etats deſquels elle paſſeroit, en Langue Latine, & de répondre aux Harangues & aux Complimens qu'on lui feroit en chemin, & lors qu'elle ſeroit arrivée dans ſon Royaume. 1589.

Les Princes d'Alemagne dont elle traverſa les Etats, la reçûrent avec toute la magnificence qui leur fut poſſible, excepté Frederic Trois Electeur Palatin. Ce premier Officier de l'Empire s'étoit fait Calviniſte par un faux zele, & s'étoit ſi fortement perſuadé de la Confeſſion de Foy de Geneve, qu'il n'y avoit point de

1589. Miniſtre en France qui le fuſt plus que lui. Il avoit eu de plus une ſinguliere eſtime pour l'Amiral de Châtillon, & ç'avoit principalement été par ſes intrigues que cet Amiral avoit receu les ſecours d'Alemagne, qui l'avoient relevé de la perte des Batailles de Jarnac & de Moncontour. Il avoit été ſi touché du maſſacre de la Saint Barthelemy, qu'il en avoit fait des plaintes auſſi aigres que s'il y eût allé de ſon intereſt particulier; & il en avoit conceu une haine irreconciliable pour tous ceux qu'il en ſoupçonnoit être les Auteurs, & ſur tout pour le Roy de Pologne. Ces préventions l'obligerent de manquer au reſpect qu'il devoit à ſa Majeſté, & de ne le pas envoyer complimenter lorſqu'il approcha du Bas-Palatinat : mais le Prince Chriſtophe ſon fils y ſuppléa en allant trouver ce Roy, & luy faiſant accroire que c'étoit de la part de ſon pere.

Il eſt vrai que le Roy de Pologne fût bien-tôt deſabuſé, puiſque

l'Electeur lui manda qu'il ne le vouloit recevoir dans sa Ville Capitale, qu'avec les Princes qui l'accompagnoient, & vingt Gentilshommes seulement. Cet affront étoit d'autant plus grand que celui qui le faisoit, étoit moindre que celui qui le recevoit. Cependant le Roy de Pologne s'étoit trop avancé pour retourner sur ses pas; & s'il se fût choqué à contre-tems, il se seroit attiré la raillerie de toute l'Europe. Ce n'étoit pas là neanmoins ce qu'il y avoit le plus à craindre pour le Roy de Pologne; car la Cour Palatine étoit remplie de Calviniſtes François échapez du Maſſacre de la Saint Barthelemy, qui vrai-ſemblablement ne manqueroient pas de ſe venger s'ils en trouvoient l'occaſion. Il y avoit encore apparence qu'ils en auroient obtenu le conſentement de l'Electeur, puiſqu'il auroit été ridicule de reduire un Roy à ſi peu de train, s'il ne l'eût voulu livrer mal accompagné à la fureur de ſes ennemis. Mais on reconnut bien-tôt que 1589.

1589. l'Electeur Palatin n'étoit pas si méchant qu'on le soupçonnoit de l'être : Qu'il n'avoit imposé une si dure loy au Roy de Pologne, que pour faire d'abord éclater son ressentiment ; & que puisque l'honneur, le droit des gens, & la conscience luy avoient défendu d'user d'une si terrible vengeance sur le Roy de Pologne, il s'étoit au moins satisfait en donnant lieu de la craindre à sa Majesté.

Et de fait, lorsque le Roy de Pologne fut arrivé à une lieuë de Heidelberg, deux mille chevaux de l'Electeur Palatin l'aborderent sous prétexte de lui rendre plus d'honneur, & le mirent avec sa petite Troupe au milieu d'eux. Ils le conduisirent dans cette posture à la porte de cette Ville, & il y trouva un double Corps de Garde, disposé de même que les Alemans avoient accoûtumé dans les Places importantes menacées de Siege. Il vit un grand nombre de Canons pointez sur les avenuës : & toutes les ruës qu'il y traversa, se

trouverent bordées d'Arquebusiers en haye, la méche sur le serpentin, & prests à tirer. Personne ne se presenta pour le recevoir à la porte du Château de Heildelberg ; & il n'y trouva que des Gens de guerre, qui gardoient un morne silence, & qui se contenterent de le laisser passer au travers d'eux sans lui rien dire : personne ne se presenta non plus dans la basse-cour pour le recevoir ; & aprés qu'il s'y fut arresté quelque tems pour attendre si l'on ne viendroit point au devant de lui, il fut contraint de monter les degrez seul & avec les siens. Il étoit deja presque au haut de l'Escalier, quand le Rhingrave qu'il connoissoit bien, & qui avoit combattu sous lui, l'aborda ; il ne le rassura pas neanmoins, parce qu'il étoit accompagné de deux Gentilshommes échapez de la Journée de S. Barthelemi. Il ne lui dit autre chose sinon que l'Electeur Palatin l'envoyoit au devant de lui, pour l'avertir qu'une indisposition qui lui étoit survenuë, l'empêchoit de 1589.

1589. descendre, & qu'il l'attendoit dans sa chambre.

L'Electeur Palatin, pour mieux joüer son rôle, s'y tenoit en effet appuyé sur un Gentilhomme, comme s'il n'eût pas eu la force de se soûtenir. Le plus rare ornement de cette chambre consistoit dans un Tableau, où le Massacre de la Saint Barthelemy étoit representé dans toutes ses plus cruelles particularitez. On y reconnoissoit les visages des morts & des meurtriers; & l'on avoit sçû disposer le Tableau de sorte qu'il n'étoit pas possible d'entrer dans la Chambre où il étoit sans le voir. Ainsi le Roy de Pologne ne pût s'empêcher de le regarder; & l'Electeur Palatin en prit aussi-tôt occasion de lui demander s'il avoit connu ces gens-là. Le Roy de Pologne ne crut pas devoir s'exempter de repartir qu'oüi; & l'Electeur Palatin, en jettant un profond soûpir meslé de douleur & de colere, repliqua que ceux que l'on avoit si cruellement égorgez à Paris, étoient des gens de bien, & que

que leurs meurtriers étoient des traîtres & des méchans. Le reste de la conversation fut si froid, que le Roy de Pologne la termina le plûtôt qu'il put. 1589.

Il se retira dans l'appartement qui lui avoit été préparé ; & il n'y fut servi à souper que par ceux qui s'étoient sauvez malgré lui de la Saint Barthelemy. Il ne vit que des visages menaçans ; & des gens irritez qui le regardoient de travers. Il sembla même que l'on prît plaisir à lui donner de l'inquietude, puisque les personnes entroient dans sa Chambre sans le saluer, en sortoient souvent, se parloient à l'oreille, feignoient d'avoir reçû des ordres secrets qu'ils alloient executer ; & ne s'entretenoient que de la Saint Barthelemy. Ils n'en nommoient pas à la verité les auteurs ; mais ils les désignoient si bien, que les plus grossiers ne pouvoient douter qu'ils ne parlassent du Roy de Pologne, & des Ducs de Mayenne & de Nevers, qui passoient pour y avoir le plus contribué, & qui

1589. se trouvoient tous trois dans une même chambre. Ils traitoient le premier de ces Ducs de Boucher, à cause que Claude de Guise son ayeul maternel avoit remporté ce nom ensuite d'une Bataille donnée en Alsace contre les Païsans, dont il avoit tué trente sept de sa main; & le second de Traître Italien, parce qu'il avoit abandonné son Païs pour s'établir en France.

Enfin, pour porter la frayeur aussi loin qu'elle pouvoit aller, on affecta de mettre la nuit le feu à quelques cheminées; & cette occasion excita dans le Château un si grand tumulte, que le Roy de Pologne, & ceux qui l'accompagnoient, crûrent que leur derniere heure étoit venuë. Il ne restoit plus pour comble de mauvais traitement, que d'ajoûter la moquerie à l'injure; & le même Electeur Palatin, qui le soir précedent avoit feint de ne pouvoir se tenir de bout, alla sur le point du jour empêcher de dormir le Roy de Pologne, en l'invitant de se venir promener dans sa Gallerie. Il y fit trente tours, & marcha à si

grands pas, qu'il mit hors d'haleine sa Majesté, qui n'osoit ne le pas suivre, parce qu'il avoit prés de trois fois son âge. 1589.

Le Roy de Pologne n'avoit point encore si profondément dissimulé qu'il le fit alors; & ceux qui le rapporterent depuis à la Reine sa Mere, la contraignirent d'avoüer de bonne foy, que son fils avoit mieux profité qu'elle de la lecture de Machiavel. Il ne montra aucun signe d'être touché de toutes les pieces qu'on luy fit à la Cour Palatine; & il les souffrit avec une gayeté qui paroissoit si naturelle, qu'elle excitoit un extrême dépit dans ceux qui attendoient de luy des marques d'un juste ressentiment. On s'étonna même de ce que le jour qu'il partit de Heidelberg, il fit dire la Messe dans sa Chambre. Et de fait l'Electeur Palatin en fut si touché, qu'il jura Dieu, que s'il l'eût sçu, il auroit fait mettre le feu dans son Château. Sa conduite à l'égard du Roy de Pologne, ne fut pas neanmoins si generalement

1589. blâmée, qu'il ne ſe trouvât des perſonnes d'autorité & de merite qui ſe vantoient de la connoître juſques au fond de l'ame; & qui le tenant pour un des plus grands Hommes, & des plus ſages de ſon tems, aſſurerent qu'il avoit ſeulement penſé à ſe prévaloir du droit de l'hoſpitalité; & que ſon grand âge favoriſoit la liberté qu'il vouloit prendre de faire ſentir à ſa Majeſté Polonoiſe, la grande faute qu'elle avoit commiſe dans le maſſacre de la Saint Barthelemy, & de joindre à cela une terreur ſi forte, qu'elle fit aſſez d'impreſſion ſur ſon eſprit, pour l'empêcher de s'abandonner deſormais à de ſemblables maſſacres, ſuppoſé que ſon Conſeil d'Etat lui en inſpirât encore une fois la penſée. Tant il eſt vrai qu'il n'eſt point ici bas de conduite ſi décriée qui ne trouve ſes Apologiſtes.

Le Prince Palatin ſe repentit de ſon incivilité, ou au moins s'ingera de le faire croire, puiſqu'il commanda à deux de ſes fils d'accompagner le

Roy de Pologne jusques sur la Frontiere de ses Etats. Il ne se passa rien de singulier dans la reception que les Polonois firent à sa Majesté, sinon que Pibrac répondit sur le champ, & avec une incomparable éloquence, à plusieurs Harangues que les plus beaux Esprits, & les plus sçavans hommes de Pologne avoient préparées durant six mois. Le Senat de son Royaume le contraignit avant que de le couronner, de rendre les derniers devoirs aux corps & à la memoire du Roy Sigismond Auguste son Predecesseur; & il fit son entrée la nuit dans Cracovie, où l'on admira entre un tres-grand nombre de raretez, un Aigle blanc, fait avec un si merveilleux artifice, qu'il l'accompagna par toutes les ruës, volant sur sa teste & battant des aîles. Il fut reçû par un prodigieux nombre de cavalerie qui s'étoit divisée par troupes, vêtuës à la maniere de toutes les Nations de l'Europe; & toute la Noblesse Polonoise approuva son Election, sans que de six-vingt mille Gentilshommes, dont 1589.

1589. on prétendoit qu'elle fuſt compoſée ; il y en eût un ſeul qui en témoignât du regret ; ce qui n'étoit jamais arrivé lorſqu'il y avoit eu des Rois étrangers.

Les nouveaux Sujets s'étoient imaginez qu'il alloit rétablir leur Monarchie dans ſon ancien éclat & dans ſes précedentes limites; & ils s'étoient confirmez dans cette opinion, lorſqu'ils avoient appris qu'il avoit gagné deux Batailles à l'âge de ſeize ans, & quand ils avoient vû ſa taille, ſon viſage, ſon port, & ſon adreſſe à toutes ſortes d'exercices ; ſoit qu'il agiſt à la mode de France, ou que pour les ſatisfaire, il préferaſt à cette mode celle de Pologne. Ils conſideroient de plus avec admiration la facilité qu'il avoit à diſtribuer le bien à pleine mains ; & comme ils ne l'avoient point encore aſſez experimentée pour la diſtinguer de la prodigalité, ils la prenoient pour liberalité, & même pour magnificence. Ils ſe ſouvenoient alors des loüanges que l'Evêque de Valence lui avoit données en les haranguant * pour les

* Sa Harangue eſt imprimée en pluſieurs langues.

exciter à l'élire pour leur Roy ; & quoiqu'ils eussent alors crû que ce Prelat encherissoit sur la verité, ils lui reprochoient presentement de ne la leur avoir pas representée avec assez d'étenduë. 1589.

Il s'ensuivoit de-là qu'avec les grands avantages qu'il avoit de la nature, & dans l'amour universel des Polonois pour luy, il se pouvoit dire le plus heureux Souverain du monde s'il eût voulu : mais le principe du bonheur est toûjours au dedans ; & il auroit fallu au Roy de Pologne pour être content, qu'il n'eût jamais goûté les délices de la Cour de France. Les passions dont son ame estoit agitée, l'empêchoient de s'accommoder à sa condition presente : son cœur estoit partagé entre deux incomparables Objets, la Princesse de Condé, & la Damoiselle de Rieux-Châteaunef : Il avoit laissé malade en partant le Roy Charles Neuf ; & les Medecins l'avoient assuré, aussi-bien que la Reine Mere, qu'il seroit bien-tost Roy de France. L'esperance prochai-

1589. ne de cette Couronne luy rendoit mépriſable celle de Pologne ; & l'ardeur de la porter l'empêchoit de prévoir que dans toutes les apparences il y auroit plus de traverſes ſans comparaiſon, que dans celle de Pologne.

Ainſi non ſeulement il n'eſtoit pas capable de joüir de ſa felicité dans Cracovie ; mais il ne l'étoit pas même de la connoître. Il paſſa néanmoins le premier mois dans cette Ville avec un viſage qui paroiſſoit content ; il y careſſa tout le monde, & il y diſtribua gratuitement les Charges dont ſes Prédeceſſeurs avoient accoûtumé de tirer beaucoup d'argent, pour ſe rembourſer des frais qu'ils avoient faits en ſollicitant la Couronne. Il alla même juſques à l'excez de divertir les fonds deſtinez pour entretenir ſa Maiſon, ſans que l'on y prît aſſez garde pour lui en faire des remontrances. L'eſperance de retourner bien-tôt dans ſon Païs, le divertiſſoit en partie ; & il s'occupoit d'ailleurs aux ceremonies de ſon Sacre qu'il aimoit naturellement ; mais au bout de ce terme, il tomba

tomba dans une impatience qui dégenera en un profond chagrin. Il s'imagina que Charles Neuf étoit guery, & qu'il étoit condamné à passer le reste de sa vie en exil. 1589.

Les Senateurs de Pologne le pressoient de tems en tems qu'il executât de bonne foy la promesse qu'il leur avoit faite par écrit, d'épouser la sœur du dernier Roy de Pologne. Cette Princesse étoit laide, elle avoit quarante-huit ans, & la nature qui luy avoit donné assez d'adresse pour plaire à un Prince du Septentrion, ne luy en avoit pas assez donné pour agréer à un Prince François. Sa Majesté Polonoise avoit esté élevée en France dans la présupposition qu'il n'y avoit que la maniere de commander absolument qui fût digne d'elle; & ses Favoris luy avoient déja persuadé qu'il ne devoit point y avoir d'autre loy que celle de sa volonté. Cependant Henry se trouvoit dans un païs où il étoit le premier, sans en estre tout à fait le Maistre, & où l'on ne concevoit rien de plus insup-

1589. portable que le pouvoir arbitraire. Son Couronnement fut ſuivi d'une Diette generale qui dura trois mois, & il fallut qu'il en écoûtât durant ce tems-là, les plaintes & les differents de ſes Sujets en leur Langue qui luy étoit inconnuë. Il avoit donc à tous momens beſoin d'un Interprete ; & de plus, comme il ignoroit les Coûtumes & les Loix particulieres de la Pologne, qui ſont en tres-grand nombre, il ne pouvoit vuider aucune affaire ſans en avoir auparavant conferé avec les Juriſconſultes ; ce qu'il ne faiſoit qu'avec un extrême chagrin.

Il apprit encore par ſa propre experience, que les Polonois étoient perſuadez que leurs Rois étoient entierement à leurs peuples, & qu'ils pouvoient leur demander hardiment audience à la table & au lit. Car on expoſa durant pluſieurs jours à la porte de ſon Palais le corps d'un homme qui avoit eſté aſſaſſiné, dont la veuve & les enfans crioient inceſſamment qu'on leur fiſt juſtice. Les Prin-

ces élevez dans la molleſſe ne ſont pas capables d'une longue contrainte ; & le Roy de Pologne ſe laſſa tellement de la vie qu'il menoit, qu'il aima la ſolitude, fuit la veuë du peuple, ſe déroba de la foule de ſes Courtiſans ; & ſe cacha dans ſon Cabinet, où il écrivoit quelquefois en France juſques à vingt-quatre lettres de ſa propre main ſans diſcontinuer, & parloit de ſes amours avec deux ou trois des François qui l'avoient ſuivi. On ajoûte qu'il n'écrivoit jamais à ſes Maiſtreſſes, que de ſon propre ſang. Mais cette hyperbole eſt trop grande pour trouver ſa place dans l'Hiſtoire. 1589.

Les Seigneurs de Pologne prirent la ſolitude de leur Roy pour un mépris qu'il faiſoit de leur Nation ; & ce fut pour leur en oſter la penſée qu'il paſſa tout d'un coup & ſans milieu d'une extremité à l'autre. Il ſe rendit plus accoſtable qu'il ne l'avoit eſté juſques-là ; & il invita la Nobleſſe à une Feſte qui ſe tint dans Niopolemie à trois lieuës de Craco-

1589. vie, où il laſſa tous ceux qui s'y trouverent en Tournois, en Jouxtes, en Courſes de bagues, en Combats à la Barriere, en Danſes, en Chaſſes, & en d'autres ſemblables divertiſſemens. Il arriva de plus, que comme il aimoit avec autant de facilité qu'il ceſſoit d'aimer, un entretien qu'il eut dans un feſtin avec la Princeſſe de Pologne, l'en rendit amoureux. Il s'étudia de luy plaire en toutes occaſions. Il dreſſa diverſes parties pour la divertir, & ceux auſquels il n'avoit pas caché ſa precedente averſion pour elle, imputerent ce changement, à ce que comme il danſoit un jour avec elle, & qu'il étoit en ſueur, elle luy avoit preſenté un mouchoir pour s'eſſuyer, qu'il s'en étoit ſervi; & que dans le même moment il avoit ſenti de l'amour pour elle; que ce mouchoir étoit enſorcelé, & que pour marque de cela, on avoit trouvé deſſus quelques caracteres magiques.

Il en étoit là quand il reçut le premier avis de la mort de Charles

Neuf, & preſque toutes les Relations conviennent qu'il n'y a jamais eu de de plus grande diligence que celle de de Chemeraut qui luy en porta la nouvelle en douze jours ; cependant on pretend qu'il la ſçavoit déja, & que l'Ambaſſadeur de l'Empereur Maximilien Second en Pologne, l'en avoit informé. Quoiqu'il en ſoit, la lettre que Chemeraut luy porta, étoit écrite de la propre main de la Reine Mere, qui le conjuroit par l'amitié qu'elle luy avoit toûjours témoignée préferablement à tous ſes autres freres, de partir à l'inſtant, s'il ne la vouloit laiſſer malheureuſement accablée par les trois factions qui partageoient le Royaume de France. Il feignit alors d'eſtre trop fatigué par les exercices violens qu'ils avoient faits à la feſte de Niepolemie ; & il ſe mit au lit pour déliberer avec Pybrac, Villequier, Souvray, & quelques autres, ſur ce qu'il avoit à faire. 1589.

On n'a pas ſçu preciſément les auteurs des deux avis qui luy fûrent

1589. alors donnez ; mais il eſt certain qu'il y en eut qui luy conſeillerent d'amuſer les Polonois, & de partir ſecretement au milieu de la nuit prochaine, comme d'autres furent d'avis qu'il ne falloit rien precipiter ; mais plûtoſt eſſayer de faire agréer au Senat de Pologne le départ du Roy. Le premier de ces avis exagera ce qu'il y avoit de plus fort dans la lettre de la Reine Mere que Chemeraut avoit apportée, & y ajoûta, que cette Princeſſe ne pourroit pas longtems garder le Duc d'Alençon qu'elle tenoit priſonnier, & que ce Prince échapé s'empareroit infailliblement du Royaume par le moyen des Calviniſtes & des Politiques, perſuadez que Henry Trois ne ſeroit pas plûtoſt établi, qu'il penſeroit à les ruiner, pourveu qu'on luy donnât le tems de prendre de juſtes meſures avec ces deux partis.

Le ſecond avis étoit appuyé ſur l'honneur, ſur la juſtice, ſur la bienſéance, & ſur la bonne foy. Il pretendoit que le Roy fût d'autant plus

obligé de conſerver la Couronne de Pologne, qu'il ne la tenoit que de ſon propre merite ; & qu'en la faiſant mettre ſur la teſte du Duc d'Alençon, il ſe délivreroit d'un frere qui ſans cela rendroit ſon regne malheureux ; Que toute l'Europe l'accuſeroit d'ingratitude, & la Pologne en particulier luy reprocheroit, que puiſque pour courir aprés une nouvelle Couronne, il jettoit celle qu'il avoit déja ſur la teſte, il falloit qu'il ne s'eſtimât pas luy-même aſſez prudent pour les conſerver toutes deux, ni aſſez fort pour les porter ; Qu'il y auroit de l'infamie pour luy à fuir en voleur aprés avoir eſté receu avec tant d'éclat ; Qu'il courroit un extrême danger en s'azardant de percer la nuit au travers de tant de Gardes qui le veilloient, & en donnant à la brigue de la Maiſon d'Autriche en Pologne qu'il avoit déconcertée, l'occaſion qu'elle cherchoit d'attenter ſur ſa vie à la faveur des tenebres ; Que ſon nom demeureroit odieux à ſes Sujets, & qu'il acheveroit de con- 1589.

1589. firmer la verité du Proverbe que les François n'étoient capables ni de fermeté ni de reconnoissance ; Que pour maintenir sa reputation, & pour garder la Couronne de Pologne, qui luy donneroit les moyens de recouvrer l'Empire d'Allemagne & les autres Etats que Charlemagne avoit possedez, il ne s'agissoit que de demeurer encore quelque tems à Cracovie jusqu'à ce que son autorité, le credit du grand nombre d'amis qu'il avoit dans le Senat, & l'argent que la Reine Mere ne manqueroit pas de luy envoyer, eussent formé une brigue assez puissante pour faire subroger en sa place le Duc d'Alençon, du moins en qualité de Viceroy, s'il ne pouvoit obtenir d'abord pour ce Prince la dignité Royale ; Que cette intrigue seroit un Ouvrage de deux ou trois mois au plus ; & que cependant si la Reine Mere n'étoit assez habile pour appaiser les troubles de France, elle le seroit assez pour empêcher qu'ils n'augmentassent ; Que tant que le Duc d'Alençon & le Roy

de Navarre seroient prisonniers, il n'y auroit rien à craindre, ni de ce Duc, puisque les Mécontens ne se souleveroient point en sa faveur, ni de ce Roy, puisque les Calvinistes ne penseroient ni à le tirer de la Cour, ni à le mettre à leur teste ; & que Damville n'étant soûtenu ni par l'un ni par l'autre de ces deux Princes, seroit assez occupé à conserver son Gouvernement du Languedoc. 1589.

Henry Trois eut d'abord de la peine à se déterminer ; mais deux ou trois heures aprés il ne put resister aux sollicitations de presque tous les François qui l'avoient suivi. Ils étoient déja las du séjour de la Pologne, qu'ils traitoient de climat barbare ; ils pretendoient goûter à quelque prix que ce fût les plaisirs de Paris, & ils craignoient de choquer la Reine Mere dont ils connoissoient l'humeur implacable : aussi ne cesserent-ils d'importuner le Roy jusqu'à ce qu'il convint avec eux de se dérober la nuit du troisiéme jour suivant, sans estre accompagné que de dix

1589. ou douze Gentilshommes pour garder ſa perſonne. On prepara en ſecret ce qui paroiſſoit abſolument neceſſaire pour un ſi prompt départ ; & Bellievre ſous pretexte de ce que ſa commiſſion d'Ambaſſadeur de France en Pologne étoit expirée par la mort du Roy Charles Neuf, demanda ſon congé, emmena une partie des François, & prit le chemin de Peizna premiere ville d'Auſtriche, où il arriva ſans obſtacle, & tint au Roy des relais preſts. Neuvy ſe chargea de la commiſſion d'aller demander un paſſeport à l'Empereur, & l'on confia les pierreries de Sa Majeſté à Ardier, aprés que l'on eut pris la precaution de remplir de ſable & de cailloux la caſſette où elles avoient eſté, & de la ſuſpendre aux pieds du lit du Roy, afin qu'elle y demeurât expoſée en veuë.

Le Senat de Pologne étoit ſi perſuadé que le Roy s'enfuiroit, qu'il chercha les moyens de le retenir ſans paroître qu'il luy eût ravi ſa liberté. On propoſa là-deſſus de chaſſer d'au-

prés de Sa Majesté tous les François qui n'avoient pas suivi Bellievre ; de leur déclarer qu'il n'y auroit point de pardon pour eux s'ils la laissoient évader sans en avoir averti le Senat, ou de se saisir des chemins de Pologne en Allemagne. Mais la plusparr des Senateurs estimerent qu'il y auroit moins de violence à l'obliger d'épouser la Princesse de Pologne, & que pourtant on seroit plus assuré de le retenir par cette voye que par aucune autre. L'Archevêque de Gnesne luy en porta la parole, & il répondit à ce Prelat qu'il ne souhaittoit rien avec tant de passion que l'accomplissement de cette alliance ; mais que la tristesse qu'il avoit de la mort de son frere, & la bien-séance qu'il falloit garder dans une si triste conjoncture, ne luy permettoient pas de passer si-tost à l'action la plus remarquable des réjoüissances publiques, & que par consequent il demandoit un délay de quelques jours pour pleurer la mort de Charles Neuf, & pour luy rendre les derniers devoirs. 1589.

ne laiſſa pas d'arriver le lendemain sur la frontiere de l'Aûtriche. Bellievre le receut à Peizna, comme s'il n'eût eſté qu'un François de ſa ſuite; mais il ne demeura pas long-tems ſans eſtre reconnu; & le Gouverneur de cette place qui craignoit de broüiller la Maiſon d'Auſtriche avec la Nobleſſe de Pologne, le pria de paſſer dans la Moravie. 1589.

Les Polonois avoient couru aprés luy avec tant de diligence; qu'ils l'euſſent atteint à la Ville de Satura, s'il ne ſe fut aviſé de rompre le pont de la petite Riviere qui paſſe dans cette Ville; ce qui les contraignit de prendre un ſi long circuit, que Sa Majeſté leur échapa. Il eſt vray que ce ne fût que pour courir un ſecond danger pire que le precedent, ſi le Chef de la Troupe qu'il rencontra luy eût eſté moins fidele. C'étoit le Comte de Tenezin ſuivi d'un grand nombre de Gentilshommes, que la ſeule affection avoit engagez à le ſuivre, pour eſſayer s'il ne ſeroit pas poſſible de le ramener, & non pas

1589. pour l'y contraindre. Et de fait, le Comte de Tenezin se contenta d'envelopper la petite Troupe de Sa Majesté, & de luy demander un moment d'audience. Le Roy qui ne pouvoit éviter de l'entendre, se contenta de luy dire auparavant, qu'il obligeât ceux de sa suite à remettre leurs fléches dans leurs carquois; & le Comte luy témoigna la larme à l'œil l'extrême regret que toute la Pologne avoit de son départ. Il le supplia par les vœux & par les soupirs d'un si grand nombre de fideles Sujets que son bonheur & son merite luy avoient acquis, d'y vouloir retourner, de ne les point abandonner à la discretion des Moscovites, des Turcs, & des Tartares; & de ne point exposer les François restez dans Cracovie à la discretion de la petite Bourgeoisie, qui vengeroit sur eux le mépris qu'elle croyoit que son Roy eût fait d'elle.

Le Comte termina son discours par des paroles qui furent d'autant mieux remarquées, que l'evenement

sembla justifier qu'elles eussent esté prononcées par un esprit de Prophetie. Car il avertit le Roy de se souvenir, que si c'étoit regner que posseder les cœurs de ses Sujets, Sa Majesté ne regneroit jamais si absolument en France qu'elle regnoit en Pologne. Le Roy se défia que le discours du Comte ne tendît qu'à l'amuser, & qu'à donner le tems aux autres Troupes Polonoises détachées à ses trousses, d'arriver. Ce soupçon luy fit interrompre le Comte pour prendre congé de luy, aprés l'avoir assuré qu'il reviendroit aussi-tost qu'il auroit terminé les plus pressées affaires de la France. Il luy commanda de retourner à Cracovie, & d'y prendre soin des François qu'il y trouveroit. Le Comte fondant en larmes luy renouvella le serment de fidelité qu'il luy avoit déja prêté, & le pria d'accepter un bracelet qu'il portoit, & de luy donner seulement une éguillette de son haut-de-chausse. Le Roy accepta le bracelet & luy donna la bague qu'il portoit, enrichie. 1589.

1589. d'un diamant de grand prix. Le Comte tira son poignard, coupa la bague qu'il venoit de recevoir, aprés l'avoir plusieurs fois baisée, se picqua le bras, en sucça le sang, & passa la même bague dans la piqure, en prenant Dieu à témoin que cette bague ne sortiroit jamais de son bras, non plus que la fidelité de son cœur; & que par tout où il s'agiroit de servir Sa Majesté, il répandroit jusques à la derniere goute de son sang. Il accomplit exactement sa promesse, & il ne fut pas plûtost rentré dans Cracovie qu'il essaya d'adoucir la Bourgeoisie & le Senat. Il obtint que tous les François fussent renvoyez sans avoir perdu que le meuble qui s'étoit trouvé dans leurs maisons avant le retour du Comte de Tenezin.

L'Empereur receut Henry Trois avec d'autant plus de magnificence, que les Allemans n'avoient point vû d'autre Roy de France que luy dans leur païs depuis que la race de Charlemagne avoit cessé de les commander. Il luy montra des curiositez plus

plus considerables par l'artifice dont elles étoient faites, que par le prix qu'elles avoient coûté ; c'étoit ses jardins, son Parc, son Arsenal, son Ecurie, quatre cerfs attelez à un caroſſe qu'ils traînoient aussi regulierement qu'auroient pû faire des Chevaux, & des Vaches qui n'étoient pas beaucoup plus hautes que des épagneux ; pour renouveller dans les derniers tems l'ancienne sincerité des Allemans, Sa Majesté Imperiale agit avec luy de même que s'ils eussent esté freres. Enfin elle luy donna des conseils, qui, s'ils eussent esté suivis, l'auroient rendu le plus heureux Souverain de l'Europe. Ils consistoient à se mettre en devoir lorsqu'il entreroit dans la France, d'appaiser les troubles au lieu de les accroître, & de montrer si bon visage aux Calvinistes, qu'ils oubliassent l'injure de la S. Barthelemy, & l'attribuassent uniquement au Conseil de Charles Neuf. 1589.

Elle l'avertit encore que s'il y manquoit, on luy imputeroit tous les maux

1589. arrivez dans la France depuis l'année mil cinq cens ſoixante-huit, & on ne l'y regarderoit plus comme Roy, mais comme ennemi. Ceux qui auront peine d'ajoûter foy à ces dernieres particularitez, n'auront qu'à lire la vie du Cardinal Commendon, * & ils y trouveront que Maximilien Second ne donnoit point de conſeil à Henry Trois qu'il n'eût pris pour luy-même, & que non-ſeulement il avoit toûjours permis aux Proteſtans de vivre à leur mode, mais que de plus il avoit eſté ſur le point d'accorder aux peuples de la haute & de la baſſe Aûtriche, la liberté de conſcience, ſi ce Cardinal qui étoit alors Legat du Pape en Allemagne ne s'y fût oppoſé juſqu'à menacer Sa Majeſté Imperiale des plus terribles cenſures de l'Egliſe.

* Ecrite par l'Evêque d'Amaſia ſon Secretaire.

Le Roy pour ne pas ceder en magnificence à l'Empereur, diſtribua en quatre jours aux Officiers de la Cour Imperiale, les cent mil écus que la Reine ſa Mere luy avoit envoyez par Lettres de Change, &

qu'il avoit touchez à Vienne. On ajoûte que ce Prince luy parla de le faire son gendre ; Qu'il luy proposa d'épouser la Reine Isabelle d'Aûtriche veuve de Charles Neuf, & qu'il se fit fort d'en obtenir la dispense de la Cour de Rome ; mais que le Roy luy répondit avec tant d'adresse, que d'un costé il n'engagea point sa parole, & d'un autre il luy donna sujet de se contenter de sa civilité. Et de fait l'excuse n'étoit pas malaisée à trouver ; & le Roy n'avoit qu'à repartir que cette affaire étoit de nature à ne pouvoir estre terminée sans la participation, & même sans le consentement de la Reine sa Mere. Il demeura six jours à Vienne pour attendre les François & son équipage qu'on luy renvoyoit de Cracovie. L'Empereur le conduisit jusques à deux lieuës de Vienne, & commanda à Rodolphe Roy des Romains, & à l'Archiduc Maximilien ses deux fils aînez, de l'accompagner tant qu'il seroit sur ses Terres. 1589.

Le Roy aima mieux traverser l'Ita-

1589. lie que de repaſſer ſur les Etats du Palatin qui l'avoit mal-traité, & de s'expoſer en traverſant l'Alſace à la diſcretion du Prince de Condé qui amaſſoit des troupes ſur la frontiere d'Allemagne, & qui étoit ſi zelé Calviniſte, & ſi attentif aux occaſions de venger à quelque prix que ce fût la mort de ſon pere, qu'il n'auroit pas manqué d'arrêter pour le moins Sa Majeſté Tres-Chrétienne s'il ne luy eût rien fait de pire. Il entra par le Frioul dans l'Etat de Veniſe, & cette Republique ſi menagere par tout ailleurs, n'épargna rien pour le mieux recevoir ; mais elle ne s'ingera pas comme l'Empereur de luy donner des Conſeils. Il s'embarqua ſur le Pô, & & il arriva à Turin où il trouva Bellegarde avec lequel il renoüa une ſi étroite amitié, qu'il le faiſoit coucher la nuit dans ſa chambre. On dit qu'il le pria de luy dire franchement ſon avis ſur la maniere dont il devoit commencer ſon Regne ; & que Bellegarde luy repartit avec une reſpectueuſe liberté, qu'il croyoit que

Sa Majesté Tres-Chrétienne avoit deux choses à faire ; l'une de s'accommoder d'abord avec les Calvinistes, afin d'avoir le tems de mieux prendre ses mesures pour les ruiner par des moyens qui luy seroient expliquez en tems & lieu ; l'autre de gouverner immediatement par luy-même, & de n'avoir de Favoris que pour les heures de ses divertissemens ; Que le Roy promit à Bellegarde d'en user ainsi, mais qu'il ne luy tint pas parole. 1582.

Villequier avoit esté mis auprés de Sa Majesté aprés la mort de Carnavalet ; & la plusparr des Courtisans de Charles Neuf & de la Reine Mere avoient eû raison de blâmer le choix que l'on avoit fait de cet homme, d'autant plus dangereux qu'il étoit du genie que l'Histoire Romaine attribuë à Petrone. Il aimoit comme luy la volupté, & il aimoit à rafiner sur les manieres dont il la goûteroit. Il n'avoit pas plûtost esté Gouverneur de Henry, qu'il s'étoit insinué dans son esprit par l'appas

1589. des délices, & par de dangereuſes complaiſances. Il l'avoit ſuivi dans la Pologne, & la crainte qu'il y avoit euë que Bellegarde & Pybrac ne ſe miſſent plus avant que luy dans les bonnes graces de ſon Maiſtre, l'avoit obligé d'écrire à la Reine Mere que le Roy ſon fils luy alloit échaper ſi elle ne prevenoit ce mal ; Que Bellegarde & Pybrac s'étoient déja emparez de ſon eſprit juſqu'à luy perſuader de faire la Paix generale en entrant dans la France, & qu'il caſſeroit tout ce qu'elle avoit fait depuis la mort de Charles Neuf ; Qu'elle demeureroit alors ſans action ; Qu'on ne la conſidereroit plus ; & que Bellegarde & Pybrac aprés luy avoir oſté ſon credit, la contraindroient bien-toſt de retourner en Italie.

Pybrac avoit tant d'amis en France, que le public auroit eſté ravy qu'il devint Favori & Miniſtre tout enſemble, de la même maniere que le Conneſtable de Montmorency l'avoit eſté ſous les Regnes de Fran-

çois Premier & de Henry Second. On étoit charmé de ſes bonnes mœurs, de la moderation de ſes conſeils, de l'agrément de ſon viſage, de la douceur de ſon entretien, & de la réputation de ſa doctrine plus grande qu'elle ne l'étoit en effet, quoiqu'il eût eu le bonheur d'avoir pour Precepteur le plus ſçavant homme pour les belles Lettres, qu'il y eût dans l'Europe, en la perſonne d'Eſtienne Bunel. Il avoit également réüſſi dans les Magiſtratures & dans les Negociations; & aucun François ne s'exprimoit mieux que luy quand il s'agiſſoit de haranguer ſur le champ, comme aucun ne parloit avec plus de netteté. Mais pour Bellegarde on l'accuſoit d'avoir tous les vices des gens de Guerre auſſi bien que leurs belles qualitez. Il étoit extremément diſſolu & prodigue. Il témoignoit d'avoir peu de Religion; & la maniere dont il avoit épouſé la veuve du Maréchal de Termes ſon oncle, en étoit une preuve inconteſtable. 1589.

La Reine Mere ne ſe ſeroit peut-

1589. eſtre pas oppoſée à la fortune de Pybrac, parce qu'elle étoit aſſurée de le gouverner par le moyen de la Reine de Navarre ſa fille, avec laquelle il étoit fort bien. Mais elle apprehendoit ſi fort Bellegarde, qu'elle envoya Chiverny & Fiſes vers Henry Trois, pour luy repreſenter l'état des affaires de France tout autres qu'il ne ſe trouvoit alors, & pour le prier de ſuſpendre ſes reſolutions juſqu'à ce qu'ils euſſent conferé enſemble. Chiverny & Fiſes s'acquitterent de leur Commiſſion au gré de la Reine Mere, puiſqu'ils remontrerent au Roy que le Maréchal de Montmorency avoit eſté mis en priſon pour avoir eſſayé de troubler l'Etat durant la longue infirmité de Charles Neuf; Que Damville étoit un eſprit altier & factieux, qui n'ayant pû réüſſir dans ſon prétendu mariage avec la Reine d'Ecoſſe, cherchoit à former en France un troiſiéme parti pour ſe mettre à ſa teſte; Qu'il étoit Calviniſte dans l'ame, & qu'il avoit conſpiré avec le Prince de Condé, pour empêcher.

empêcher Sa Majesté Tres-Chrétienne de retourner en France : Que Bellegarde avoit une si étroite liaison avec Damville, qu'il n'y auroit pas de sûreté de disgracier l'un de ces deux Seigneurs, sans éloigner ou accabler en même tems l'autre : Que Pybrac n'estoit pas plus Catholique dans l'ame, que le Chancelier de Lospital l'avoit esté ; & que les Messes qu'il entendoit par une Politique, passeroient bien-tôt en Proverbe, aussi-bien que celles du même Chancelier. Le Roy persuadé par les discours de Chiverny & de Fises, ne regarda plus Bellegarde & Pybrac qu'avec froideur, & ne leur parla plus qu'en passant. On ajoûte même qu'il auroit fait arrêter Damville, si le Duc de Savoye ne l'en eût empêché. 1589.

Sa Majesté en appercevant la France du haut du Mont Cenis, ne put s'empêcher de dire : *Voilà le plus beau Royaume du monde.* Mais comme si elle eût eu déja le secret pressentiment des maux qui lui devoient

1589. arriver, elle tomba tout d'un coup dans une profonde triſteſſe, les larmes lui vinrent aux yeux, & elle continua de dire, que ce Royaume eſtoit bien differend de l'état où il avoit eſté au commencement du regne de ſon pere. Enſuite elle regarda le Ciel, & elle adreſſa à Dieu ces ferventes paroles: *Seigneur, qui tenez tout en vos mains, ne permettez pas que j'y entre ſi vous ne voulez permettre que je le rende auſſi floriſſant qu'il eſtoit il y a vingt ans.* La Reine Mere en l'abordant lui preſenta ſon frere & le Roy de Navarre, & luy dit: *Voilà deux Fantaſques que j'ai bien eu de la peine à retenir; je vous les remets pour en faire ce qu'il vous plaira.*

Le Roy les reçut d'abord froidement; mais aprés une legere correction, il les remit non ſeulement en liberté, mais encore dans ſes bonnes graces. Le langage qu'il leur tint à la fin de leur entrevûë eſt remarquable. Car il leur dit que s'ils ne pouvoient aimer ſa perſonne, ils aimaſ-

sent au moins l'Etat & leur propre honneur. La faveur de Bellegarde fut singuliere pour le peu de tems qu'elle dura ; car il estoit allé en poste au devant du Roy jusques dans la Carinthie, où il s'estoit emparé de son esprit, & avoit tiré de luy un Brevet de Maréchal de France, & d'autres grands bienfaits en trois jours : mais il affecta de paroître si altier dans son bonheur, qu'il n'y eut pas un François auprés de sa Majesté qui ne desirât sa disgrace. 1589.

On raconte que Dugua lui voyant tenir une morgue extraordinairement imperieuse, & entendant que les Courtisans surpris de son prompt avancement, l'appelloient un torrent de Fortune ; il dit à l'oreille d'un de ses amis qui estoit present, qu'aussitôt qu'il auroit entretenu le Roy, il feroit bien-tôt écouler ce Torrent. Cette menace ne fut pas sans effet, & le lendemain matin du soir que Dugua eut parlé au Roy, ceux qui gardoient la porte du Cabinet de sa Majesté, la fermerent à Bellegarde,

1589. & le repouſſerent avec autant de dureté que s'ils ne l'euſſent pas connu.

Bellegarde déconcerté, & ſçachant auſſi peu ce qu'il devoit faire que s'il fût reveillé tout à coup d'un profond ſommeil, s'écria : Ah ! je vois bien que mon bonheur n'étoit qu'un ſonge. Dugua fut élevé en ſa place, & créé Meſtre de Camp du Regiment des Gardes. Le Roy ne ſe contenta pas de rétablir en ſa faveur ce Regiment, qui ſur la fin du regne de Charles Neuf avoit eſté comme caſſé, puis qu'il ne lui étoit reſté que trois Compagnies ſous autant de Capitaines qui n'avoient point d'Officier General dont ils dépendiſſent ; & Henry Trois non-ſeulement rétablit les cinq Compagnies dont il avoit eſté compoſé dés le commencement ; mais de plus il y en ajoûta encore cinq.

Les amourettes de la Cour qui n'avoient point diſcontinué depuis le Regne de François Premier, paſſerent dés le commencement du Regne de Henry Trois dans un excez qui

n'eſtoit pas ſupportable. La plus belle Dame qu'il y eût alors eſtoit femme de Sauves Secretaire d'Etat : elle avoit autant d'eſprit que d'agrément ; mais elle aimoit ſans attachement, & ne faiſoit des conqueſtes que pour ſatisfaire ſa vanité. Celuy de ſes Amans qui lui paroiſſoit le plus attaché eſtoit le Duc de Guiſe, fier à la verité quand il ſe trouvoit avec les Gens de Guerre : mais hors de là ſi galant & ſi reſpectueux, qu'il falloit pour luy reſiſter une vertu plus que mediocre. 1589.

Le Roy de Navarre aimoit encore la Dame de Sauves ; & il n'en falut pas davantage pour mettre de la jalouſie entre ces deux Rivaux. Le Duc de Guiſe qui étoit ſi peu endurant dans cette ſorte d'affaire, qu'ayant un jour apperçu ſa Maîtreſſe & le Roy de Navarre à une fenêtre, il ſe ſeroit approché d'eux pour troubler leur converſation, ſi le Cardinal de Lorraine ſon oncle ne l'euſt retenu par le bras, & ne luy eût dit ; *Tout beau, mon Neveu, vous allez*

1589. *vous perdre & tous vos amis avec vous ; donnez-vous patience ; ſi le Roy de Navarre demeure long-tems amoureux de vôtre Maîtreſſe, vous ne ſerez que trop vengé.* Le Duc de Guiſe comprit que le Cardinal de Lorraine vouloit l'avertir, que tant que ſon Rival ſeroit bien avec ſa Maîtreſſe, il luy ſeroit plus aiſé de le rendre incapable de ſucceder à la Couronne ; & il en fut ſi perſuadé qu'il lui ceda leur commune Maîtreſſe : & de plus il fit amitié avec lui. Les autres Dames de la Cour employerent en vain tous leurs charmes à la conqueſte du Roy ; parce que Sa Majeſté eſtoit encore ſi prévenuë d'amour pour la Princeſſe de Condé, que tout le reſte du beau Sexe lui eſtoit indifferent. Mais la Reine Mere à qui le genie de cette Princeſſe eſtoit redoutable, n'oſant s'oppoſer directement à la paſſion du Roy, ſe prévalut de l'adreſſe du Duc de Guiſe, que l'on diſoit avoir excité cet amour. Il eſt vrai que ce Duc ne réüſſit pas, ſoit qu'il y trou-

vaſt trop d'obſtacles, ou que l'impatience du Roy eût fait hâter à Sa Majeſté ſon voyage à Paris, où la Princeſſe de Condé menoit une vie fort retirée. 1589.

Elle avoit perſeveré dans la Religion Catholique qu'elle avoit repriſe le lendemain de la Saint Barthelemy ; & le Roy qui deſeſperoit de la poſſeder par une autre voie que celle du Mariage, s'eſtoit propoſé de l'épouſer aprés qu'il auroit fait rompre celui qu'elle avoit contracté avec le Prince de Condé, dont elle n'avoit point eu d'enfans. Mais le Roy ne put s'empêcher de lui écrire ſon deſſein, dans une des Lettres qu'il lui envoyoit à toute heure par des Couriers exprés. La Reine Mere intercepta la Lettre, & l'envoya au Prince de Condé qu'elle connoiſſoit le plus delicat des hommes ſur le point d'honneur. Il faut pourtant avoüer à la décharge de la Reine Mere, qu'elle ne prétendoit autre choſe, ſinon que le Prince de Condé tirât ſa femme de France, & la mit dans une

1589. Ville dont le Roy son fils ne fût pas le Maître. Il étoit neanmoins à craindre que le Roy ne s'y opposât, si on ne lui proposoit un autre Mariage; & son Conseil d'Etat à la priere de la Reine Mere, lui remontra que la sûreté de son Etat & la sienne propre lui demandoient des enfans, & qu'il luy seroit aisé d'obtenir pour femme la plus belle fille de l'Europe, qui estoit sœur du Roy de Suede, pourvû qu'il la demandât. Le Roy qui reconnut que la Reine Mere venoit de former cette intrigue, l'éluda en feignant d'acquiescer à la volonté de son Conseil. Il présuppoſa que l'alliance avec la Suede tireroit en tant de longueur, qu'avant qu'elle fust concluë, la Princesse de Condé seroit démariée; & ce fut dans cette unique vûë que Sa Majesté nomma Pinard Secretaire d'Etat, pour aller à Stokolm en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire.

Elle continua pourtant son voyage de Paris; & ce fut peut-être cette obstination qui hâta la mort de la

Princeſſe de Condé, arrivée à quelques jours de là, ſans que l'on en ait depuis aſſez reconnu la cauſe. Quoique la Reine Mere prit toutes les précautions que la prudence humaine pouvoit ſuggerer, pour en rendre la nouvelle moins fâcheuſe au Roy, & qu'elle la lui eût fait lire dans une Lettre remplie d'un grand nombre d'autres affaires, il ne laiſſa pas de tomber à la renverſe auſſi froid & immobile que s'il euſt eſté mort. On eut peine à le faire revenir ; & il reſſentit les deux jours ſuivans de continuelles défaillances ſi grandes, que l'on croyoit qu'il alloit expirer. Aucun ne ſe hazarda cependant de le conſoler ; & ce ne fut qu'au commencement du troiſiéme jour, que ſes Favoris entreprirent de le faire, encore ne fut-ce qu'en flattant ſa douleur, & en l'imputant aux Aſtres, ſur ce que Luc Gauric lui avoit autrefois prédit qu'il perdroit environ ce tems-là ce qu'il aimoit le mieux. Ils lui parlerent de la Princeſſe comme d'une Divinité qui n'avoit pas 1589.

1589. beaucoup vêcu icy-bas, parce qu'on ne meritoit pas de la poſſeder. Ils ajoûterent que Sa Majeſté avoit raiſon d'être inconſolable, & que ſa perte eſtoit plus grande que la triſteſſe qu'elle cauſoit; Que toute la nature en devoit porter le deüil; & qu'il faloit préparer de plus ſuperbes funerailles que le Grand Alexandre n'en avoit autrefois fait à Hepheſtion.

Ces raiſons lui furent ſuggerées avec tant d'adreſſe par le Duc de Guiſe, par Souvray, & par Villequier, qu'ils le perſuaderent ſur la fin du troiſiéme jour de prendre un reſtaurant, ſans lequel ſon abſtinence auroit eſté mortelle. Il demeura longtems ſans pouvoir ſouffrir devant lui que de triſtes viſages, & des objets funebres; & comme il vouloit que toutes ſes marques exterieures, ſans en excepter ſes habits, témoignaſſent ſa douleur; il porta de petites teſtes de mort ſur ſes éguillettes & ſur les rubans de ſes ſouliers. Il revint pourtant à lui au bout de quelques mois,

soit qu'il eût honte de sa propre foi- 1589.
blesse, ou qu'il fût trop sensible à l'amour pour aimer long-tems une personne morte, malgré tant de vivantes qui ne s'ajustoient que pour le charmer.

Ce fut par l'une de ces deux considerations, ou peut-être par toutes les deux ensemble, que pour excuser en quelque maniere ce qu'il venoit de faire; il publia que la Princesse de Condé l'avoit ensorcelé, & qu'il l'avoit oubliée aussi-tost qu'on lui avoit ôté du col une Croix & un pendant d'oreille qu'elle lui avoit donnez. Mais il fut si mal-heureux que personne ne le voulut croire, tant ce qu'il disoit étoit éloigné du genie de celle qu'il accusoit de sortilege. La Legende de Catherine de Medicis ne prouve point assez que cette Reine contribua à l'empoisonnement dont on vient de parler; & tout ce que l'on en peut dire, est qu'il n'y eut qu'elle qui en profita; car il lui fut ensuite aisé de détourner le Roy du voyage de Paris, & de le conduire en

1589. Avignon où sa presence estoit necessaire pour arrêter les courses des Calvinistes du Dauphiné & de Provence. Mais la Cour estoit embarrassée du Duc d'Alençon & du Roy de Navarre : Le premier de ces Princes ne pouvoit vivre sans exciter des divisions ; & le second estoit convaincu qu'il s'estoit fait tort d'abandonner les Calvinistes, dont il auroit esté General aprés la mort de l'Amiral de Chastillon, s'il n'eût pas abandonné leur Secte.

Il n'estoit pas possible de les éclairer de si prés qu'ils n'échapassent ; & les plus judicieux du Conseil d'Etat furent d'avis qu'on les enfermât à Lion dans le Château de Pierre Encise, jusques à ce que les Calvinistes eussent esté exterminez, ce que l'on croyoit faire en une seule Campagne ; mais le Roy craignit de noircir sa reputation par une telle violence. Il aima mieux se contenter de leur donner de secretes Gardes qui ne les perdissent presque jamais de veuë, & de gagner quelques-uns de leurs

Domeſtiques qui l'informaſſent de leur conduite. On ſe ſervit encore de l'adreſſe de leurs Maîtreſſes, qui les obligeoint à leur reveler leurs ſecrets, ſous prétexte qu'elles connoîtroient par là s'ils les aimoient ſincerement; & qui vendoient enſuite ces ſecrets à proportion qu'ils étoient plus ou moins importans. 1589.

Les Maîtreſſes du Roy de Navarre ne l'obſervoient pas néanmoins avec tant d'exactitude que le Duc de Guiſe. Il eſt vrai que ce n'eſtoit pas tant pour en faire ſon rapport au Roy, que pour en avancer le deſſein qu'il avoit déja formé; tant il étoit prevenu de l'opinion que le Duc d'Alençon ne vivroit pas long-tems, ſoit qu'il ne promît pas une longue vie à cauſe de ſes débauches, ou qu'il fût aiſé de prévoir que s'il vivoit encore quelques années, il feroit la guerre au Roy, & contraindroit ainſi Sa Majeſté de le pouſſer hors du Royaume. Le Roy de Navarre eſtoit plus robuſte que ce Duc; & la maniere dont Henry d'Albret ſon Ayeul ma-

1589. ternel avoit eu ſoin de l'élever dans le Bearn, avoit affermi ſon temperament contre les injures de l'air. Ainſi le Duc de Guiſe jugea plus à propos de s'attacher à lui de la même maniere que ſon Pere avoit vécu durant ſept ans avec l'Amiral de Châtillon; c'eſt-à-dire, à n'avoir qu'une même table, qu'un même lit, que les mêmes habitudes, & que les mêmes divertiſſemens.

Le Cardinal de Lorraine ſecondoit admirablement les deſſeins du Duc de Guiſe ſon neveu; & pour les acheminer il avoit propoſé à la Reine Mere avant que le Roy fût arrivé en France, de marier Sa Majeſté avec Renée de Lorraine Princeſſe de Vaudemont, qui paſſoit pour la beauté la plus achevée qu'il y eût dans l'Europe, au jugement de ceux qui ſe contentoient de l'exterieur. Le Roy l'avoit vûë en paſſant par Nancy, où elle eſtoit à la Cour du Duc de Lorraine ſon Oncle paternel; & comme en ce tems-là toutes les Dames qui brilloient à ſes yeux luy don-

noient de l'amour, il auroit témoi- 1589.
moigné qu'il en avoit pour la Princeſſe de Vaudemont, ſi l'on ne l'eût fait ſouvenir qu'il n'avoit eſté élu Roy de Pologne, qu'à condition qu'il épouſeroit la Princeſſe Iſabelle Jagellon, ſœur de Sigiſmond Auguſte ſon Predeceſſeur. Comme il ne la vit que fort peu, il n'eut pas le loiſir de connoître que ſon eſprit ne répondoit pas à ſon corps, & qu'il étoit de petite étenduë : Qu'elle eſtoit également éloignée de l'ambition & de l'artifice : & qu'elle avoit déja engagé ſon cœur au jeune Comte de Salmes par l'ordre de ſes parens, qui n'avoient pas crû la pouvoir marier plus hautement.

La Reine Mere n'apprit cette inclination de ſon fils qu'aprés qu'il fut retourné de Pologne, & la trouva d'autant plus commode pour ſes propres intereſts, que ſi le Roy épouſoit la Princeſſe de Vaudemont, elle ſerviroit d'inſtrument pour inſpirer au Roy les ſentimens que la Reine Mere ſouhaiteroit qu'il euſt.

1589. Et de fait, le Roy ne fut pas plûtôt dégagé de l'amour de la Princeſſe de Condé, qu'on lui parla d'épouſer celle de Vaudemont. On le connoiſſoit d'humeur à n'aimer & à ne haïr que par intervale, & à paſſer ſi legerement de l'une de ces deux paſſions à l'autre, que quand il aimoit il ne pouvoit concevoir comment il avoit pû haïr, & quand il haïſſoit, il s'étonnoit & s'admiroit lui-même d'avoir pû aimer.

On a déja remarqué qu'avant ſon voyage de Pologne, il s'eſtoit hautement declaré pour la Damoiſelle de Châteauneuf; & comme il l'avoit quittée pour la Princeſſe de Condé, ſon affection aprés la mort de cette Princeſſe, s'eſtoit reveillée de ſorte que s'il y eût eû auprés de luy des gens attachez aux intereſts de cette Damoiſelle, il luy auroit tenu la parole qu'il luy avoit donnée de l'épouſer, lors qu'il n'eſtoit encore que Duc d'Anjou, puiſqu'il le pouvoit ſans ſe meſallier, & que la Damoiſelle de Châteauneuf ſortoit de la

Maiſon

Maiſon de Rieux, deſcenduë de mâle en mâle des derniers Rois de la petite Bretagne. Mais l'abſence de cette fille, & les intrigues de la Reine Mere arracherent du cœur du Roy cette inclination renaiſſante, & ralumerent celle qu'il avoit depuis euë pour la Princeſſe de Vaudemont. Il envoya Chiverny en Lorraine luy porter les offres de ſon ſervice, & ſes premiers preſens. Il donna au même Chiverny une inſtruction pour conclure avec ſon Pere & avec le Duc de Lorraine ſon oncle les Articles du Mariage, & pour obliger enſuite le Comte de Vaudemont de mener luy-même ſa fille à Rheims, vers la mi-Février de l'année mil cinq cens ſoixante-quinze, afin que le Sacre & les Nôces ſe fiſſent en même tems. 1589.

Le Duc de Lorraine pour ne pas eſtre méconnoiſſant de l'honneur que le Roy faiſoit à ſa Niéce, voulut l'accompagner à Rheims, & y fut ſuivi de toute ſa Maiſon, ſans en excepter Antoinette de Bourbon,

1589. veuve du premier Duc de Guiſe, qui eſtoit âgée de quatre-vingts ans, quoique ſes prodigieuſes auſteritez euſſent donné lieu de la juger incapable d'une ſi longue vie. Mais il s'en falloit peu que l'Alliance dont il s'agiſſoit, ne manquât ſur le point qu'elle devoit eſtre achevée. Le Roy en allant à Rheims devint amoureux de Marie de Lorraine, fille du Marquis d'Elbeuf, Princeſſe qui poſſedoit en perfection tout ce que la Nature avoit refuſé à celle de Vaudemont ſa couſine. Les traits de ſon viſage n'eſtoient pas à la verité charmans; mais elle avoit une vivacité ſi brillante, & un eſprit ſi ſubtil, ſi prompt, ſi pénetrant & ſi enjoüé, qu'il eſtoit mal-aiſé de ſe défendre de ſa converſation aprés que l'on avoit évité les attraits de ſes yeux.

Elle avoit aſſez d'ambition pour s'eſtimer digne d'une Couronne, & aſſez d'amour propre pour ne la pas ceder à ſa couſine. Ainſi lorſqu'elle eut apperçû que le Roy commençoit à l'aimer, elle mit tout en œuvre à

dessein de luy donner du dégoût pour sa Rivale. Elle apprit à Sa Majesté qu'il ne seroit jamais heureux avec la Princesse de Vaudemont, puisqu'elle aimoit le frere puîné de Jean Comte de Salmes. Elle se donna bien de garde de dire que les parens de la Princesse le luy eussent destiné pour époux ; & elle se contenta de faire sentir au Roy qu'il pourroit bien posseder le corps de sa Maîtresse en l'épousant ; mais qu'il n'en auroit jamais le cœur. Il n'est rien que l'on n'obtienne des Grands, quand on a trouvé le secret de leur inspirer de l'amour & de la jalousie ; & la Princesse d'Elbeuf avança si bien en trois jours ses affaires auprés du Roy, qu'il luy promit de l'épouser. En effet, il reçut froidement à Rheims la Princesse de Vaudemont ; & il eut même la dureté de dire en sa presence, qu'il la trouvoit bien changée depuis qu'il l'avoit vûë à Nancy. Mais la Reine Mere apprehendoit trop d'estre éloignée du Gouvernement, si le Roy son fils, qui n'en estoit pas capable 1589.

1589. par luy-même, se marioit avec une Princesse adroite & entreprenante, qui ne pourroit se resoudre de laisser à sa Belle-mere le credit qu'elle auroit occasion de retenir pour elle-même.

Il faloit en toute maniere étouffer cette passion dans son commencement; & la Reine Mere pour y parvenir s'adressa à son ordinaire au Duc de Guise. Mais elle ne trouva pas ce Prince si complaisant qu'il avoit accoûtumé de l'estre à son égard. La Maison de Lorraine estoit bien unie au dehors; mais ceux qui la connoissoient à fonds, sçavoient qu'elle étoit irreconciliablement desunie au dedans. René Second Duc de Lorraine avoit épousé en premieres Nopces Jeanne de Harcourt-Tancarville, avec laquelle il avoit passé plusieurs années sans avoir d'enfans. La sterilité de sa femme l'avoit obligé de la repudier; & il avoit épousé en secondes Nopces Philippe de Gueldre, sœur du Duc du même nom, dont il avoit eu sept garçons & cinq filles.

Jeanne de Harcourt-Tancarville vivoit encore lors que Philippe de Gueldre estoit accouchée d'Antoine de Lorraine son premier fils ; mais elle estoit morte immediatement aprés, & dix mois avant la naissance de Claude de Lorraine, second fils du Duc René & de la Duchesse Philippe. Il estoit arrivé de là, que lorsque Claude de Lorraine avoit esté capable de raisonner sur ses propres interests, il avoit prétendu que les Duchez de Lorraine & de Bar luy devoient appartenir, & qu'Antoine son frere aîné n'étoit pas legitime, puisqu'il estoit né durant la vie de la premiere femme de leur pere. Le même Claude n'avoit pû s'empêcher de le dire à des gens qui l'avoient rapporté au Duc René ; & cette consideration luy avoit fait craindre que ses deux fils aînez n'attentassent sur la vie l'un de l'autre. Il n'avoit point trouvé de meilleur expedient que d'envoyer Claude en France, & de l'y marier avec Antoine de Bourbon, fille aînée du Comte de Ven- 1589.

1589. dosme, & de luy donner toutes les Terres qu'il possedoit dans ce Roïaume, qui estoient en si grand nombre, qu'elles contiennent deux pages dans le manuscrit du Contract, * & si considerables que le revenu n'en étoit pas moins grand que celuy des Duchez de Lorraine & de Bar.

* Entre ceux de Lomenie.

La querelle domestique de la Maison de Lorraine avoit bien esté suspenduë par cette espece d'égalité ; mais non pas éteinte, puisque Claude s'étoit plaint d'avoir esté lezé de plus de la moitié du juste prix ; & qu'encore qu'on luy eust donné autant de revenu qu'à son frere, ce frere avoit de plus la Souveraineté de la Lorraine, qui ne pouvoit entrer en comparaison avec des Terres riches à la verité, mais scituées en diverses Provinces du Royaume de France, & par consequent soûmises à la domination des Rois Tres-Chrêtiens.

Le Duc de Guise estoit petit-fils de Claude, & la Princesse de Vaudemont petite fille d'Antoine ; si le

même Duc de Guiſe prenoit le parti de celle-cy préferablement à celuy de la Princeſſe d'Elbeuf, il ſe faiſoit tort en deux manieres ; l'une, que la Princeſſe d'Elbeuf lui eſtoit plus proche d'un degré, & le reconnoiſſoit pour Chef de ſa branche qu'elle favoriſeroit en toutes rencontres : L'autre, qu'aprés que la Princeſſe de Vaudemont ſeroit devenuë Reine de France, elle n'appuyeroit les deſſeins de la Maiſon de Guiſe, qu'entant qu'ils ſeroient compatibles avec ceux des autres Princes Lorrains, & les traverſeroit par tout ailleurs. 1589.

Or il eſtoit conſtant que l'aîné de ces Princes, qui eſtoit Charles Trois Duc de Lorraine, penſoit à la Couronne de France pour le Marquis de Pont ſon fils aîné, ſuppoſé que la Branche de Valois vint à manquer, parce qu'il eſtoit fils de Claude de France, ſœur aînée de Henry Trois. Ainſi le Duc de Guiſe n'oſa pas refuſer ce que la Reine Mere exigeoit de lui : mais il agit ſi molement, qu'elle reconnut bien-tôt la neceſſité

1589. où elle estoit de s'adresser à d'autres.

On a déja parlé de l'inconstance du Roy ; mais on n'a pas dit qu'elle estoit devenuë si grande incontinent aprés son retour en France, qu'il y avoit chaque semaine des Favoris plus considerez les uns que les autres ; & que comme ils avoient le déplaisir de ne pas conserver long-tems les bonnes graces de leur Maître, ils avoient la consolation de les recouvrer souvent. La Reine Marguerite & Dugua se trouvoient dans la conjoncture dont il est question : ils estoient les plus considerez à la Cour, & ils vivoient en aussi bonne intelligence qu'ils furent depuis mal ensemble.

La Reine Mere les employa pour arracher du cœur du Roy l'amour de la Princesse d'Elbeuf ; & ils en vinrent à bout par une seule voye, qui fut celle de representer à Henry Trois, que s'il épousoit cette Princesse, il ne serviroit que de couverture aux Galans qu'elle avoit déja, disoient-ils, en grand nombre, & qui multiplie-

multiplieroient infiniment auſſi-toſt qu'elle ſeroit Reine. Dés qu'ils ſe furent acquitez de leur commiſſion, la Reine Mere ne donna pas un moment de relâche au Roy, & elle le diſpoſa à témoigner du moins de la complaiſance pour la Princeſſe de Vaudemont, ſur la preſuppoſition que les beaux yeux de cette fille l'engageroient enſuite infailliblement; & elle ne ſe trompa pas dans ſa conjecture. Le Roy redevint ſi amoureux qu'il ne voulut pas mettre un ſeul jour de diſtance entre la ceremonie de ſon Sacre & celle de ſes Nôces. Il épouſa dés le lendemain la Princeſſe de Vaudemont, & il y parut magnifique juſques à la prodigalité. 1589.

Le peuple n'en témoigna pas la joye qu'il avoit accoûtumé en de ſemblables occaſions, & la raiſon qui l'en détourna fut, qu'il prévit aſſez que ce ſeroit luy qui payeroit toute la dépenſe inutile que le Roy faiſoit. On prit même à mauvaiſe augure que la Meſſe ne fut dite qu'à

1589. quatre ou cinq heures du soir en ces deux jours, parce que le Roy avoit employé toutes les heures precedentes à ranger les éguillettes de son habit, à friser la Reine, & à goderonner sa fraise. La Couronne luy tomba de dessus la teste durant le Sacre, & l'on en prit pretexte de composer des Epigrammes extraordinairement satyriques. Le differend pour la preséance se renouvella au Sacre entre les Princes du Sang & les Ducs & Pairs, par la même raison qu'il avoit autrefois esté suscité au Sacre du Roy Charles Six, c'est-à-dire, que comme le Duc de Bourgogne n'avoit point alors voulu ceder au Duc d'Anjou son frere aîné, parce qu'il prétendoit que son Duché étoit la premiere Pairie de France ; & le Duc de Guise voulut l'emporter sur le Duc de Montpensier, parce que l'érection de son Duché étoit de l'année mil cinq cens vingt-sept, & que celle du Duché de Montpensier n'étoit que de mil cinq cens soixante-un.

On avoit si bien preveu cette conte- 1589.
station, que pour en prévenir les funestes suites, on avoit fait le mariage du Duc de Montpensier avec Catherine de Lorraine sœur du Duc de Guise, sur l'esperance que cette Princesse qui avoit de l'esprit au delà de toutes celles de son sexe, si l'on en exceptoit la Reine Mere, ménageroit avec tant de tendresse les inclinations de son mary & de son frere, qu'elles ne se porteroient à rien de fâcheux. Mais soit qu'elle eût trouvé trop de resistance dans l'un & dans l'autre, ou qu'elle n'aimât pas son mary au préjudice de la Maison dont elle étoit sortie, l'aigreur entre les Ducs de Montpensier & de Guise étoit demeurée si forte, que le premier de ces deux Princes voulut absolument recouvrer au Sacre de Henry Trois, la preséance dont il avoit esté frustré aux Sacres de François Second & de Charles Neuf. Il partit pour cela en poste du Poitou, où il commandoit une Armée, & il arriva jusques à deux lieuës de Reims. Il s'étoit dispensé d'en de-

1589. mander la permiſſion au Roy, parce qu'il avoit crû que Sa Majeſté la luy refuſeroit, ſous pretexte que ſa preſence étoit abſolument neceſſaire pour empêcher ſes Troupes de ſe débander.

Mais le Duc de Guiſe le faiſoit épier de trop prés pour n'eſtre pas informé de toutes ſes démarches. Il ſçeût ſon départ de Poitou, & il en informa la Reine Mere, qui le haïſſoit d'autant plus qu'elle avoit aimé Jacqueline de Longwy ſa premiere femme. La Reine Mere alla trouver le Roy, & l'obligea d'envoyer un ordre au Duc de Montpenſier de ne pas venir en Cour, & de retourner ſur le champ à la teſte de ſon Armée. Brantôme ajoûte que le Duc de Guiſe s'étoit vanté que nonobſtant l'alliance il paſſeroit ſon épée au travers du corps du Duc de Montpenſier, s'il luy conteſtoit la preſéance; mais cette menace ne l'auroit pas détourné de ſon deſſein, ſi la Cour ne s'y fût oppoſée. Quoiqu'il en ſoit, la reputation du Duc de Guiſe en

augmenta de sorte qu'il y avoit presse à se declarer pour luy. L'affection que le Roy luy avoit témoignée lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, subsistoit encore dans toute sa force; & la Reine Mere croyoit estre obligée par interest à l'entretenir. Elle apprehendoit de se servir du Duc d'Alençon, à cause qu'elle ne le trouvoit pas assez soûmis à ses volontez; & le Duc de Guise luy protestoit qu'elles seroient la regle de ses actions. 1589.

Il entretenoit avec soin son étroite liaison avec le Roy de Navarre; & comme il l'appelloit son Maistre, le Roy de Navarre le nommoit son Compere. La Reine de Navarre n'oublioit rien de ce qui servoit à conserver cette bonne intelligence, soit qu'elle l'estimât necessaire à l'un & à l'autre, ou qu'elle n'eût pû arracher tout à fait de son cœur l'amour qu'elle avoit eu pour le Duc de Guise, depuis que le Roy Henry Second son pere luy avoit commandé, lors qu'elle n'avoit encore que cinq ans,

1589. de regarder de bon œil ce jeune Prince qu'il luy destinoit pour mary. Elle avoit pris sur l'esprit du Duc d'Alençon un ascendant qui l'obligeoit à ne luy rien refuser de ce qu'elle luy demandoit ; & il avoit d'autant plus lieu de prévoir que cet ascendant ne seroit pas de longue durée, qu'elle en avoit eu un semblable sur le Roy, & que néanmoins les Favoris n'avoient pas laissé de la supplanter.

Le Duc d'Alençon ne luy avoit pas celé qu'il avoit pour le Duc de Guise une haine irreconciliable ; & l'on ajoûte qu'il avoit juré de venger sur luy la mort de l'Amiral de Châtillon, qu'il appeloit le meilleur de ses amis. Mais comme le Roy de Navarre étoit également bien avec le Duc d'Alençon & avec le Duc de Guise, sa femme étoit persuadée qu'il les accorderoit, parce que d'un costé le Duc d'Alençon se rendroit de jour en jour moins supportable à Henry Trois ; & d'un autre costé la confiance de Sa Majesté pour le Duc de

Guiſe augmentoit de ſorte que le Duc d'Alençon ſeroit bien-toſt reduit à rechercher ſon appuy ; car le Duc de Guiſe s'étoit ſi bien remis dans l'amitié de la nouvelle Reine, qu'il l'avoit portée à oublier ce qu'il avoit fait à ſon préjudice pour la Princeſſe d'Elbeuf. Il luy apprenoit à tirer de ſes charmes tout le fruit que la Maiſon de Lorraine en pouvoit eſperer, & à gagner peu à peu l'eſprit du Roy, de ſorte que les Favoris n'en fuſſent plus les Maiſtres. 1589.

Mais la Reine Mere obſervoit ſa belle fille avec des yeux trop jaloux, pour ne pas juger que la conduite qu'elle tenoit à l'égard du Roy, luy avoit eſté ſuggerée. Elle luy parla en tant de manieres, qu'elle reconnut que le Duc de Guiſe luy faiſoit des leçons qui la rendroient enfin maiſtreſſe abſoluë du Roy ſon époux; & comme en ce cas la Reine Mere n'auroit eu qu'à ſe retirer dans la ſolitude de Chenonceaux, elle ne fit pas ſcrupule de jetter des ſemences de

1589. froideur entre le Roy ſon fils, & ſa nouvelle épouſe.

Elle avoit tant avancé par ſes intrigues qu'elle avoit gagné les deux Favoris qui avoient alors le plus de credit auprés du Roy, c'étoient Dugua & Souvré qui euſſent eſté dignes du rang qu'ils tenoient s'ils euſſent pû vivre avec autant de moderation qu'avoit fait le Maréchal de Retz ſous le precedent Regne. Dugua étoit le plus aimé du Roy ; mais les Courtiſans convenoient aſſez que Souvré étoit le plus aimable ; & qu'encore qu'il n'eût pas l'eſprit ſi penetrant que Dugua, il l'avoit plus doux & plus complaiſant. Il haïſſoit naturellement les conſeils violens, & il panchoit toûjours du coſté des moderez. Dugua au contraire avoit autant de peine à ſupporter les autres Courtiſans, qu'ils en avoient de le ſupporter. On luy reprochoit même que quand ſa faveur n'étoit point aſſez grande pour obliger le Roy ſon Maiſtre à diſgracier

ſes ennemis, il y ajoûtoit les calomnies les plus atroces. Auſſi-toſt qu'il avoit veu Sa Majeſté reſoluë d'épouſer la Princeſſe de Vaudemont, il s'étoit étroitement uni avec la Reine mere, parce qu'il avoit préveu que les charmes de la Princeſſe de Vaudemont aidez des conſeils du Duc de Guiſe, s'empareroient tout à fait de l'eſprit du Roy ; & qu'enſuite il n'y auroit point de Favory qui ne fut diſgracié, à moins que l'autorité de la Reine Mere ne fût ſuffiſante pour le maintenir. 1589.

Il avoit donc eu recours à elle comme à ſa derniere reſource, & il étoit ſi bien perſuadé que ſi cette reſource luy manquoit, on le renvoyeroit dans le petit Chaſteau de la Guyenne où il étoit né, qu'il avoit ſecretement dreſſé ſon équipage pour y retourner. Heureux s'il eût executé cette reſolution, puiſqu'il auroit évité l'aſſaſſinat ſous lequel il ſuccomba depuis. Ainſi la Reine Mere ne l'eut pas plûtoſt ſollicité de mettre la diſcorde entre les nouveaux

1589. mariez, qu'il y travailla de tout ſon pouvoir ; & il en trouva le ſuccés d'autant moins difficile, qu'il fut ſecondé par la Dame de Sauves, de qui les ruſes étoient d'autant plus dangereuſes qu'elle les cachoit ſous une admirable beauté.

L'un & l'autre commencerent par gagner celles des femmes de la Reine qui avoient le moins d'eſprit, & qui ſe trouvoient les plus credules. On leur perſuada que le Roy entretenoit depuis ſon mariage autant ou plus d'amourettes qu'il en avoit auparavant eu ; & que la Reine Mere bien loin de l'en détourner, le favoriſoit dans cette ſorte de déreglement, & luy fourniſſoit même un aſſez grand nombre d'objets pour ſatisfaire ſon incontinence. Ces femmes en avertirent auſſi-toſt leur maîtreſſe qui ne le crût pas d'abord ; mais elles le luy rendirent tant de fois, qu'elle devint jalouſe ; & ce fut peut-eſtre principalement à cauſe que la maladie du Roy, dont on a déja parlé, l'empêchoit ſouvent de luy ren-

dre le devoir. Aprés que l'on eut réüſſi du coſté de la Reine, on entreprit le Roy ; & on luy prouva par une infinité de faits innocens en eux-mêmes, mais malicieuſement interpretez, que les inclinations de ſa femme panchoient encore vers le jeune Comte de Salmes, & qu'il y avoit d'autant moins d'apparence qu'elle changeât en ce point, qu'elle n'avoit point aſſez de genie pour faire ceder la paſſion à la vertu. 1589.

On ſe prévalut encore de ce qu'aprés ſes Nôces elle paroiſſoit auſſi triſte qu'elle l'avoit auparavant eſté; qu'elle aimoit à contre-tems la ſolitude ; & qu'elle ne tenoit le cercle que par contrainte ; qu'elle avoit la couleur plus blême que de coûtume, & qu'il luy échapoit ſouvent des ſoûpirs qui ne marquoient que trop qu'elle n'étoit pas contente. On cacha au Roy que la veritable cauſe des ſimptômes que l'on vient d'abreger, étoit que l'humeur ſimple & modeſte de cette Princeſſe ne pouvoit s'accommoder à la vanité & aux four-

1589. beries de la Cour ; & que la pluſpart des diſcours qu'elle entendoit lors qu'elle ſe trouvoit en compagnie, la choquoient de ſorte qu'elle ne pouvoit diſſimuler le chagrin qu'elle en recevoit. Enfin, l'on épia de ſi prés les actions de la Reine regnante, que l'on trouva dequoy rendre vray-ſemblable l'amour illegitime qu'on luy imputoit.

Le Comte de Salmes n'avoit oſé parler à elle depuis que le Roy s'étoit expliqué qu'il la recherchoit en mariage ; mais la raiſon & le reſpect ne ſont pas toûjours capables d'étouffer les paſſions quand elles ſont violentes & inveterées tout enſemble. Le Comte de Salmes crut avoir aſſez gagné ſur ſoy-même de s'eſtre moderé juſques à ce point, & ne put s'empêcher ni d'aller à la Cour de France, quand il ſçut que ſa Maîtreſſe étoit mariée, ni de chercher avec empreſſement les occaſions de la voir. Il n'en fallut pas davantage pour obliger Dugua, Souvré & la Dame de Sauves, d'en informer le

Roy, & d'encherir sur la verité. Ils l'assurerent d'avoir veu la Reine & le Comte se parler à l'oreille, aimer les lieux écartez, & fuir la veuë du grand monde. On ne sçauroit excuser le Roy d'avoir trop aisément ajoûté foy à de tels rapports, & de s'estre imaginé que sa femme luy étoit infidelle avant qu'il eût pris les mesures necessaires pour en estre informé par des personnes indifferentes ; mais quand on est inconstant on ne s'imagine que trop que les autres le sont aussi. 1589.

Le Roy fit assez mauvaise mine à sa femme pour en augmenter les déplaisirs ; & dans la seule veuë de rendre publique la jalousie qu'il venoit de concevoir, il chassa d'auprés de la Reine regnante la seule Dame capable d'adoucir son chagrin ; c'étoit la Dame de Cangy qui avoit esté nourrie avec elle, & qui n'avoit jamais cessé d'estre sa confidente. Le pretexte que l'on prit pour la renvoyer en Lorraine, fut qu'elle avoit moyenné l'entreveuë de la Reine

1589. regnante avec le Comte de Salmes. La Reine regnante en fut si touchée que peu s'en fallut qu'elle ne mourût de saisissement au premier avis qu'elle en eut. Et de fait le Roy son mary venoit de la persecuter par l'endroit le plus sensible, en arrachant d'auprés d'elle ce qu'elle avoit de plus cher aprés luy avoir osté l'honneur. Car elle aimoit sa confidente avec tant de tendresse, qu'elle ne la laissa partir qu'à l'extremité, & qu'aprés qu'elle en eût reçu du Roy un Commandement absolu ; encore luy en resta-t-il une oppression suivie d'une fiévre chaude, qui dégenera en une fievre éthique qu'elle garda le reste de sa vie.

Toute la consolation qu'elle eut, fut d'apprendre qu'on la plaignoit par toute l'Europe, & qu'on admiroit à son égard le caprice de la fortune ; car elle avoit toûjours vescu & vivoit encore de la maniere qui donnoit le moins de prise à la médisance. Elle imitoit en ce point sa mere, sœur du brave & malheureux

Lamoral Comte d'Egmont, qui avoit toûjours eſté ſi modeſte, que bien loin de s'émanciper quelquefois au delà des bornes de cette vertu, on l'accuſoit de s'en eſtre impoſé de trop étroites. La douceur des mœurs de la Reine regnante, ne cedoit point à celle de ſes yeux ni du reſte de ſon viſage, & ſa mere luy avoit inſpiré dés ſa naiſſance les ſentimens de la pieté. Elle l'avoit élevée avec des ſoins ſi particuliers qu'elle n'avoit point eu d'autre Gouvernante que celle qui l'avoit miſe au monde. Elle n'avoit pas encore douze ans quand elle paſſa pour la plus belle Princeſſe de la Chrétienté ; & l'on doit rendre ce témoignage à la Reine Mere, que quand elle perſuada au Roy ſon fils de l'épouſer, elle avoit une bonne intention, & qu'elle s'étoit figurée que les attraits de la Princeſſe de Vaudemont ſeroient aſſez forts pour luy oſter toutes les inclinations volages auſquelles il avoit auparavant eſté ſujet. 1589.

Les Nôces de Sa Majeſté furent

1589. faites le dix-ſept de Février mil cinq cens ſoixante-quinze. Mais comme la politique y avoit eu plus de part que l'amour, elles ne furent pas même heureuſes tout le long du jour qu'on les celebra ; car on raconte que le Roy en ſortant de l'Egliſe, rencontra le Prince Sebaſtien de Luxembourg Comte de Brienne, & comme Sa Majeſté n'ignoroit pas qu'il avoit fait demander en mariage la Princeſſe de Vaudemont, elle luy dit en preſence de cette Princeſſe, qui n'étoit devenu Reine de France que depuis une demie-heure, ou environ : *Mon couſin, voilà voſtre Maiſtreſſe que je viens d'épouſer, & je ſouhaite qu'en échange vous épouſiez la mienne.*

Le Comte de Brienne, qui ſçavoit que le Roy en avoit pluſieurs, luy demanda quelle étoit celle dont il parloit, & le Roy luy declara que c'étoit la Demoiſelle de Chaſteauneuf. Le Comte de Brienne auſſi délicat ſur le point d'honneur qu'aucun autre Prince de l'Europe, n'oſa pas dire

dire ouvertement au Roy qu'il se donneroit bien de garde de prendre ses restes. Il se contenta de repartir qu'il luy falloit du tems pour ajuster cette affaire avec les parens des deux partis ; mais le Roy s'expliqua si positivement qu'il manderoit à la Demoiselle de Chasteauneuf de revenir en toute diligence à la Cour, & qu'il entendoit que le lendemain de son retour elle fût mariée, que le Comte de Brienne fut contraint d'en donner sa parole au Roy. Mais il ne fut pas plûtost arrivé dans sa maison, qu'il monta sur le plus vîte de ses chevaux, & se sauva hors du Royaume. 1589.

La Reine regnante eut encore à souffrir un mal audessus duquel elle avoit crû que sa bonne fortune l'avoit élevée. La Cour de Henry Trois étoit si corrompuë, qu'il n'y avoit point d'objet d'un si haut rang sur qui les Courtisans ne formassent d'impudiques desseins ; & comme la Reine regnante se trouvoit à peu prés dans la même disposition, où

1589. Germaine de Foix Reine d'Arragon, ſeconde femme du Roy Ferdinand le Catholique, avoit autrefois eſté ; elle ſe trouvoit expoſée, auſſi-bien que la même Germaine, aux ſollicitations des plus effrontez Favoris du Roy ſon mary. De plus, elle ne s'en pouvoit défaire que par de tres-rudes refus, & par des menaces réïterées d'avertir le Roy de leur impudence; & cela luy attiroit autant d'irreconciliables ennemis.

Les Relations imprimées & manuſcrites n'ont point exprimé la cauſe qui porta le Roy à ſe racommoder avec elle au bout de deux ans ; & l'on n'en ſçauroit imaginer d'autre, ſinon que l'innocence a cela de particulier, qu'à moins que d'eſtre tout à fait méchant, on ſe laſſa enfin de la tourmenter. Il regarda ſa femme comme une nouvelle maiſtreſſe, & le principal de ſes ſoins fut d'eſſayer de luy plaire & de la divertir par toutes ſortes d'honneſtes recreations. Il conſerva tant qu'il veſcut une tres-grande eſtime pour elle ; & la ſeule

chose qu'il luy cacha, fut le dessein qu'il avoit formé de se défaire des Guises. Encore ne le fit-il qu'à cause qu'il la connoissoit assez bonne parente pour se défier qu'elle ne revelât son secret dans une si délicate conjoncture. 1589.

Au reste, la mort violente de Henry Trois redoubla les chastes affections que la Reine son épouse avoit euës pour luy, & l'on en peut juger par les sollicitations assiduës qu'elle fit auprés de Henry le Grand, dans la seule veuë d'en obtenir la vengeance. Elle n'obtint pourtant là-dessus que la moindre partie de ce qu'elle souhaitoit, & elle se retira à Chenonceaux, où elle passa deux ans dans un aussi grand deüil au dedans qu'au dehors delle-même.

Enfin, elle prit le parti de se jetter entierement entre les bras de Dieu ; elle choisit le Château de Moulins, Ville capitale de la Province du Bourbonnois, qui luy avoit esté donnée pour son doüaire. Elle abandonna-là si generalement toutes

1589. les affaires d'icy-bas, qu'elle ne ſe méla plus que de celles de reconcilier le Duc de Mercœur ſon frere avec le Roy, & Dieu permit qu'elle en vint à bout. Elle s'appliqua enſuite ſi generalement à tous les exercices de la plus haute pieté, que ſa vie pouvoit ſervir de modelle à celle des Religieuſes les plus reformées. Elle affoiblit ſon corps par tant de jeuſnes & de diſciplines, qu'enfin elle ſuccomba ſous ſes continuelles auſteritez le quatre de Juillet mil ſix cens un, dans la quarante-ſeptiéme année de ſon âge, onze ans aprés la mort de ſon époux.

La Cour ne réüſſit pas ſi bien à oſter à la Reine de Navarre, la Demoiſelle de Thorigni ſa confidente, qu'à priver la Reine regnante de la ſienne. Comme il étoit malaiſé que le Roy ſe fût porté à cette extremité ſans en communiquer à ſes Favoris, & qu'il y en avoit entr'eux qui s'entendoient avec la Reine de Navarre, elle ſçut que l'on en vouloit à ſa Demoiſelle; & elle crut y reme-

dier en l'envoyant pour quelques mois dans son païs de Normandie, & dans la maison d'un de ses plus proches parens ; mais on ne laissa pas d'y envoyer des Cavaliers avec ordre de l'enlever à quelque prix que ce fût, & de la faire perir. Les Cavaliers entrerent par adresse dans le Château, se saisirent de la Demoiselle, & la lierent sur un cheval ; mais comme ils sortoient avec elle, Avantigny & la Ferté, Gentilshommes de courage & de main, qui connoissoient la Demoiselle, arriverent assez à tems pour la délivrer, quoiqu'ils n'eussent point eu d'autre intention que celle d'aller rendre visite au Maistre du Château. 1589.

On n'a pû démêler si le Roy de Navarre avoit consenti à cette violence ou non ; & tout ce que l'on en sçait est qu'il se broüilla incontinent aprés avec le Duc d'Alençon, & que leur division fut l'ouvrage de la Dame de Sauves ; ce qui donna lieu de croire qu'elle n'avoit point agi sans la participation, & même sans l'or-

1589. dre de la Reine Mere ; & que cette Princeſſe par des raiſons qui n'ont point encore eſté connuës, ne vouloit plus que les deux premiers Princes du Sang fuſſent plus long-tems bien enſemble. L'antipathie de leurs humeurs étoit ſi grande, qu'il y avoit lieu de s'étonner que leur amitié eût eſté formée, & il n'auroit pas eſté difficile de les faire paſſer ſans milieu, de cette amitié à une haine irreconciliable, ſi la Dame de Sauves n'eût mieux aimé les rendre jaloux l'un de l'autre.

Les Relations du tems portent qu'ils n'en avoient pas trop de ſujet, & qu'il y avoit d'autres Courtiſans incomparablement mieux qu'eux dans l'eſprit de cette belle perſonne. Cependant elle les irrita ſi fort l'un contre l'autre, qu'ils furent ſur le point de ſe battre en duel. La Reine de Navarre n'entra pas cette fois dans les ſentimens de la Reine ſa Mere ; & quoiqu'elle n'aimât que trop à fomenter les broüilleries, elle ne negligea rien de ce qui ſervoit à

calmer celle-cy. Mais la Dame de Sauves & Dugua qui s'en apperçurent la mirent hors d'état d'agir en la commettant avec le Roy son mary. Ils persuaderent à ce jeune Prince qu'elle avoit moins d'inclination pour luy que pour le Duc d'Alençon son frere, & que son intention étoit en les reconcilians ensemble, de l'obliger de quitter à ce Duc la part qu'il prétendoit dans les bonnes graces de leur commune Maistresse. 1589.

Comme le Roy de Navarre étoit de jour en jour plus attaché à l'amour volage, l'amour qu'il devoit avoir pour la Reine sa femme diminuoit insensiblement, & elle se plaint avec quelque justice dans ses Memoires, qu'elle n'étoit plus que la confidente de son mary. Il n'y a pas bien loin de cette froideur à l'indifference; & le Roy de Navarre oublia sa femme, de sorte qu'il ne se souvenoit plus d'elle que pour en mal parler. La Dame de Sauves & Dugua, aprés avoir ruiné la Reine

1589. de Navarre dans l'esprit de son mary, essayerent ensuite de la mettre mal avec le Duc d'Alençon son frere ; mais entre toutes les méchantes qualitez de ce Prince, il y en avoit une bonne que l'on pouvoit aisément opposer aux autres, qui étoit celle d'être ferme dans ses amitiez, lorsqu'il n'étoit pas convaincu que la raison ou la vengeance l'obligeoit à les rompre. Il rejetta tout ce qu'on luy dit de la Reine de Navarre, avec tant de ressentiment que l'on s'abstint de luy en parler davantage. Mais il n'en arriva pas de même du Roy Henry Trois qui ne l'aimoit plus depuis son voyage de Pologne, & qui n'en apportoit point d'autre cause que la connoissance qu'il disoit avoir de son humeur, comme si lorsqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, & qu'il vivoit avec elle dans toute la familiarité permise entre un frere & une sœur, il n'avoit pas eu lieu de penetrer plus avant dans la connoissance de son genie, que lorsqu'il ne traitoit

plus

plus avec elle qu'en Roy, & qu'elle ne le regardoit plus qu'en qualité de sujette. 1589.

Quoiqu'il en soit, la Reine de Navarre que Dugua maltraitoit par tant d'endroits, chercha de s'en venger, & se servit dans cette veuë de celuy des hommes qui étoit le plus propre à le morguer. Bussy d'Amboise étoit entré dans la faveur du Duc d'Alençon par les belles voyes; & l'Histoire lui doit cette justice, qu'il étoit incapable de faire par d'autres, ce que l'on appelle Fortune. Il s'étoit distingué dans les batailles de Jarnac & de Moncontour; & c'étoit principalement à lui que la Reine Mere étoit redevable de la prise de Mongommery, & par consequent de la vengeance qu'elle avoit tirée de la mort du Roy Henry Second son mary. On ne remarquoit en lui qu'un seul défaut, qui étoit celui d'une excessive délicatesse sur le point d'honneur.

Il relevoit lui seul la reputation

1589. du Duc d'Alençon, qui ne se mettoit pas trop en devoir de la conserver ni de l'accroître; & il luy inspiroit des sentimens dignes d'un Fils de France, & d'un successeur presomptif à la Monarchie Françoise. Mais il ne se vantoit pas sans sujet de porter un cœur de Roy dans un corps de Gentilhomme, puisqu'il ne pouvoit rien souffrir qui choquât tant soit peu ses interests; & il se plaisoit à braver dans toutes les rencontres l'insolence des Favoris, & sur tout celle de Dugua, quoiqu'il le dût moins haïr que les autres, à cause qu'il étoit sçavant aussi bien que lui, & qu'il n'y avoit peut-estre qu'eux deux de leur profession à la Cour, qui n'eussent pas negligé l'étude des belles lettres.

Dugua ne réüssissoit point dans les conversations comme Bussy d'Amboise, & ce fut-là la premiere cause de leur division. Le même Dugua apprit depuis que la Reine de Navarre avoit formé une étroite liaison

avec Buſſy ; & il ne douta pas là-deſſus que Buſſy ne lui fit querelle à la premiere occaſion qui s'en offriroit. Ce n'eſt pas qu'il ne fût brave; mais à dire le vray Buſſy l'étoit encore plus que lui ; & de plus il en falloit venir dans la derniere extremité de ſe battre en duel contre Buſſy, avec l'épée & le poignard, quand on étoit aſſez malheureux pour encourir ſa haine ; c'eſt à dire qu'il étoit abſolument neceſſaire de le tuer ou d'en-eſtre tué. Ainſi le plus court expedient qu'il trouva pour ſe défaire de Buſſy ſans courir de riſque, fut de le mettre mal dans l'eſprit de Henry Trois, en perſuadant à Sa Majeſté qu'il entretenoit la Reine de Navarre. Il en vint à bout avec d'autant plus de facilité, que Buſſy ſans y penſer avoit choqué le Roy dans le point le plus délicat. Il avoit eu querelle avec S. Phalle, & l'on avoit eu bien de la peine à les empêcher de ſe battre dans l'Iſle Noſtre-Dame. 1589.

La Cour à la priere du Duc d'A-

1589. lençon qui les aimoit tous deux, s'étoit proposée de les accommoder, & les avoit mandez au Louvre. Bussy y étoit allé superbement vestu & accompagné de trois ou quatre cens Gentilshommes ; & le Roy l'ayant apperçû de loin en cet équipage, avoit demandé quel étoit le Roy qu'il voyoit venir, comme si Sa Majesté eût voulu dire qu'il n'appartenoit qu'à elle d'estre si bien accompagnée. Ce fut là le veritable motif du complot dont on a déja parlé, qui avoit esté fait pour assassiner Bussy, & qui devint inutile par la seule liberté d'esprit que Bussy conservoit toute entiere dans les plus grands dangers. Le Duc d'Alençon fut tellement prevenu de l'opinion que l'on n'auroit jamais attenté sur la personne de son Favory, si le Roy n'y eût donné son consentement, qu'il rompit là-dessus la bonne intelligence qu'il avoit euë jusques là avec Sa Majesté, qui de son costé n'eut plus à l'avenir de bonne volonté pour lui, quoique

l'un & l'autre par des raiſons d'Etat, & ſur tout pour ne pas choquer la Reine Mere, feigniſſent d'eſtre bien enſemble. 1589.

On ajoûte que leur averſion ſeroit allée juſques à ſe défaire l'un de l'autre, s'ils euſſent crû le pouvoir faire ſans éclat. Mais il y a d'autant moins lieu de ſe le figurer, que ſi l'un & l'autre euſſent eſté méchans juſqu'à ce point, ils ne manquoient pas de perſonnes qui leur euſſent ſervi d'inſtrumens pour le fratricide. Le Roy de Navarre racontoit à ce propos, que Henry Trois devint un jour malade d'un mal d'oreille, & que comme il étoit perſuadé que le Roy François Second ſon frere aîné avoit eſté empoiſonné par cette voye, il s'imagina que le Duc d'Alençon ſon dernier frere l'avoit miſe en uſage pour s'applanir le chemin à la Couronne. Il manda le Roy de Navarre, & luy commanda qu'immediatement aprés ſa mort il ne manquât pas de tuer le Duc d'Alençon.

1589. Le pretexte qu'il prit pour excuſer un ordre ſi barbare, fut que le Duc d'Alençon étoit ſi méchant que s'il n'étoit prévenu il oſteroit la vie non-ſeulement au Roy de Navarre, mais encore à tous les autres Princes du Sang, quand ce ne ſeroit que pour faire dire à la poſterité qu'il auroit eſté le dernier de la Maiſon Royale.

Le Roy de Navarre employa pour lors toute ſon adreſſe pour détourner Henry Trois d'une ſi terrible réſolution, mais ſes remontrances augmenterent le mal au lieu de le diminuer ; & Larchant, Dugua & Souvré regardoient déja avec des yeux meurtriers le Duc d'Alençon toutes les fois qu'il venoit s'enquerir de la ſanté de ſon frere ; mais dés le lendemain Henry Trois commença à ſe mieux porter, & le Roy de Navarre eut occaſion de croire que la fiévre avoit eſté la ſeule cauſe du commandement abominable qu'il avoit reçu. Un des principaux ſujets de mécontentement du Duc d'Alen-

çon, consistoit en ce qu'il n'avoit que peu de suite & encore moins d'amis, parce qu'il n'avoit pour tout appanage que des pensions mal payées, ce qui l'empeschoit d'attirer auprés de sa personne les hommes de valeur & de merite. 1589.

Dugua luy faisoit tous les jours de nouvelles indignitez ; & les autres Courtisans prenoient pretexte sur sa mauvaise mine & sur ses continuelles irresolutions pour imiter Dugua dans le mépris qu'il avoit pour luy. Le Duc d'Alençon avoit assez d'esprit & de ressentiment pour en concevoir tout le dépit dont il étoit capable ; mais il n'osoit en rien témoigner à cause qu'il presuppoſoit que le Roy son frere approuvât l'insolence de ses Favoris, & qu'il les encourageât à la continuer. Il se voyoit de plus observé par des gens qui luy étoient inconnus, & dont la contenance le menaçoit de quelque fâcheux accident, & il recevoit à toutes heures des avis veritables ou

1589. faux que sa vie n'étoit point en seureté.

Ses frayeurs redoublerent par le bruit qui courut alors dans le Louvre, que l'on avoit attenté à la vie du Maréchal de Montmorency. La confiance que le Duc d'Alençon avoit en cet Officier de la Couronne, étoit si grande qu'il auroit entierement suivi ses avis, si la Cour l'eût voulu permettre; mais le Maréchal de Montmorency n'avoit que trop montré sous les deux regnes precedens qu'il étoit tout d'une piece, & que si l'on abandonnoit le Duc d'Alençon à sa conduite, il ne luy inspireroit que des sentimens dignes de sa naissance. Ce n'étoit pas là ce que pretendoient les Favoris qui pensoient à le gouverner toute sa vie, & par consequent à ne mettre auprés de luy qu'un Seigneur qui l'entretint dans les plaisirs.

Il leur auroit esté néanmoins bien difficile d'empêcher que le Duc d'Alençon & le Maréchal de Mont-

morency, qui sembloient estre nez l'un pour l'autre, ne formassent entr'eux une si étroite union, que toute la cabale de la Cour ne seroit pas capable de la traverser; & les Favoris l'apprehenderent si fortement, qu'ils resolurent de faire mourir ce Maréchal de la maniere que l'on a rapportée dans le sixiéme Livre de cette Histoire; mais si l'on attentoit sur ce Seigneur par une voye violente, il étoit infaillible que Damville son frere se revolteroit; Que le tiers Parti se declareroit pour lui; Que les Calviniſtes avec lesquels il avoit conclu une Ligue offensive & deffensive, recommenceroient la guerre à sa seule consideration; Que le Duc de Savoye lui fourniroit des troupes & de l'argent; & que les Espagnols lui en offriroient d'autant plus volontiers qu'ils esperoient tirer de lui des places de seureté, qui leur faciliteroient l'entrée du Languedoc, toutes les fois qu'ils jugeroient à propos d'y faire diversion. 1589.

1589. Le Roy étoit si persuadé des raisons que l'on vient de rapporter, que ses Favoris ne pûrent obtenir de lui qu'il leur permît de faire assassiner le Maréchal de Montmotency tant que Damville vivroit ; mais le même Damville tomba malade de maniere à convaincre les moins credules qu'il ne gueriroit pas, & peu s'en fallut que le Roy ne consentît à la mort du Maréchal de Montmorency. La bonne fortune pourtant de ce Maréchal, & les services que lui rendirent Souvré & l'Evêque du Puy, lui sauverent la vie ; mais le Duc d'Alençon à qui cette intrigue fut découverte, reconnut que c'étoit principalement à lui que les Favoris en vouloient, & qu'il s'exposeroit à d'inévitables dangers s'il demeuroit plus long-tems à la Cour.

Bussy d'Amboise, Fervaques & Simiers le confirmerent dans cette opinion en augmentant sa défiance ; & il n'attendoit plus qu'un pretexte plausible pour se retirer de la Cour,

quand les Favoris le luy fournirent sans y penser. Saint Luc devint amoureux de la fille aînée du Maréchal de Brissac, qui passoit pour l'Heroïne de la Cour. Il avoit de son costé toutes les qualitez necessaires à se faire aimer, & la Demoiselle de Brissac ne refusa pas de l'épouser. Elle y mit seulement une condition qui parut si dure à Saint Luc, qu'il delibera long-tems s'il l'accepteroit ou non, quoique sa passion fut tres-violente. 1589.

Sa Maîtresse qui étoit un miroir de chasteté, luy dit en confidence qu'elle étoit informée de la vie qu'il menoit à la Cour & des excés qu'il y commettoit; Qu'elle prevoyoit bien qu'il lui seroit impossible de s'en abstenir tant qu'il y demeureroit; & que pour elle puisqu'elle étoit resoluë de vivre en honneste femme, elle ne pouvoit se resoudre d'épouser un homme qui ne vécust pas avec elle en honneste homme; Qu'elle promettoit donc de lui donner la

1589. main ; mais que ce seroit à condition que pour l'amour d'elle il se bannît volontairement de la Cour, & qu'il prît de si justes mesures qu'au sortir de l'Eglise il l'enlevât & la menât dans son Gouvernement de Breüage, où ils passeroit ensemble le reste de leurs jours. Saint Luc y consentit enfin, & tint parole à sa nouvelle épouse.

Le trouble qu'excita son évasion n'empêcha pas les Favoris d'attirer des gens qui firent tant de pieces au Duc d'Alençon, qu'ils mirent sa patience à bout, & le contraignirent de se retirer de la Cour. L'un de ceux dont il se plaignoit le plus étoit Villequier qui s'étoit rendu mépriſable par une action tout à fait barbare. La Cour étoit dans le Chasteau de Poitiers dont le Roy lui avoit donné le Gouvernement, & néanmoins la presence de Sa Majesté ne l'empêcha pas d'entrer un matin dans la chambre de sa femme, ni de la poignarder au sortir du lit en presence d'une De-

moiſelle qui lui tenoit un miroir & lui aidoit à ajûter ſa coëffure. Toute la précaution qu'il prit aprés le coup, fut de laver ſes mains & de changer d'habit, & il ſe trouva enſuite au lever du Roy. Il y eut même l'effronterie de plaiſanter ſur le crime qu'il venoit de commettre, & de pretendre qu'il n'y avoit point d'honneſte homme qui, s'il eût eſté en ſa place, n'en eût uſé de même. 1589.

Il prétendit avoir intercepté une lettre qu'elle écrivoit à Barbiſi ſon galant, & dans laquelle elle lui mandoit qu'elle étoit groſſe de ſon fait, & qu'elle vouloit empoiſonner Villequier de même que Barbiſi avoit empoiſonné ſa femme, afin qu'ils fuſſent tous deux libres de ſe marier enſemble. Il ajoûta qu'il avoit trouvé dans le coffre de ſa femme, le venin qu'elle devoit lui donner; mais tout cela n'empêcha pas que le meurtre de ſa femme ne paſſât pour abominable, ſur-tout aprés qu'on l'eut ouverte, & qu'on l'eut

1589. trouvée groſſe de deux enfans. Outre que les Courtiſans qui remarquerent que le Roy n'en fit pas plus mauvaiſe mine à Villequier, & qu'il lui fit expedier ſa grace en la meilleure forme, s'imaginerent qu'il n'auroit jamais oſé ſe défaire de ſa femme ſi le Roy n'y eût conſenti, à cauſe que Sa Majeſté la haïſſoit par des raiſons qui n'ont point encore eſté aſſez développées.

Henry Trois ſolemniſa la feſte des Rois en mil cinq cens quatre-vingt, d'une maniere également inconnuë à ſes predeceſſeurs & à ceux qui l'ont ſuivi ; car il fit un feſtin aux principaux Courtiſans des deux Sexes, & la Demoiſelle de Pons ſortie d'une des plus illuſtres Maiſons de Bretagne ayant eſté Reine de la Féve, il ſe para extraordinairement, & la mena à la Meſſe du Chaſteau du Louvre à la Chapelle de Bourbon. Les Favoris du Roy n'avoient non plus que Sa Majeſté rien negligé de ce qui ſervoit à leur ajuſtement ; & il

n'y eut que Buſſy d'Amboiſe qui pour les morguer à ſon ordinaire, ſe contenta d'un habit ſimple & modeſte; mais il étoit ſuivi de ſix Pages vêtus d'un drap d'or friſé; & quand on lui reprocha ſa moderation & le luxe de ſes ſix Pages, il repartit que le tems étoit venu que les gueux fuſſent les plus braves, & de là s'enſuivirent les diverſes querelles que le même Buſſy eut à ſoûtenir. 1589.

Le Roy nonobſtant le Carême alloit deux ou trois fois la ſemaine fàire collation dans les meilleures maiſons de Paris, & y danſoit juſqu'à minuit avec ſes Favoris friſez & fraiſez, & avec les Dames de la Cour & celles de la Bourgeoiſie de Paris que la curioſité y attiroit. Cette maniere de vivre qui le rendoit à la verité mépriſable à ſes Sujets, ne l'auroit pourtant pas empêché de conſerver ſa Couronne, du moins avec les inconveniens que Charles Neuf y avoit trouvez, ſi par le plus grand malheur qui lui arriva jamais il n'eût

1589. rompu l'amitié qu'il avoit jurée au Duc de Guiſe. C'eſt là le plus important ſecret de ſon Gouvernement; & pour le développer il eſt neceſſaire d'obſerver que la France depuis que les Anglois en avoient eſté chaſſez, avoit preſqu'entierement évité la Guerre civile, par la ſeule raiſon que les Rois y avoient eû pour les Princes de leur Sang toute l'eſtime & toute l'affection qui leur devoit eſtre naturelle.

Le Roy François Premier commença à ſe diſpenſer de ſuivre cette maxime, & le motif qu'il en eut fut d'autant plus pardonnable qu'il paroiſſoit legitime. Le Conneſtable de Bourbon ſecond Prince du Sang, s'étoit revolté contre lui & l'avoit pris devant Pavie. Il étoit à craindre que les autres Princes du Sang n'imitaſſent la Rebellion de celuy-là, & François Premier n'avoit pas crû qu'il y eût de meilleure voye pour les en détourner, que celle de les appauvrir & de les éloigner des bonnes graces

graces des Chefs de leur auguſte Maiſon. Il avança en leur place la branche de la Maiſon de Lorraine qui s'étoit établie en France ; & parce que Claude Comte de Guiſe avoit défait ſur les Frontieres du Duché de Bourgogne, la premiere Armée que les Eſpagnols avoient fournie au Conneſtable de Bourbon, Sa Majeſté le receut dans ſes bonnes graces, & le fit premier Duc & Pair du Royaume aprés les douze, dont l'inſtitution étoit trop ancienne pour leur en preferer de nouveaux. Le contre-coup de cette dignité fut d'un plus grand préjudice aux Princes du Sang que le Roy n'avoit preveu, puis que le peuple s'accoûtuma inſenſiblement à les mépriſer quand il ne les vid plus ni Chefs du Conſeil d'Etat, ni à la teſte des Armées. 1589.

Le Duc de Guiſe ne ſe maintint pas néanmoins long-tems en faveur; car François Premier lui ayant confié quand il partit pour l'Italie, ſix mil vieux Soldats pour la garde des

1589. Frontieres de Champagne & de Bourgogne, il se laissa vaincre aux sollicitations du Duc de Lorraine son frere aîné, & il luy mena sa petite Armée pour le deffendre des soixante mil Païsans d'Allemagne qui venoient ravager son Etat. Il est vray que le Duc de Guise n'employa que dix-neuf jours à cette merveilleuse expedition ; Qu'il défit en si peu de tems les Païsans d'Allemagne en trois batailles rangées ; & qu'il sauva les Duchez de Lorraine & de Bar : mais il étoit parti de France sans le congé de Loüise de Savoye Mere de François Premier & Regente du Royaume. François Premier venoit d'estre pris, & si les Imperiaux eussent attaqué les Provinces de Champagne & de Bourgogne durant l'absence du Duc de Guise, il les eussent conquises avec d'autant plus de facilité qu'il les auroient trouvées dégarnies. Cette faute sembla de si grande consequence à François Premier, qu'aprés son retour en France il disgracia le Duc

de Guiſe, & il ne ſe ſeroit plus ſervi de lui, ſi le Cardinal de Lorraine frere puiſné de ce Duc n'eût eſté aſſez adroit pour s'inſinuer dans la faveur de Sa Majeſté, & même pour y rétablir ſon frere. 1589.

Henry ſecond ſucceſſeur de François Premier aima toute ſa vie la Ducheſſe de Valentinois * quoiqu'elle ne fût plus en âge d'eſtre aimée. Cette femme avoit eu deux filles de Brezé Sénéchal de Normandie ſon mary, & le Duc d'Aumale troiſiéme fils du Duc de Guiſe en épouſa l'aînée. Cette alliance produiſit l'effet que le ſecond Duc de Guiſe & le ſecond Cardinal de Lorraine ſon frere avoient attendu, puiſque la Ducheſſe de Valentinois les mit ſi avant dans les bonnes graces de Henry Second, que le ſeul Conneſtable de Montmorency y avoit plus de part qu'eux, La Reine Mere Catherine de Medicis ſous le Regne de François Second voulut s'emparer de l'adminiſtration de l'Etat dont elle avoit eſté tout à

* Elle avoit prés de ſoixante & dix ans.

1589. fait excluſe durant la vie de ſon mary ; & comme elle prévoyoit que le principal obſtacle qu'elle y trouveroit viendroit des Princes du Sang, elle appuya contr'eux la Maiſon de Guiſe, qui d'ailleurs avoit une puiſſante protection à la Cour, puiſque François Second aimoit éperduëment la Reine Marie Stuart ſa femme, & que cette Princeſſe étoit fille de Marie de Lorraine ſœur du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine.

Les Princes du Sang chercherent leur conſervation dans le parti des Calviniſtes, & la Maiſon de Guiſe ne manqua pas de profiter de la faute qu'ils venoient de commettre, puis qu'elle ſe mit à la teſte des Catholiques, & qu'elle perſuada tous les François zelez pour l'ancienne Religion, que c'étoit uniquement elle qui l'avoit ſauvée en France. Et de fait il faut avoüer que François de Lorraine ſecond Duc de Guiſe étoit le plus grand perſonnage de ſon tems; tout le monde l'aimoit, ou le crai-

gnoit. La Nobleſſe Catholique avoit pris ſon parti, & le peuple en étoit preſque idolâtre, ſur tout les Pariſiens qu'il avoit charmez en venant dans leur Ville, ſur la priere qu'ils lui en avoient faite, à cauſe que les Calviniſtes s'étoient vantez d'empêcher les Proceſſions de la Feſte-Dieu en 1561. 1589.

Il paſſe pour conſtant que s'il eût vêcu un mois de plus, il auroit achevé d'exterminer l'Hereſie en France, & que les Calviniſtes ne trouverent point d'autre expedient pour s'y maintenir, que de perſuader à Poltrot de l'aſſaſſiner. Quant à l'ambition que les ennemis de ſa Maiſon lui reprocherent aprés ſa mort, elle étoit d'autant moins vray-ſemblable, que s'il eût eu deſſein d'uſurper la Couronne, il n'en auroit pas perdu les trois favorables occaſions qui s'en offrirent. La premiere fut à la conjuration d'Amboiſe, lorſqu'il tenoit le Prince de Condé en priſon; le Roy de Navarre ſous bonne garde;

1589. & les Enfans de France entre ſes mains. La ſeconde fut à la mort de François Second, quand la pluſpart des Seigneurs du Royaume le prierent de ſe faire Roy, ſur l'apprehenſion qu'ils eurent que le Roy de Navarre ou le Prince de Condé ſeroient Tuteurs du jeune Charles Neuf, & qu'en ces deux cas la Religion Calviniſte opprimeroit la Catholique. Et la derniere, lors qu'aprés la mort du Roy de Navarre devant Roüen, & que le Duc de Guiſe eut pris le Prince de Condé à la bataille de Dreux, il étoit ſi facile à ce Duc de ſe ſaiſir de l'Etat, que la Reine Mere en eut peur ; & l'on ajoûte que ce fut là-deſſus qu'elle rechercha d'accommodement les Calviniſtes.

Henry troiſiéme Duc de Guiſe, quoique ſeulement âgé de treize ans ſucceda aux Charges & aux Gouvernemens de ſon pere, parce que la Reine Mere crut avoir beſoin de lui pour tenir en crainte le Roy Charles Neuf ſon fils, qui lui vouloit

échaper. Outre que ce Duc avoit de si belles qualitez de corps & d'esprit que les Parisiens ne l'aimoient pas moins qu'ils avoient aimé son pere, tant ils étoient convaincus qu'il ne lui seroit point inferieur. Il maintint & même il augmenta sa reputation par deux voyages, l'un en Hongrie, & l'autre à Malthe, où il mena deux cens Gentilshommes choisis. Il y porta les armes avec eux, & il se signala contre les Turcs. Ensuite il se jetta dans Poitiers que l'Amiral de Chastillon avoit assiegé avec toutes les forces du parti Calviniste, & toutes celles que les Protestans d'Allemagne lui avoient fournies; & le même Duc deffendit cette place d'une maniere si infatigable, & si judicieuse au delà de ce que son âge, qui n'étoit encore que de dix-huit ans sembloit promettre, qu'il n'acquit pas moins de reputation que la prise de Calais en avoit apporté à son pere. 1589.

Il ne se passa pas depuis d'occa-

1589. sions à la Cour ni à la campagne où il ne répondît à la haute opinion que l'on avoit conceuë de lui, & cela n'empêcha pas néanmoins que Charles Neuf ne se dégoûtât de lui. Mais le Cardinal de Lorraine qui s'en apperceut, luy conseilla de s'attacher au Duc d'Anjou. Il y a de l'apparence que le genie de ces deux Princes ne permettoit pas qu'ils eussent beaucoup de liaison l'un pour l'autre ; cependant le Duc de Guise se contraignit si bien que le Duc d'Anjou jusques à son départ pour la Pologne n'eut point de meilleur ami ni de confident plus fidele que le Duc de Guise. Mais le Duc d'Anjou devenu Roy de France, voulut avoir des Favoris, & le principal effort de ces Favoris fut d'irriter le Roy contre le Duc de Guise. Sa Majesté ne le maltraita pas néanmoins d'abord, & garda d'assez longues mesures avec lui. Elle se contenta d'agir à son égard d'une maniere plus serieuse qu'à l'ordinaire : de ne

lui

lui faire plus de bien, & de n'accorder plus de graces à sa recommandation. Mais le Duc de Guise ne mettoit point de difference entre l'entiere disgrace & la chute de la haute faveur. Il ne pouvoit souffrir que les Favoris l'eussent supplanté, & son ressentiment dégeneroit en fureur quand il se comparoit avec eux. 1589.

Il apprehendoit plus que la mort de déchoir de l'estime que son pere & son ayeul avoient acquise. Les Espagnols offroient de lui donner les moyens de la maintenir, & même de l'accroistre pourveu qu'il voulût bien s'aider lui-même, & toutes ces considerations ensemble le porterent à se rendre Chef de la faction qui s'étoit déja formée dans l'Etat sous les noms d'Union ou de Ligue. Il ne se fut pas plûtost declaré pour cette Ligue qu'au lieu qu'elle craignoit auparavant de paroistre & de passer pour une faction criminelle, elle se produisit en public. Elle

1589. s'appella Union pieuſe & ſacrée ; elle ne travailla plus à ſe juſtifier, mais à faire le procés de toutes les perſonnes, ſans diſtinction & ſans reſerve qui prendroient la hardieſſe de la blâmer ; elle s'empara de la Bourgeoiſie de Paris ; elle s'inſinua dans les eſprits des Gouverneurs & des Magiſtrats des Provinces, en leur faiſant concevoir de l'ennui pour le Gouvernement paſſé, & de mauvais préjugez pour le preſent ; & elle ſe trouva par ſes Suppoſts en poſſeſſion des plus belles Charges & des principaux établiſſemens du Royaume ; mais rien ne l'augmenta ſi conſiderablement que l'humeur du Roy & ſa maniére de vivre dont elle ſceut admirablement ſe prevaloir.

La force d'eſprit qu'il avoit autrefois témoignée en tant d'éclatantes occaſions, lui avoit tout à fait manqué, & à dire le vray il n'étoit plus le même qu'il avoit eſté en qualité de Duc d'Anjou. La moleſſe où il étoit tombé l'avoit rendu extraordi-

naitement timide. Il se repentoit au milieu de l'execution de ses entreprises de les avoir formées ; & il en témoignoit un chagrin qui ne servoit qu'à décourager ceux qui lui devoient aider, & qu'à augmenter la resolution que ses ennemis avoient prise de lui resister. La lecture de Machiavel lui avoit inspiré des maximes qui ne s'accordoient pas toûjours avec la Religion ni avec l'honnesteté, & il se servoit de certains détours que les grands Princes devoient avoir en horreur lors qu'il s'agissoit de traiter avec leurs Sujets. En un mot il n'étoit plus capable d'agir en pere à l'égard des François restez sous son obéïssance, ni en Souverain à l'égard de ceux qui s'en étoient écartez. 1589.

Le Duc de Guise au contraire ne negligeoit rien de ce qui servoit à se prévaloir des conjonctures les plus propres pour augmenter son credit & sa réputation. Il étoit tresbien fait avant qu'il eût esté balafré

1589. en combattant contre les Reiſtres ; & les Dames n'avoient pas moins de peine à ſe deffendre de ſa beauté & de ſa bonne mine que de l'enjoüement de ſa converſation. Il avoit le teint beau & vermeil, les yeux vifs & perçans, le front ſerein, le viſage riant, la taille ſi bien proportionnée, qu'aucun homme de ſon tems ne l'égaloit en ce point, la démarche grave, & l'air ſi majeſtueux qu'il n'étoit poſſible ni de l'exprimer ni de l'imiter. Il paroiſſoit dans toutes ſes actions une hardieſſe naturelle, mêlée de douceur, qui excitoit de l'admiration dans les perſonnes qui les conſideroient, & il n'y avoit point de Prince qui fût plus liberal, plus civil, plus careſſant & plus officieux quand il le pouvoit, ſans nuire à ſes propres intereſts. Il ne refuſoit ſon credit à perſonne ; il donnoit à pleines mains, & le plus grand de ſes mépris étoit pour l'argent dans les rencontres où il ne croyoit pas en avoir abſolument beſoin.

Il avoit joüé avec le Sur-Intendant d'O, & il luy avoit gagné cent mil livres. D'O luy envoya dés le lendemain cette ſomme en ſoixante dix mil livres d'argent, & en dix mil écus en or renfermez dans un ſac de cuir. Le Commis qui eut ſoin de la faire porter par des Crocheteurs & de la preſenter ſe nommoit de Vienne; & le Duc de Guiſe qui d'un coſté croyoit devoir uſer de gratification à l'égard de ce Commis, & s'imaginoit de l'autre que le ſac de cuir n'étoit remply que d'argent, le prit & le donna à de Vienne, qui ne ſçachant pas non plus ce qu'il contenoit, n'oſa le refuſer. Mais quand il fut de retour à l'Hoſtel d'O, & qu'il eut examiné de prés la liberalité qu'on venoit de luy faire, il jugea qu'elle étoit exhorbitante, & il la reporta à l'inſtant au Duc de Guiſe, qui non ſeulement ne la voulut plus recevoir; mais de plus lui dit, que puiſque la fortune lui avoit eſté ſi favorable, il cherchât un autre que 1589.

1589. le Duc de Guiſe pour lui en porter envie. Ainſi les dix mil écus demeurerent à de Vienne, & il les ménagea avec tant d'adreſſe & de ſuccés, qu'un Seigneur d'une des meilleures Maiſons du Royaume rechercha ſon alliance.

Le Duc de Guiſe n'étoit néanmoins ni prodigue ni diſſipateur, & ſes bien-faits ne s'étendoient point au-delà des perſonnes qui avoient du merite ou de la neceſſité. Il ne donnoit qu'aux gens de Guerre, à la Nobleſſe, à de puiſſantes Communautez, & à ceux qui avoient du credit & des qualitez propres pour negocier au dehors, & pour conduire des intrigues au dedans. Son train étoit magnifique, ſa table plus abondante que délicate, & ſon Ecurie propre à exciter la curioſité de ceux qui ſe connoiſſoient particulierement en chevaux, & qui étoient aſſurez d'y voir les meilleurs & les plus viſtes du Royaume.

Il ne parloit que de procurer le

bien public & de proteger la Religion Catholique ; il engagea bientoſt dans ſes intereſts les Parlemens de Roüen & de Thoulouſe, & une partie de celui de Paris. Les Favoris qui le traverſoient à tout momens ne le détournoient d'aucun de ſes deſſeins ; & il ſouffroit les injures avec une merveilleuſe patience, quand il ne pouvoit ou ne jugeoit pas à propos de s'en venger, comme il lui arriva à l'égard du Fou Bruſquet * qui lui arracha un poil de la barbe, ſans qu'il en fiſt autre choſe que rire, lorſqu'il pouvoit en témoigner ſon reſſentiment en toute liberté ; il ne laiſſoit pas de pardonner pourveu que ceux qui l'avoient offenſé ne fuſſent pas de trop dangereux ennemis, & il prenoit plaiſir à montrer ſa generoſité pourvû qu'elle ne diminuât pas trop ſon pouvoir. 1589.

* Fou de Henry III.

Mais il n'eſt rien d'accompli icy-bas, & les plus grands hommes ont des foibles qui balancent pour le

1589. moins leurs belles qualitez, s'ils ne les surpassent. Le Duc de Guise avoit une presomption pour luy-même qui dégeneroit en temerité. Il se fioit trop à sa bonne fortune & aux applaudissemens du peuple. Il rouloit en même tems dans son imagination une infinité de pensées diverses, & même contraires les unes aux autres; & il s'en falloit peu que la teste ne lui tournât dans ses plus grandes prosperitez. Il avoit plus d'attention pour les esperances éloignées que pour les dangers presens, & ce fut là la principale cause de son malheur.

Les Calvinistes, les Politiques & les Courtisans lui reprochoient encore d'avoir peu de foy, peu de parole, peu de sincere affection pour ses amis & trop d'attachement pour les Dames en general, quoiqu'il en eût pour les plus belles en particulier. On remarqua pourtant que ses amourettes contribuerent plus à l'avancement de ses projets qu'elles ne

les retarderent ; & que ce fut par ce moyen qu'il oppoſa aux Favoris dans la Cour des intrigues qui les embaraſſerent davantage que s'il les eût attaquez à découvert. Il ſoûtenoit preſque ſeul le poids des affaires de la Ligue, & le Cardinal ſon frere ne le ſoulageoit que peu, parce qu'il étoit lent & qu'il n'avoit ni aſſez d'eſprit ni aſſez de jugement pour le ſeconder. Mais on a prétendu que ſon plus grand embarras étoit domeſtique, & qu'il lui venoit du coſté de la Ducheſſe ſa femme. Voici la maniere dont le raconte quelques Memoires du tems, & l'on ſe contente de les tranſcrire ici ſans les approuver. 1589.

La Ducheſſe de Guiſe étoit ſeconde fille du Duc de Nevers, & avoit épouſé en premiere Nôces le Prince de Porcien de la Maiſon de Croy. Elle ne demeura pas longtems avec luy, parce qu'il mourut des fatigues de la Guerre, ou d'un trop violent exercice de chaſſe, & la ſeule

1589. choſe qu'il lui recommanda en mourant, fut de ne pas épouſer le Duc de Guiſe qu'il tenoit pour le plus grand de ſes ennemis. On ajoûte qu'elle le lui promit ; mais quoiqu'il en ſoit elle ſe diſpenſa bien-toſt d'accomplir la derniere volonté de ſon époux. Quelques ennemis du Duc de Guiſe perſuaderent au Roy Charles Neuf que ce Prince étoit trop bien avec Marguerite de France ſa ſœur, & il n'en fallut pas davantage pour faire reſoudre la mort de ce Duc. La Tour-Gondy eut ordre de le tuer dans le Bois, la premiere fois qu'il accompagneroit le Roy à la Chaſſe, & ne l'executa pas. Le Roy menaça la Tour de le poignarder lui-même, s'il manquoit ſon coup une ſeconde fois ; & la Tour lors qu'il eut abordé le Duc de Guiſe, témoigna d'eſtre ſi fort interdit que ce Duc preſſentit une partie de ſon intention. Il lui demanda ce qu'il ſouhaitoit de lui, & la Tour manquant de courage lui expliqua l'or-

dre qu'il avoit reçû de l'assassiner. 1589.

Le Duc de Guise au retour de la Chasse alla trouver la Duchesse de Nemours sa Mere qui étoit malade, & lui demanda conseil sur ce qu'il avoit à faire. La Duchesse de Nemours lui répondit qu'il ne pouvoit éviter le malheur qui le menaçoit, qu'en se mariant la même nuit, & elle se chargea de lui trouver une femme. Elle manda la Princesse de Porcien, qui ne jugea pas à propos de refuser le parti qui se presentoit. Ainsi le mariage fut proposé, negocié, conclû, consommé, & la Duchesse se trouva grosse d'un fils qui fut depuis le quatriéme Duc de Guise, & le tout arriva dans l'espace de quatre heures. Le Roy l'ayant appris à son réveil revoqua l'ordre qu'il avoit donné à la Tour-Gondy. Les époux furent quatorze ans ensemble, & eurent quatorze enfans; mais il arrive rarement que les alliances precipitées soient long-tems heureuses. Caussade Saint-Maigrin Gen-

1589. tilhomme Bourdelois étoit devenu Favori du Roy Henry Trois par le seul avantage de sa beauté ; & à dire le vray, tout le monde avoüoit que si elle n'eût pas esté un peu trop effeminée, il n'y en auroit point eu dans toute l'Europe qui lui contestât la preference.

La Cour étoit alors le lieu des bonnes fortunes, & le desordre étoit si grand, que non-seulement ceux qui en avoient eu, ne faisoient point de scrupule de s'en venter ; mais encore ils ne laissoient pas de s'en glorifier, quoiqu'ils n'en eussent point eu, de crainte qu'on ne les estimât inferieurs aux autres Courtisans à qui les plus belles Dames s'étoient abandonnées.

Saint Maigrin par malheur pour lui fut de ce nombre, & eut l'impudence de dire que la Ducheſſe de Guise s'étoit prostituée à lui. * Comme le Duc de Guise étoit l'homme le moins susceptible de jalousie à l'égard des femmes, on ne s'adressa

* Dans les Memoires de M. de Boissy. Ils sont dans la Bibliotheque de M. de Mesmes.

pas d'abord à lui pour lui faire confidence de la sotte vanité de Saint-Maigrin. On en parla à ses plus proches parens & à ses meilleurs amis, & les uns & les autres le sollicitèrent avec tant d'instance, que pour se délivrer de leurs importunitez, il leur promit de se venger premierement de sa femme, & ensuite de son prétendu galant. Et de fait, il s'abstint contre sa coûtume de coucher avec elle la nuit suivante; & le lendemain il entra dans sa chambre dés les quatre heures du matin avec un poignard à la main droite, & une écuelle d'argent remplie d'une liqueur noiraſtre à la gauche. 1589.

Il reveilla la Ducheſſe qui dormoit profondement. Il lui reprocha en peu de mots son infidelité; & il lui dit avec un visage & d'un ton de voix où elle pouvoit découvrir tous les symptômes de la fureur & du desespoir, qu'il lui donnoit le choix de mourir du poignard, ou du poison préparé dans l'écuelle qu'il te-

1589. noit. La Ducheſſe ſe mit inutilement en devoir de le fléchir ; & quand elle eut reconnu que ſes prieres & ſes charmes étoient également impuiſſans, elle ſe fit violence pour mourir en Princeſſe de la Maiſon de Cleves, où il ne s'étoit point encore trouvé de lâches. Elle prit le prétendu poiſon : elle l'avala, & elle ſe mit à genoux devant ſon Oratoire en attendant le moment qu'elle devoit expirer ; mais elle ne demeura pas long-tems en cet état ſans reconnoiſtre que ſon mari n'étoit pas ſi cruel, & qu'elle n'étoit point ſi malheureuſe qu'elle penſoit. Le prétendu poiſon étoit le meilleur conſommé que l'on eût pû préparer ; la Ducheſſe en l'avalant l'avoit trouvé d'un excellent goût, & il ne produiſoit aucun des effets du venin. Le Duc de Guiſe ne la laiſſa qu'une heure dans l'apprehenſion qu'il lui avoit cauſée, & il rentra immediatement aprés dans ſa chambre pour la déſabuſer, & pour lui raconter la ma-

niere dont on l'avoit preſſé de ſe défaire d'elle, & la raillerie dont il avoit pretendu punir le conſeil qu'on lui avoit donné. 1589.

Les parens & les amis du Duc de Guiſe qui n'eſperoient plus de lui tourner l'eſprit contre ſa femme, aprés l'experience qu'ils venoient d'en faire, s'attacherent uniquement à tuer Saint Maigrin. Ils l'attendirent au nombre de vingt Cavaliers au ſortir du Louvre à minuit, & ils lui donnerent trente-trois coups d'épée ou de piſtolet preſque tous mortels. Saint Maigrin vêcut néanmoins encore vingt-quatre heures, & le Roy fut tout à fait touché de ſa mort, mais il n'en témoigna rien, parce qu'on lui rapporta que l'on croyoit avoir remarqué parmi les aſſaſſins, un homme qui à ſa taille extraordinairement haute, & à ſes mains faites en épaule de mouton, paroiſſoit eſtre le Duc de Mayenne. Il n'auroit pas eſté poſſible de l'arrêter ſans exciter une ſédition, qui

1589. auroit degeneré en une guerre civile, & l'on aima mieux feindre que l'on ignoroit les auteurs & les complices du meurtre de Saint Maigrin.

Le Roy ſe ſouvint alors que Quelus avoit eſté tué en duel par Entraguet Favori du Duc de Guiſe, & ces deux exemples luy inſpirerent l'opinion que la Maiſon de Lorraine ne pouvoit ſouffrir qu'il eût d'autres Favoris que les Princes qui en étoient, afin de le reduire à une telle extremité, qu'aucun François n'oſât deſormais s'attacher particulierement à lui. Tous les Favoris qui avoient ſurveſcu Maugiron, Quelus & Saint-Maigrin, l'entretinrent dans ce ſoupçon à cauſe qu'ils avoient intereſt de ne pas ſuccomber comme leurs Compagnons, & d'obliger les François, en commençant par les Princes étrangers habituez dans le Royaume, à les reſpecter comme des choſes ſacrées.

Ils repreſenterent à ſa Majeſté dans

dans toutes les occasions qui s'en offroient, qu'il suffisoit d'estre bien venu auprés d'elle, & de meriter sa confiance pour devenir l'objet de la haine des Guises ; Qu'ils avoient fait perir Quelus par une querelle apostée, & qu'ils n'avoient pas attendu pour assassiner Saint-Maigrin qu'il fût hors de la place de devant le Louvre ; Que Sa Majesté avoit pû compter les coups de pistolet qui lui avoient esté tirez, entendre les cris de ce malheureux Gentilhomme, & voir son sang qui lui demandoient vengeance ; Que les attentats des Guises augmenteroient par l'impunité ; & qu'aprés avoir tranché des Rois sous le Regne de François Second, ils prétendoient le devenir en effet sous le Regne de Henry Trois ; Que c'étoit assez de ne pas vouloir estre gagné par eux pour meriter leur haine ; Qu'ils se faisoient des creatures puissantes ; & qu'ils leur procuroient les plus considerables emplois, au lieu que Sa 1589.

1589. Majesté ne pouvoit faire que des malheureux ; Que quand les mêmes Guises auroient achevé de perdre ceux qu'ils ne pourroient ni corrompre ni intimider ; & quand ils auroient écarté de la Cour les personnes zelées pour le service de leur Maistre, ils passeroient au plus grand des crimes ; & le moindre mal que le Roy auroit à craindre d'eux, seroit celuy de finir sa vie dans un Cloistre.

Le Roy étoit timide, & par conséquent soupçonneux. Il jugeoit de ce que feroient les Guises par les rapports qu'on luy avoit faits de l'Amiral de Chastillon, & des ambitieux desseins qu'il auroit executez s'il eût survêcu à la Journée de Saint Barthelemy. Ainsi Sa Majesté ne dissimula plus qu'elle tenoit le Duc de Guise pour son plus grand ennemi ; & elle ne garda plus avec lui d'autres mesures, que celles dont elle croyoit avoir absolument besoin pour l'empêcher de commencer la

Guerre. Mais il auroit fallu pour cela de la hardieſſe & de la vigueur; & le Roy manquoit également de l'une & de l'autre. Il n'oſa pas choquer ouvertement le Duc de Guiſe, quoiqu'il fût ſon Sujet ; & il ſe contenta de le deſobliger par des voyes indirectes, comme s'il l'eût reconnu pour ſon ſemblable. Il ne laiſſoit pas néanmoins quand il étoit enfermé dans ſon cabinet avec ſes ſeuls Favoris, de parler contre lui, ni de le menacer ; mais les Favoris n'étoient pas ſi ſecrets qu'il auroit eſté à deſirer. 1589.

C'étoit alors la mode de témoigner aux Dames qu'on les aimoit, en leur apprenant ce qu'il y avoit de plus ſecret à la Cour, & les Dames haïſſoient le Roy à proportion de ce qu'elles l'avoient autrefois aimé, parce que ſa maladie, dont on a déja parlé, l'empêchoit de les ſatisfaire. Elles ne manquoient pas d'informer le Duc de Guiſe de tous les diſcours tenus contre lui

1589. dans le Cabinet de Sa Majesté, & ce Duc qui dissimuloit aussi profondément que le Roy, quand il le jugeoit à propos, ne rebutoit pas tout à fait les nouvelles qu'on lui disoit, de crainte que les Dames n'osassent plus lui en dire d'autres ; mais il se contentoit de mépriser les discours des Favoris qu'il traitoit de Mignons de Couchette ; & aprés quand il se trouvoit avec ses amis, il faisoit avec eux toutes les reflexions qu'il devoit sur les choses dont on venoit de l'informer.

Les rapports de part & d'autre furent si frequents, que les amis du Duc de Guise convinrent avec lui qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & qu'on l'assassineroit infailliblement, ou du moins on le chasseroit de France, aprés lui avoir osté les grands établissemens qu'il y possedoit, s'il ne se mettoit sur la défensive. Voilà les veritables causes qui formerent la Ligue en Fran-

ce ; & les Historiens qui en ont cherché d'autres, se sont mis inutilement en peine. 1589.

Fin du douziéme & dernier Livre.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy donné à Paris le vingt-quatre Decembre mil ſix cent quatre vingt-treize, ſigné; Par le Roy en ſon Conſeil, GAMART, & Scellé: Il eſt permis au Sieur DE VARILLAS Hiſtoriographe de France, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choiſir *l'Hiſtoire de Henry Trois*; avec deffenſe à toutes perſonnes d'imprimer ou faire imprimer, vendre, ny debiter ledit Livre pendant le temps & eſpace de douze années, ſur les peines portées par leſdites Lettres de Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, &c.

Et ledit Sieur de VARILLAS a cedé ſon droit du preſent Privilege à CLAUDE BARBIN Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Rés 1973254

12th 6 vol

BIR